

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



Plan Sénégal Émergent (PSE)

PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES 3 : 2024-2028

Décembre 2023



SOMMAIRE

Liste des figures, tableaux et encadrés	iii
Sigles et acronymes.....	iv
INTRODUCTION.....	1
I. BILAN DE LA PREMIÈRE DÉCENNIE DE MISE EN ŒUVRE DU PSE.....	3
II. PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES (PAP 3)	43
III. MISE EN ŒUVRE DU PAP 3.....	78



Liste des figures, tableaux et encadrés

Figures

Figure 1 : le Sénégal 2014 projeté en 2023.....	5
Figure 2 : évolution des crédits à l'économie au Sénégal (en % du PIB)	14
Figure 3 : structure des crédits à l'économie.....	14
Figure 4 : évolution des IDE du Sénégal	15
Figure 5 : évolution des IDE entre pays comparateurs (en % du PIB).....	15
Figure 6 : évolutions de la croissance économique dans les deux phases.....	16
Figure 7 : évolution de la croissance économique des pays comparateurs.....	17
Figure 8 : évolution du PIB par habitant (USD courants).....	17
Figure 9 : décomposition du PIB par habitant.....	18
Figure 10 : évolution de l'ICOR au Sénégal	19
Figure 11 : contribution à la croissance	19
Figure 12 : taxonomie des secteurs prenant en compte leur poids dans le PIB.....	22
Figure 13 : contribution des composantes de la demande (en %)	23
Figure 14 : part moyenne des secteurs.....	24
Figure 15 : Productivité sectorielle.....	24
Figure 16 : évolution des indicateurs budgétaires (en % du PIB).....	26
Figure 17 : évolution de la pression fiscale	26
Figure 18 : évolution des exportations (en% du PIB)	27
Figure 19 : évolution des taux de scolarisation	29
Figure 20 : évolution de la carte universitaire entre 2012 et 2022.....	31
Figure 21 : évolution d'indicateurs de santé.....	32
Figure 22 : évolution des indicateurs de santé par rapport aux pays de l'Afrique subsaharienne et à revenus intermédiaires, en 2020	32
Figure 23 : taux de chômage par niveau d'instruction et par tranche d'âge (%).....	34
Figure 24 : indice Global Adaptation, 2021.....	38
Figure 25 : évolution de la stabilité politique et absence de violence/terrorisme au Sénégal, 2014-2021	41
Figure 26 : niveau de réalisation des ODD dans le scénario du PAP 2024-2028	79
Figure 27 : répartition du coût du PAP selon le mode de financement.....	80

Tableaux

Tableau 1 : décomposition du PIB.....	18
Tableau 2 : contribution sectorielle à la transformation structurelle.....	25
Tableau 3 : quelques indicateurs d'impacts.....	51
Tableau 4 : scénario PAP 2024-2028	78
Tableau 5 : répartition du coût du PAP 3 par axe stratégique	81
Tableau 6 : répartition du coût global du PAP 2024-2028 par secteur	81
Tableau 7 : Domaines moteurs et projets phares	84

Encadrés

Encadré 1 : programmes de filets sociaux.....	37
Encadré 2 : souverainetés alimentaire et pharmaceutique	53



Sigles et acronymes

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des petites et moyennes Entreprises
AIBD	Aéroport international Blaise DIAGNE
ANPEJ	Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
ASEPEX	Agence sénégalaise de Promotion des Exportations
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque mondiale
BMCC/SA	Baobab Mining and Chemicals Corporation SA.
BNDE	Banque nationale pour le Développement économique
BOM	Bureau Organisation et Méthodes
BOS	Bureau opérationnel de Suivi du PSE
BRT	Bus rapide Transit
BTP	Bâtiments et Travaux publics
CASE	Cadre harmonisé de Suivi-Évaluation des Politiques publiques
CDN	Contribution déterminée au Niveau national
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CMU	Couverture Maladie universelle
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
CFCE	Contribution forfaitaire à la Charge des Employeurs
CT	Collectivités territoriales
DER/FJ	Délégation générale à l'Entreprenariat rapide des Femmes et des Jeunes
DGPPE	Direction générale de la Panification et des Politiques économiques
DGPSN	Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale
DP	Direction de la Planification
DPEE	Direction de la Prévision et des Études économiques
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation
DPRS	Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques
DSRP	Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquêtes démographiques et de Santé
EHCVM	Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine.
3FPT	Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FECT	Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales
FMI	Fonds monétaire international
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
FONSIS	Fonds souverain d'Investissements stratégiques
FPT	Formation professionnelle et technique
GAFI	Groupe d'Action financière
GII	Indice mondial de l'Innovation
ICOR	Incremental Capital Output Ratio



ICRG	International Cooperation Review Group
ICS	Industries chimiques du Sénégal
IDE	Investissements directs Étrangers
IDH	Indice de Développement humain
IIG	Indice d'Inégalités de Genre
INPG	Institut national du Pétrole et du Gaz
IPD	Institut Pasteur de Dakar
IPM	Indice de Pauvreté multidimensionnelle
ISEP	Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel
LPSD	Lettre de Politique sectorielle de Développement
MAERSA	Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire
MCA	Millennium Challenge Account
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MEPC	Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
ODD	Objectifs de Développement durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUFEMMES	Organisation des Nations Unies-Femmes
OSC	Organisation de la Société Civile
PAMA	Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration
PAMACEL	Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité dans des Zones périurbaines et rurales
PAP	Plan d'Actions prioritaires
PAP 2A	Plan d'Actions prioritaires Ajusté et Accéléré
PAQUET-EF	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence-Éducation/Formation
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PDEBJA	Plan de Développement de l'Éducation de Base des Jeunes et des Adultes analphabètes
PEPAM	Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes Entreprises
PMI	Petites et moyenne Industries
MPME	Micros petites et moyennes Entreprises
PNA	Pharmacie nationale d'Approvisionnement
PNAR	Programme national d'Autosuffisance en Riz
PNADT	Plan national d'Aménagement et de Développement territorial
PNBSF	Programme national de Bourses de Sécurité familiale
PNDSS	Plan national de Développement sanitaire et social
PNUD	Programme des Nations-unies pour le Développement
PPDC	Projet du Pôle de Développement de la Casamance
PPP	Partenariats public privé
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise
PREAC	Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité
PSE	Plan Sénégal Émergent
PTF	Productivité totale des Facteurs



PTF	Partenaires techniques et financiers
PTN	Parc des Technologies numériques
PUDC	Programme d'Urgence de Développement communautaire
PUMA	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers
R&D	Recherche et Développement
RAC	Revue annuelle conjointe
RNU	Registre national unique
RSPC	Régime simplifié pour les petits Contribuables
SAR	Société africaine de Raffinage
SFD	Systemes financiers décentralisés
SIL	Systeme intégré de Lyophilisation
SNP	Systeme national de Planification
SOMIVA	Société minière de la Vallée du Fleuve
SRMT	Stratégie de Mobilisation des Recettes à moyen Terme
STEM	Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques
TBPS	Taux brut de Préscolarisation
TBS	Taux brut de Scolarisation
TER	Train Express régional
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UAM	Université Amadou Makhtar Mbow
UCG	Unité de Coordination de la Gestion des Déchets solides
UCSPE	Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest Africaine
UMO	Utilisation de la Main-d'œuvre
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
USD	Dollar des Etats-Unis d'Amérique
USSEIN	Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niassé
ZES	Zones économiques spéciales
ZESID	Zone économique spéciale intégrée de Diamniadio
ZLECAf	Zone de Libre Échange continentale africaine



INTRODUCTION

1. En 2014, le Gouvernement a adopté le Plan Sénégal émergent (PSE) comme document de référence de sa politique économique, sociale et environnementale. Le choix de ce nouveau modèle a été justifié par le rythme lent de progression du niveau de développement du pays. Cette situation ne permettait de réduire que faiblement les taux de pauvreté, particulièrement en milieu rural et péri-urbain, et d'insérer le Sénégal dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.
2. Les générations successives de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), même lorsqu'elles ont été enrichies, à partir de 2006-2007, de perspectives plus larges concernant la croissance économique, n'ont pas permis à notre pays de réussir la transformation de son économie et l'amélioration significative de la qualité de vie des populations.
3. Désormais, le Sénégal se fixe pour ambition de devenir un pays émergent à l'horizon 2035, c'est-à-dire un pôle reconnu d'attraction des investissements en Afrique, capable de diversifier et d'accélérer durablement et harmonieusement sa croissance économique et de s'intégrer, avec succès, dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, dans un cadre de stabilité macroéconomique.
4. La croissance forte, durable et inclusive ainsi recherchée doit être soutenue par les fondements de l'Émergence que sont les réformes de l'environnement des affaires, la modernisation de l'Administration publique, la disponibilité de l'énergie à un coût compétitif, la diffusion du numérique, la qualité des infrastructures de soutien à la production, le développement du capital humain et un financement approprié de l'économie.
5. Le PSE met également l'accent sur une plus forte impulsion dans la création d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations, la protection des groupes vulnérables, la garantie de l'accès aux services sociaux de base ainsi que la durabilité environnementale.
6. Sur la période 2014-2023, la forte dynamique de création de richesses nécessaire à l'amélioration des conditions de vie des populations s'est traduite par un taux de croissance moyen annuel de 5,3%. Parallèlement, les indicateurs sociaux sont passés au vert avec, notamment, la réduction du taux de pauvreté monétaire estimé à 37,8% en 2018/2019 contre 42,8% en 2011, soit une baisse de cinq (5) points de pourcentage, et un Produit intérieur brut (PIB) par tête qui a progressé de 22% entre 2014 et 2023.
7. Depuis 2019, le PSE est mis en œuvre dans un contexte particulier marqué par la pandémie de la Covid-19, le conflit entre la Russie et l'Ukraine, avec ses conséquences sur de nombreux pans de l'économie mondiale, l'insécurité grandissante dans le Sahel, les effets néfastes des changements climatiques, la poursuite des Agendas 2030 des Nations-Unies et 2063 de l'Union africaine, ainsi que la Vision 2050 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Zone de Libre Échange continentale africaine (ZLECAf).



8. Au niveau national, le Sénégal, à l’instar de plusieurs pays à revenu intermédiaire, reste notamment confronté à la problématique de l’emploi des jeunes et des femmes, et à des inégalités sociales et territoriales. À cela, s’ajoute la demande croissante pour les services sociaux de base sans compter le phénomène de la migration irrégulière.

9. Cet environnement mondial et régional ainsi que le contexte local renferment aussi bien des menaces que des opportunités. Même s’il possède des atouts indéniables, notre pays est également confronté à des contraintes qui peuvent ralentir sa capacité à relever les défis majeurs auxquels il fait face.

10. En engageant la seconde décennie de mise en œuvre du PSE (2024-2035), le Sénégal est déterminé à maintenir le cap vers l’Émergence en 2035. À cet effet, le troisième Plan d’Actions prioritaires (PAP 2024-2028) intervient dans un contexte marqué par le démarrage de la production du pétrole et du gaz, qui est attendu en 2024. Cette situation favorable offre au pays une grande fenêtre d’opportunités pour réaliser, sur une longue période, une forte croissance économique, tout en accélérant son industrialisation et la transformation structurelle de son secteur agricole au sens large ainsi que le relèvement de la valeur ajoutée dans le secteur des services. Le Sénégal possède également des atouts pour tirer profit des opportunités émergentes liées à la digitalisation de l’économie mondiale et dans les nouvelles mutations qui caractérisent les chaînes de valeur mondiales et régionales.

11. Le PAP 3 décline les politiques publiques (projets, programmes et réformes) que le Gouvernement compte mettre en place au cours des cinq (5) prochaines années, en capitalisant sur les nombreux acquis et les enseignements tirés de la première décennie de mise en œuvre du PSE. Il comprend trois parties.

12. *La première partie* fait le *Bilan* des actions et mesures mises en œuvre lors de la première décennie du PSE, marquée par de multiples chocs ayant affecté l’économie, en mettant principalement l’accent sur les résultats obtenus et les contraintes qui ont pu affecter l’atteinte de certains objectifs. À ce titre, l’analyse est axée sur les diverses interventions exécutées dans le cadre de la « Transformation structurelle de l’économie et Croissance », du « Capital humain, protection sociale et Développement durable » et, de la « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité ». Le financement de l’économie, volet transversal, a aussi été analysé de façon spécifique, ainsi que le dispositif de suivi-évaluation. Cette analyse résulte des contributions des différentes parties prenantes¹.

13. *La partie II* présente le *Cadre stratégique* du PAP 2024-2028, qui est totalement aligné sur les choix stratégiques du PSE. La vision, les axes stratégiques, les objectifs, les impacts ainsi que les stratégies sectorielles y sont déclinés.

14. Enfin, la partie III aborde *la mise en œuvre du PAP 2024-2028*, incluant le cadrage macroéconomique, les projets et réformes prioritaires de nouvelle génération, les besoins en financement et la stratégie de mobilisation des ressources, le dispositif de suivi-évaluation ainsi que l’analyse des risques et des moyens de les prévenir.

¹ Administration, Société civile et Acteurs non étatiques, Secteur privé, Institutions nationales et internationales, Acteurs territoriaux, Universitaires et milieux de la Recherche.

I. BILAN DE LA PREMIÈRE DÉCENNIE DE MISE EN ŒUVRE DU PSE

I.1. Rappel des objectifs

15. Le PSE a été élaboré, en 2014, en réponse à plusieurs défis auxquels le Sénégal était confronté, notamment un taux de croissance économique relativement faible et erratique, un chômage élevé, des inégalités sociales et une vulnérabilité aux chocs économiques externes.

16. La *Vision* du PSE est celle d'« *Un Sénégal émergent en 2035, avec une société solidaire, dans un État de droit* ». Elle intègre trois ambitions :

- l'émergence économique : le PSE aspire à faire du Sénégal un pays émergent d'ici à 2035, en doublant son taux de croissance économique, en diversifiant le tissu économique et en augmentant la productivité dans divers secteurs, tout en renforçant la compétitivité structurelle du pays sur la scène mondiale ;
- la construction d'une *société inclusive* : le PSE vise à réduire la pauvreté, les inégalités et à promouvoir l'inclusion sociale, en garantissant un accès équitable aux opportunités économiques, éducatives, sanitaires et sociales pour tous les citoyens, tout en s'alignant sur les principes du *développement durable* ;
- la consécration d'une *bonne gouvernance*, à travers la mise en place d'institutions de qualité et la promotion de la paix, de la sécurité et de l'intégration africaine.

17. La vision, qui se projette dans un horizon de vingt ans, guide les choix stratégiques à court et moyen termes. La période *décennale 2014-2023* fixe le cap et détermine les orientations ainsi que les objectifs à atteindre pour inscrire le Sénégal sur la trajectoire de l'émergence.

18. Le PSE a ainsi été structuré, en 2014, autour de **trois (3) axes stratégiques** qui englobent un portefeuille de projets, programmes et réformes dont **27 projets et 17 réformes phares** :

Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et Croissance : stimuler l'investissement dans les secteurs clés tels que l'agriculture, l'industrie, les infrastructures et les énergies renouvelables pour favoriser une croissance économique soutenue ;

Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable : (i) investir dans l'éducation, la formation professionnelle et la santé pour développer une main-d'œuvre compétente et en bonne santé capable de contribuer à la croissance économique, (ii) renforcer la protection et réduire la vulnérabilité des populations aux chocs résultant des changements climatiques et préserver la base de ressources nécessaires pour soutenir une forte croissance sur le long terme ;

Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité : renforcer la stabilité, la qualité du service public, la gestion vertueuse des ressources, la paix, la démocratie et la sécurité, l'État de droit et la protection des droits et libertés.

19. Le PSE vise à atteindre plusieurs *impacts clés* au terme de la première décennie de mise en œuvre, notamment :

- une croissance économique vigoureuse : en favorisant l'investissement et la diversification économique, le PSE vise à stimuler la croissance du PIB et à créer des emplois pour réduire le chômage ;
- une réduction significative de la pauvreté et des inégalités : en améliorant l'accès aux opportunités économiques et en renforçant les filets de sécurité sociale, le PSE cherche à réduire la pauvreté et les inégalités sociales et territoriales ;
- un développement durable : le PSE intègre des initiatives visant à promouvoir le développement durable, y compris des investissements dans les énergies renouvelables et la préservation de l'environnement.

20. Le PSE est réalisé à travers un **Plan d'Actions prioritaires (PAP) quinquennal** adossé aux axes et objectifs stratégiques ainsi qu'à des effets attendus. Le PAP se décline à travers des projets, programmes et réformes de développement inscrits sur une période quinquennale puis déclinés dans le cadre d'un programme d'investissements publics sur une période de trois ans. Deux PAP ont ainsi pu être préparés sur la période 2014-2023 :

- le **PAP I (2014-2018)** qui a permis d'enregistrer une croissance moyenne de 6,6% sur la période ;
- le **PAP II (2019-2023)** qui a été réaménagé en 2020 en PAP 2A pour l'adapter aux réalités nouvelles induites par la Covid-19.

21. Les aspirations économiques et sociales traduites dans les axes stratégiques sont opérationnalisées à travers des politiques sectorielles adéquates, à contenu précis, avec des stratégies, des objectifs, des lignes d'actions prioritaires, des moyens de mise en œuvre et des indicateurs de performance. Les *projets et programmes* identifiés font l'objet d'une programmation triennale dont les tranches annuelles sont exécutées dans le budget.

I.2. Vue d'ensemble des réalisations

22. À la fin de la première décennie de mise en œuvre du PSE, il est important d'évaluer les niveaux de réalisation des objectifs et cibles initialement fixés.

I.2.1. Niveau de réalisation des objectifs et cibles

23. Globalement, sur la période 2014-2023, la croissance économique du Sénégal est ressortie, en moyenne, à 5,3%. Sur cette période, le pays a réalisé une croissance économique moyenne appréciable comparativement à l'essentiel des pays à revenu similaire.



24. Cette dynamique de l'activité sur la période a permis d'enregistrer une hausse du nombre de secteurs moteurs. De quatre (4) en 2014, les secteurs moteurs sont passés à sept (7) en 2023. Il s'agit de : Activités extractives - Services financiers - Construction - Production et distribution d'électricité et de gaz - Activités spécialisées scientifiques et techniques - Agriculture - Fabrication de produits chimiques.

25. À la faveur de la mise en œuvre du PSE entre 2014 et 2023, le PIB par tête est passé de 1 397 dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) courant à 1 706 USD courant, soit une hausse de 22%. Ces progrès réalisés dans un contexte international difficile ont rapproché le Sénégal du stade de transition vers l'émergence économique. Selon la classification des niveaux de développement par rapport au seuil de revenu², le Sénégal a intégré le groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

26. Cette croissance notée sur la période de mise en œuvre du PSE, combinée avec la densification des secteurs moteurs a été accompagnée d'une création substantielle d'emplois dans l'économie. Le nombre d'emplois formels est ainsi passé de 250 000 en 2014 à 502 068 en 2023 grâce à plusieurs initiatives et mécanismes mis en place.

27. Les exportations par tête ont connu une forte progression, passant de 150 000 FCFA en 2014 à près de 300 000 FCFA en 2023, soit un doublement sur la période. Cette performance est due, notamment, à l'émergence de produits miniers comme l'or pour lequel les exportations sont passées de 151 milliards de FCFA en 2015 à 650,9 milliards de FCFA en 2022, le titane qui s'est établi en 2022 à 115,8 milliards contre 27 milliards FCFA en 2015 ainsi que le zircon dont les ventes à l'extérieur sont passées de 27 milliards FCFA à 87,6 milliards sur la période.

Figure 1 : le Sénégal 2014 projeté en 2023

Le Sénégal de 2014	Le Sénégal voulu en 2023	Impact en 2023
3 - 4% de croissance annuelle	7- 8% de croissance durable	5 - 6% de croissance durable
70% de la croissance tirée par les services	4 nouveaux moteurs : <i>Agriculture et agroalimentaire – Habitat – Mines – Tourisme</i>	7 secteurs moteurs de croissance : <i>Activités extractives - Services financiers - Construction - Production et distribution d'électricité et de gaz - Activités spécialisées scientifiques et techniques - Agriculture - Fabrication de produits chimiques</i>
106 000 FCFA d'exports par tête	340 000 FCFA d'exports par tête	300 000 FCFA d'exports par tête
250 000 emplois formels	600 000 emplois formels	502 068 emplois formels recensés
1 397 \$ de PIB/tête	2 000 \$ de PIB/tête	1 706 \$ de PIB/tête

² The Global Competitiveness Report © 2009 World Economic Forum

28. Parallèlement, les exportations de produits horticoles se sont développées à la faveur des politiques de soutien de l'État en matière de fournitures d'intrants (semences, engrais, etc.), de produits phytosanitaires et d'encadrement des producteurs pour l'exploration des marchés extérieurs. Les exportations de produits horticoles sont ainsi passées de 44,8 milliards en 2015 à 146,1 milliards FCFA en 2022.

29. Le Gouvernement a également consenti des investissements conséquents au cours des dix (10) dernières années, particulièrement dans le domaine des infrastructures. Sur le plan ferroviaire, un linéaire de 55 km de chemin de fer, à écartement standard, a été réalisé, avec l'avènement du Train Express régional (TER) reliant Dakar à l'Aéroport international Blaise Diagne (AIBD), en plus de la réhabilitation en cours du chemin de fer Dakar-Tambacounda. En ce qui concerne le transport maritime, la liaison Dakar-Ziguinchor a bénéficié de l'acquisition de deux bateaux, et les travaux du port minéralier de Bargny sont en cours de finalisation. Enfin, le transport aérien a bénéficié de la mise en service de l'AIBD et de l'acquisition d'une flotte aérienne pour la compagnie nationale Air Sénégal.

30. Par ailleurs, le Gouvernement a réalisé d'importants investissements dans le domaine des infrastructures énergétiques, avec l'installation des centrales de Touba, de Kahone, de Malicounda (solaire) et de Taiba Ndiaye. Cette dernière, d'une capacité de 158,7 MW, représente la plus grande centrale éolienne de l'Afrique de l'Ouest. Le privé a aussi réalisé d'importants investissements.

31. L'État a également consenti des efforts appréciables dans le domaine de l'Agriculture, à travers, notamment, la subvention de l'acquisition d'équipements motorisés (tracteurs, motoculteurs, moissonneuses-batteuses, etc.) et non motorisés (houes sine, semoirs, charrues, etc.) ainsi que la mise à disposition d'intrants. La production de riz a ainsi quasiment triplé, passant de 559 021 tonnes en 2014 à 1 409 120 tonnes en 2022, correspondant à des niveaux de couverture respectifs de 64,2% et 73%. Ces performances sont liées, entre autres, à la mise en œuvre du programme national d'autosuffisance en riz (PNAR). Parallèlement, la production arachidière a crû de 124% entre 2014 et 2022, passant de 669 329 tonnes à 1 501 498 tonnes. S'agissant de l'horticulture, de 2012 à 2021, la production d'oignons est passée de 186 667 tonnes à 435 000 tonnes et celle de pomme de terre a décuplé, en passant de 15 000 tonnes à 143 640 tonnes. Concernant l'élevage, la production laitière est passée de 202 millions de litres en 2012 à 288 millions de litres en 2022, soit une hausse de 42,5%. La production aquacole est passée de 1 215,5 à 1 586 tonnes entre 2015 et 2022, soit une évolution de 30,5%. Sur la même période, les débarquements des pêches artisanale et industrielle ont atteint un niveau de 414 759,7 tonnes.

32. En ce qui concerne l'emploi, le Gouvernement a déployé des initiatives d'encadrement et d'insertion d'envergure pour les jeunes et les femmes. À ce titre, plusieurs initiatives ont été mises en place telles que la Délégation générale à l'Entrepreneuriat rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ), le Fonds de Financement de la Formation



professionnelle et technique (3FPT), l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ), XEYU NDAW NI, etc.

33. S'agissant de la DER/FJ, 492 997 crédits ont été octroyés et 116 milliards mobilisés pour des financements à des entrepreneurs. Le programme XEYU NDAW NI a permis, entre autres, de créer 66 243 emplois sur un objectif de 65 000.

34. Au niveau social, le nombre de bénéficiaires du programme national de la Bourse de Sécurité familiale a augmenté, passant de **197 751** en **2015** à **316 284** en **2022**, tandis que **8,4 millions d'enfants** de moins de 5 ans bénéficiant de la gratuité et **303 113** personnes de plus de **60 ans** jouissent du Plan Sésame. Le **taux de couverture** de la CMU est ainsi passé de **20% en 2012** à **53,2% en 2022**. Par ailleurs, 64 728 personnes ont bénéficié de la Carte d'Égalité des Chances (CEC) entre 2015 et 2022 et les pensions des personnes retraitées ont également été fortement valorisées.

I.2.2. État d'exécution des projets et réformes phares

PROJETS PHARES

35. Pour transformer la structure de l'économie sénégalaise en 2014, un portefeuille de 27 projets phares a été identifié et regroupé en **six batailles clés** :

1. Agriculture, produits de la mer et agro-alimentaire ;
2. Habitat social et écosystème de construction ;
3. Modernisation graduelle de l'économie sociale ;
4. Mines et fertilisants ;
5. Hub logistique et industriel et
6. Hub multi services.

36. **Agriculture, produits de la mer et agro-alimentaire** : cette bataille clé est portée par les sept projets phares suivants : (i) « 100 – 150 projets d'agrégation ciblés sur la filière à Haute Valeur ajoutée (HVA) et élevage » ; (ii) « Développement de 3-4 corridors céréaliers » ; (iii) « Restructuration de la filière arachide » ; (iv) « Développement accéléré de l'aquaculture » ; (v) « Création de 3 agropoles intégrés » ; (vi) « 150 – 200 micro-projets de soutien à l'agriculture familiale » et (vii) « 3 pôles industriels intégrés de transformation des produits de la mer ».

37. L'ambition de cette bataille clé est de réduire la dépendance alimentaire sur les céréales importées, faire de l'agriculture et des produits de la mer un moteur d'exportations puissant et stable, et maîtriser l'exode rural par le maintien des emplois locaux et la stimulation de l'économie rurale.

38. Le programme de mécanisation agricole a permis d'acquérir plus de 81 137 unités de matériels de culture attelée et 7 360 unités motorisées, dont 1 236 tracteurs, suite à la création d'une direction spécialement dédiée à l'équipement rural au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire (MAERSA).



39. Concernant le sous-secteur de l'élevage, les productions avicoles ont maintenu une bonne dynamique de production de lait, de viande et d'œufs de consommation imputable, entre autres, (i) à la réhabilitation du Ranch Djibo Leyti KA (ex Ranch de Dolly) ; (ii) au soutien à l'acquisition de races améliorées (importation de 4 519 génisses, insémination artificielle, etc.) ; (iii) à l'installation de 36 centres de collecte de lait et à la réhabilitation de 50 centres de collecte et (iv) à la réalisation de 208 parcs à vaccination, en plus du centre de vaccins doté d'un Système intégré de Lyophilisation (SIL).

40. Pour la pêche et l'aquaculture, 7 511 pirogues à moteurs subventionnées ont été distribuées à travers le programme 20 000 pirogues et 2 326 fermes aquacoles réalisées sur la période 2012-2022.

41. **Habitat social et écosystème de construction** : elle comporte deux projets phares : (i) le Programme d'accélération de l'offre en habitat social et (ii) l'Écosystème de la construction.

42. L'ambition de cette bataille clé est d'accélérer la production de logements sociaux (15 000 unités d'habitations par an), de créer une filière intégrée de la construction et de favoriser le développement de la production locale de matériaux de construction. La mise en œuvre de cette bataille a permis la sécurisation de plus de 64 556 ha pour le développement agricole. Pour ce qui est du foncier habitable, l'objectif de sécuriser 1 000 ha en 2018 et 2 100 ha de foncier viabilisé en 2023 a été largement dépassé, avec une assiette disponible pour la promotion de l'habitat social de 16 865 ha. Deux pôles ont été créés à Diamniadio (900 ha) et Daga-Kholpa (2 870 ha). Il a également été noté une production croissante de matériaux de construction tels que les carreaux, mais aussi l'installation d'usines de fabrication de composants entrant dans la construction (fer, composants électriques, agglos, etc.).

43. **Modernisation graduelle de l'économie sociale** : cette bataille clé est composée des quatre projets phares suivants : (i) le Plan sectoriel du micro-tourisme ; (ii) la création de 20 centres de développement artisanal ; (iii) les infrastructures commerciales et (iv) le Plan sectoriel pilote artisanat. L'ambition fixée pour cette bataille clé est de réussir graduellement la transition vers l'économie formelle (~10% d'emplois formels en 2013), de faire du Sénégal la référence de l'entrepreneuriat formel en Afrique (micro-tourisme, artisanat, etc.) et contribuer à un développement territorial équilibré. Pour développer les infrastructures commerciales, l'État a mis en place le cadre légal et réglementaire, avec le développement du système de récépissé d'entrepôt.

44. **Mines et fertilisants** : Elle comporte six projets phares que sont : (i) l'exploitation du fer de la Falémé ; (ii) l'accélération de l'exploitation aurifère ; (iii) l'accélération de l'exploitation du zircon ; (iv) le développement de la filière phosphate/fertilisant ; (v) le Hub minier régional et (vi) l'Encadrement et promotion des mines artisanales. L'ambition de cette bataille clé est de faire du secteur minier un puissant moteur de croissance économique et sociale durable.

45. La production d'or a plus que doublé, passant de 6,7 tonnes en 2012 à 15 tonnes en 2022. Quant à la production de zircon, elle s'établit à 94 747 tonnes en 2022 pour une cible de 90 000 tonnes. La production de phosphate en 2022 a été établie à 2 440 443 tonnes avec l'exploitation des mines des industries chimiques du Sénégal (ICS), de la Société minière de la Vallée du Fleuve (SOMIVA) et du Baobab Mining and Chemicals Corporation SA (BMCC/SA).

46. **Hub logistique et industriel** : la bataille clé est portée par trois projets phares : (i) Pari industriel intégré ; (ii) Hub logistique intégré et (iii) Plateformes industrielles intégrées. Elle a pour ambition de positionner le Sénégal parmi les leaders de l'export grâce à l'amorçage d'un processus d'industrialisation pérenne dans une logique d'import-substitution, mais également de faire du pays la porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest et le carrefour incontesté du transit vers la sous-région.

47. Le pourcentage de routes revêtues en bon et moyen état est passé de 66% en 2013 à 84% en 2022. Sur la même période, le pourcentage de routes en terre en bon et moyen états est passé de 37% (2013) à 58% (2022). Il faut aussi souligner le développement de grands projets routiers et autoroutiers, notamment au niveau des corridors internationaux, permettant de faire passer le linéaire de routes revêtues de 5 200 km en 2012 à 6 902 km en 2022. Sur la même période, le réseau autoroutier est passé de 35 km en 2012 à 268 km en 2022. Le désenclavement des territoires à fort potentiel n'est pas en reste, avec la construction de plus de 4 000 km de pistes rurales grâce à divers programmes (le Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC), le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA), le Projet du Pôle de Développement de la Casamance (PPDC), etc.). De même, près de 35 ouvrages d'arts ont été construits dans le cadre des projets d'autoroutes, de programmes « Zéro bac » et de construction de 18 ponts.

48. Relativement aux services de transport, le programme de modernisation des transports urbains a été poursuivi et étendu aux régions ; ce qui a permis le renouvellement de 640 minibus depuis 2015. Le projet BRT a été lancé en 2017 et sa mise en service est prévue en décembre 2023.

49. À propos du volet ferroviaire, la phase 1 du Train Express Régional (TER) (Dakar-Diamniadio) a été réalisée et mise en service en décembre 2021. Pour le projet Dakar-Bamako, l'option retenue par l'État du Sénégal est la réhabilitation de la ligne historique Dakar-Tamba sur fonds propres. Avec la construction du TER, le nombre de km de rails à écartement standard est passé de 0 en 2012 à 37 km en 2022. L'arrivée du TER à l'Aéroport international Blaise DIAGNE (AIBD) permettra de disposer d'un linéaire de 55 km de voie à écartement standard, qui sera opérationnel en 2024, soit un taux de réalisation de 96,5% de l'objectif de linéaire de 57 km, avec une optimisation du tracé initial. La phase 3 permettra de relier la ville de Thiès et la Zone touristique de Saly.

50. Concernant le volet portuaire, le projet de construction du Port minéralier et vraquier de Bargny (PMVB) est réalisé à 80% pour une mise en service prévue en décembre 2023.



Pour celui du Port de Ndayane, la date prévisionnelle de fin des travaux de la première phase est fixée à avril 2025. Les travaux au niveau des Ports de Ziguinchor et de Foundiougne Dakhongua sont respectivement à 93,8% et 99,3% de taux d'exécution. Par ailleurs, deux bateaux supplémentaires assurant la liaison maritime Dakar-Ziguinchor ont été acquis entre 2012 et 2018.

51. **Hub multi services** : cette bataille clé se fonde sur quatre grands piliers, à savoir l'attraction de devises et de capitaux étrangers, le rayonnement international du pays, le développement du tissu économique local et la création d'emplois formels et qualifiés ainsi que le développement du capital humain. Elle comporte six projets phares, à savoir :

1. **Économie Numérique - Zones dédiées aux services d'exports ;**
2. **Dakar Médical City ;**
3. **Dakar Campus Régional de Référence ;**
4. **Hub Aérien Régional ;**
5. **Zones Touristiques Intégrées ;**
6. **Business Park.**

52. Pour le Projet « **Zones touristiques intégrées** », le nombre de touristes est passé de 900 000 en 2012 à 1,6 million en 2019. La redynamisation de la station balnéaire de Saly a été engagée, avec la pose de douze brise-lames et sept épis pour lutter contre l'érosion côtière ainsi que la restauration de 5,1 km de plage dans le cadre du Projet de Développement du Tourisme et des Entreprises (PDTE). Aussi, l'achèvement du complexe hôtelier Riu-Baobab d'une capacité de plus de 500 lits à Pointe Sarène constitue une réalisation majeure.

53. Pour le projet de développement de l'offre d'affaires et de City Trip à Dakar, un plan de communication et un guide des circuits ont été élaborés. Le projet d'aménagement de Niokolo et de développement d'une offre en écotourisme (Aventure-Safari) enregistre un taux de réalisation d'environ 67% tandis que les travaux liés à la construction de miradors dans le parc du delta du Saloum, à la création d'une antenne relais de la police touristique à Toubacouta ou encore à la pose de signalétiques dans les parcs du delta et du Niokolokoba ont été achevés.

54. Le projet de développement du tourisme en Casamance a atteint un taux d'avancement de 80% et a connu comme réalisations majeures la formation de jeunes aux métiers du tourisme, l'appui financier aux entreprises locales ou encore la réhabilitation de certains sites touristiques.

55. Le projet phare « **Économie numérique - Zones dédiées prêtes à l'emploi** » a pour ambition de faire du Sénégal le leader, en Afrique subsaharienne francophone, en matière d'externalisation des services numériques (offshoring), avec la création de 35 000 emplois directs et 105 000 emplois indirects à l'horizon 2023. Dans cette perspective, les travaux du Parc des Technologies numériques (PTN) de Diamniadio enregistrent un taux d'avancement tournant autour de 88%.

56. Le Projet phare « **Dakar Médical City** » (DMC) a pour ambition de faire de Dakar le centre de soins de référence de la région. Le projet vise à relever le plateau médical aux standards internationaux, promouvoir une offre médicale intégrée et compétitive, mettre en place des cliniques privées, spécialisées et de qualité, afin de répondre à une demande annuelle de 10 000 patients supplémentaires venant de divers pays de la sous-région.

57. Des efforts ont été enregistrés dans le volet développement des hôpitaux régionaux. On peut noter la mise à disposition de 300 lits à Touba et 150 lits dans chacune des trois (3) autres régions de Kaffrine, Kédougou et Sédhiou, pour un total de 750 lits. Tous ces hôpitaux ont été réceptionnés et sont fonctionnels. Ainsi, de façon globale, sur le plan national, on est passé d'une situation de référence de 35 hôpitaux en 2012 à 40 en 2023.

58. Le projet de création d'une institution de production de vaccin « fièvre jaune » a été lancé et a enregistré un niveau d'avancement de 95%. Ce projet de l'Institut Pasteur de Dakar (IPD), qui fait partie des quatre producteurs mondiaux pré-qualifiés par l'OMS pour la fabrication de ce vaccin, va lui permettre de tripler sa capacité de production estimée aujourd'hui à 5 000 doses par an.

59. La mise en œuvre de la réforme prioritaire du PAP 2A relative à la relance de l'industrie pharmaceutique a permis la création de l'Agence de Réglementation pharmaceutique (ARP), de la Delivery Unit Sectorielle du Ministère en charge de la Santé et facilité l'accélération de l'adoption de la nouvelle loi sur la pharmacie.

60. Le projet Phare « **Hub aérien régional** » a pour ambition de faire de Dakar la porte d'entrée aéroportuaire de la région.

61. La réception et l'inauguration de l'AIBD en décembre 2017 constituent l'avancée majeure enregistrée pour ce projet phare depuis le lancement du PSE. En effet, la mise en service de cette infrastructure de classe internationale a permis au Sénégal de passer de 1,7 million de passagers en 2012 à 2,6 millions en 2022. Les aéroports de Cap Skirring et de Saint-Louis ont été réceptionnés. Ceux de Kédougou, Tambacounda et Matam-Ourossogui sont en cours de réalisation. Au total, la reconstruction de huit aéroports régionaux a été engagée. Le centre de maintenance aéronautique a atteint un taux d'avancement de 62%, avec le démarrage des travaux du hangar principal.

62. Le projet « **Dakar Campus Régional de Référence** » (DCR) a pour ambition de faire du Sénégal le centre d'enseignement supérieur de référence de la sous-région sur les secteurs clés de l'économie. En termes de réalisations, on peut noter le Campus social et le Campus pédagogique de l'université Amadou Makhtar Mbow (UAM) qui ont été réceptionnés en 2022, ainsi que l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niassé (USSEIN) qui est à un taux d'avancement de 60% et l'Institut national du Pétrole et du Gaz (INPG). Cette politique a permis d'étoffer la carte universitaire, avec le passage de cinq (5) universités publiques en 2012 à huit (8) universités en 2023.

RÉFORMES PHARES

63. Pour créer les conditions préalables et favorables à l'opérationnalisation du PSE, l'État du Sénégal a mis en œuvre des réformes majeures dans les domaines de l'énergie, de l'environnement des affaires, des infrastructures, du capital humain, des TIC et du financement de l'économie. En outre, la modernisation de l'Administration pour renforcer les capacités d'impulsion de l'État se poursuit.

64. Réforme phare « **Alignement de l'enseignement supérieur aux besoins de l'économie** » : 5 Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) ont été créés à Thiès, Diamniadio, Matam, Bignona et Richard Toll dans les domaines de l'automobile et de la maintenance, du transport ferroviaire, de l'exploitation agricole, des TIC, des énergies, etc.

65. Réforme phare « **Développement accéléré des formations techniques et professionnelles** » : deux actions majeures ont été réalisées en 2020, à savoir la rétrocession des contributions forfaitaires à la charge des employeurs (CFCE) et la mise en place de programmes de formation École Entreprises (P2FE).

66. Réforme phare « **Mise à disposition accélérée du foncier** » (MADAF) : elle a contribué à la sécurisation des zones foncières nécessaires aux projets « 100 000 logements » et « Agropoles ». De même, des titres fonciers (TF) ont été immatriculés au profit de promoteurs privés d'habitats sociaux dans les pôles urbains. En 2021, la réforme a permis de sécuriser 85 ha pour l'Agropole en zone Sud. Elle a, en outre, permis, en 2020, la sécurisation de 64 556 ha pour le développement agricole. Pour ce qui est du foncier habitable, l'objectif de sécuriser 1 000 ha en 2018 et 2 100 ha de foncier viabilisé en 2023 a été largement dépassé en 2020, avec une assiette disponible pour la promotion de l'habitat social de 16 865 ha.

67. Réforme phare « **Zones économiques spéciales (ZES) et Paquets Investisseurs** » visant à favoriser l'investissement privé national et international. À ce jour, cinq (05) ZES ont été installées à Diamniadio, Sandiara, Diass, Bargny-Sendou et à Fatick. À terme, ce sera près de 2 000 ha qui seront réservés à l'industrialisation et à la création massive d'emplois, sans oublier les autres ZES qui sont à l'étude, notamment à Ndayane, Touba et Bélé (Tambacounda).

68. Dans sa volonté d'accélérer et de redynamiser le développement des ZES afin d'atteindre les objectifs fixés, l'État a initié un modèle de ZES de référence au Sénégal, qui sera déployé par la suite sur l'étendue du territoire national. L'objectif est d'aboutir à une sécurisation et un meilleur aménagement de l'assiette foncière de la Zone économique spéciale intégrée de Diamniadio (ZESID), afin de rendre cette dernière opérante à très court terme. À cet effet, des accords d'investissement conjoint sont signés avec des investisseurs de rang mondial. Ainsi, 300 milliards d'investissements privés sont attendus dans ces zones au cours des deux prochaines années.

69. Réforme phare « **Redressement des classements d’attractivité** ». Elle avait initialement pour objectif de réussir un choc positif de compétitivité et d’installer le Sénégal dans le top 5 africain et le top 50 du classement Doing business. À la cessation de la publication du rapport en 2021, le Sénégal avait considérablement amélioré son indice climat des affaires de plus de 10 points et avait progressé de plus de 60 places. Ces progrès sont illustrés par le dédoublement des investissements directs étrangers (IDE), plaçant le Sénégal parmi les cinq (5) premières destinations en la matière en Afrique (CNUCED, 2022). Ces performances s'expliquent par la dynamique de réformes soutenues dans le domaine de l'environnement des affaires à travers la mise en œuvre des trois phases du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC I (2013-2015), PREAC II (2016-2018) et PREAC III (2019-2023)). Les deux premières phases ont permis de simplifier et d'harmoniser les textes internes et communautaires qui régissent le cadre juridique et de dématérialiser les procédures liées à l'investissement et au commerce afin de réduire les délais et les coûts de délivrance d’actes administratifs et de rehausser le niveau d'attractivité du pays. Le PREAC III (2019 – 2023) a permis de travailler sur les réformes couvrant la législation du travail, la justice commerciale, le code des investissements, le télépaiement, la simplification des systèmes de tarification et la mise en place d'un cadre des affaires adaptés au développement des start-ups et des Petites et moyennes Entreprise (PME), ou encore la mise en place des plateformes d’investissement hors de Dakar pour mieux orienter et territorialiser les investissements privés.

70. Réforme phare « **Accès de l’économie informelle à la protection sociale** » : elle a pour ambition de promouvoir l’inclusion sociale des travailleurs de l’économie informelle et l’accompagnement de leur transition vers la formalité. L’objectif initial est la mise en place du régime simplifié du petit contribuable en 2014, avec un objectif de couverture de 5% en 2015 et de 45% en 2023. Les réalisations sont les suivantes : (i) adoption du modèle de mutuelle sociale pour la branche santé au sous-secteur de l’artisanat ; (ii) mise en place du Comité d’Initiative mutualiste (CIM) des artisans du Sénégal et (iii) initialisation de la campagne d’adhésion des artisans à la première mutuelle sociale.

71. Réforme phare « **Inclusion financière des populations et des micros petites et moyennes entreprises (MPME)** » : elle a pour objectif d'améliorer l'accès des populations rurales, des femmes, des jeunes et des MPME aux services financiers. Cet objectif est opérationnalisé, notamment à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière 2022-2026 qui a l'ambition de porter le taux d'inclusion financière des populations de 65% et celui des MPME à 90%.

72. Réforme phare « **Accès des TPE et PME au crédit et aux financements** » : elle agit sur le renforcement du système de financement des PME. Les encours des PME représentent 10% de l’encours total des banques. L’objectif global de la réforme est de mettre en place un cadre légal et réglementaire visant à renforcer le dispositif d’appui financier et non financier des PME. Avec la DER/FJ, le nombre de crédits octroyés a été de 492 997 et le financement d’entrepreneurs à hauteur de 111,8 milliards de FCFA entre 2018 et 2023.



73. Réforme phare « **Modernisation du service public (MSP)** » : elle a connu des avancées, notamment la fourniture de services aux usagers comme la plateforme "Sénégal-services", avec le paiement des taxes en ligne et l'amélioration des services fournis aux agents de l'État comme le e-Solde, etc.

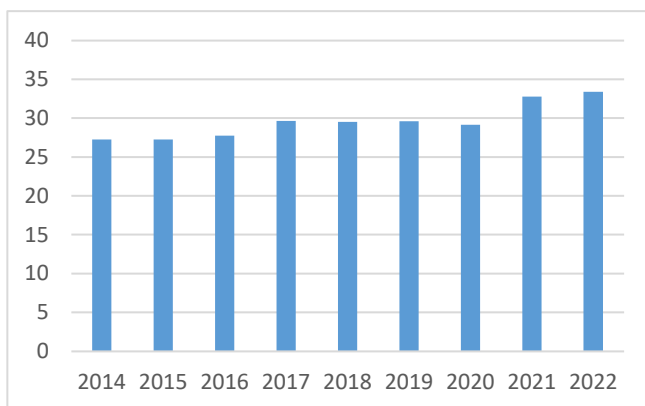
I.2.3. Financement de l'économie

74. La part des recettes fiscales sur celles globales est passée de 78,8% à 86,6% entre les deux phases. Les recettes fiscales sont passées de 1 482,5 milliards en 2014 à 3 136 milliards en 2022, soit une hausse de 47% sur la période. La décomposition des recettes fiscales montre qu'elles ont été plus portées par l'impôt sur les biens et services et l'impôt sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital. Les efforts réalisés dans la mobilisation des ressources internes ont permis de relever le taux de pression fiscale, conformément aux objectifs de la Stratégie de Mobilisation de Recettes à Moyen terme (SRMT). Celui-ci est ainsi passé de 15,2% en 2014 à 18,3% en 2023, soit une hausse de 3 points de pourcentage.

75. Les crédits à l'économie avaient amorcé un léger redressement à partir de 2017, puis ils ont connu un repli en 2020 du fait de la pandémie de la Covid-19, qui avait entraîné un ralentissement de l'activité. Ils sont, néanmoins, passés de 27,3% du PIB en 2014 à 35,5% en 2022.

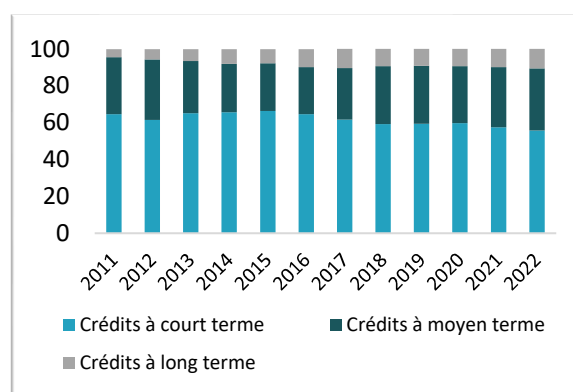
76. La structure des crédits à l'économie est toujours caractérisée par une prédominance de ceux à court terme (55,7% du total des crédits à l'économie) en 2022 même si une tendance légèrement haussière des crédits à moyen et long termes est observée sur la période 2014-2022, avec une part qui a évolué de 34,3% à 44,3%. La même dynamique est relevée au niveau des Systèmes financiers décentralisés (SFD) et est principalement liée à la nature des ressources collectées qui sont dominées par les dépôts à vue qui représentent 43% du total des dépôts en moyenne contre 26% pour les dépôts à terme. De plus, le Sénégal dispose du réseau bancaire le plus dense de la zone UEMOA (28 banques et 4 établissements financiers).

Figure 2 : évolution des crédits à l'économie au Sénégal (en % du PIB)



Source : BCEAO, 2023.

Figure 3 : structure des crédits à l'économie



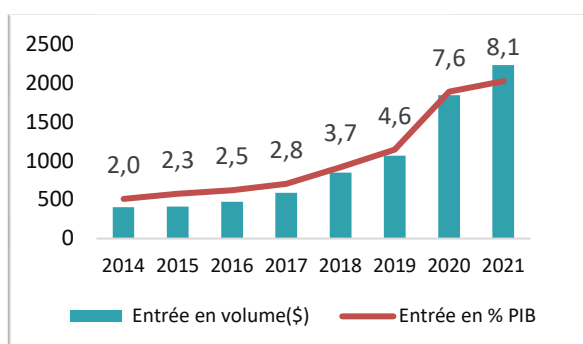
77. Avec les TIC, le Sénégal a enregistré des efforts appréciables en matière de digitalisation des transactions. En 2021, en dehors du Burkina, le Sénégal a le ratio de digitalisation nette le plus élevé (0,95) de la sous-région pour un ratio de digitalisation nette internationale de 0,67 et une moyenne dans l'UEMOA de 0,8.

78. Alors qu'ils représentaient, en moyenne, 2,65% du PIB entre 2014 et 2018, les flux entrants des IDE ont atteint 6,75% du PIB au cours de la période de mise en œuvre du PAP II ; ce qui classe le Sénégal parmi les 10 premières destinations en Afrique.

79. Les IDE reçus ont été, pour l'essentiel, orientés vers le secteur des mines, l'agriculture, la construction et, dans une moindre mesure, l'industrie manufacturière qui a capté 2,1% du volume en moyenne sur la période. Les services aux entreprises (finance, marketing, Technologie d'Information, etc.) ont enregistré le plus grand nombre de projets sur la période 2015-2021. Les investissements dans l'industrie manufacturière, plus particulièrement la fabrication des matériaux de construction, ont été les plus grands générateurs d'emplois, soulignant le rôle primordial de l'industrie dans l'emploi des jeunes. Les plus grands montants d'investissements ont été faits dans les secteurs de l'immobilier et de la communication (télécommunications, infrastructures incluant des datacenters, etc.).

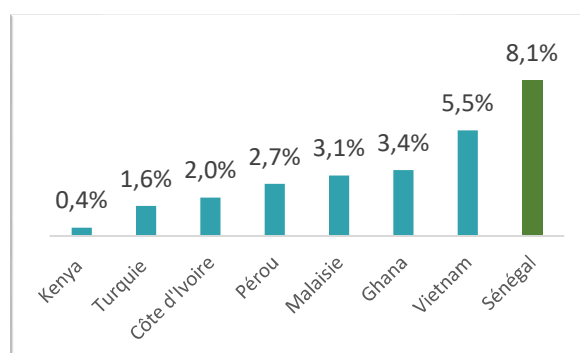
80. Sur la période 2016-2021, les transferts des migrants se sont inscrits dans une tendance haussière pour se situer à 1 420,5 milliards en 2021, soit une progression de 67%, malgré le repli dû aux impacts de la Covid-19. Par rapport aux autres pays de l'UEMOA, le Sénégal est le pays où le poids des transferts de fonds dans l'économie est le plus élevé, avec 9,3% en 2021, contre respectivement 6,2% et 5,4% du PIB pour des pays comparateurs comme le Sri Lanka et le Ghana.

Figure 4 : évolution des IDE du Sénégal



Source : CNUCED, 2023.

Figure 5 : évolution des IDE entre pays comparateurs (en % du PIB)



81. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, le Sénégal est, depuis février 2021, en surveillance rapprochée du Groupe d'Action financière (GAFI). À ce titre, il s'est engagé à mettre totalement en œuvre son plan de remédiation articulé autour de 29 actions déclinées en 49 mesures. L'évaluation réalisée par le Groupe d'Examen de la Coopération internationale (International Cooperation Review Group (ICRG)) du GAFI, en septembre 2023, fait ressortir un bon taux de mise en œuvre du plan d'actions.

I.2.4. Mécanisme de suivi évaluation

82. Pour atteindre les objectifs du PSE, l'État du Sénégal a mis en place un Cadre harmonisé de Suivi-Évaluation des politiques publiques (CASE). Cet instrument a pour objet d'asseoir une meilleure coordination des mécanismes et dispositifs de suivi-évaluation et de partage des résultats, aux fins de rationaliser et d'unifier les principaux instruments de planification stratégique. Sa principale mission est de suivre l'exécution des politiques publiques, des plans, projets, programmes et réformes, mais également d'évaluer périodiquement les interventions de l'État, à travers l'analyse de leurs effets et impacts sur le bien-être des populations.

83. L'expérience tirée de la mise en œuvre du CASE a révélé la nécessité de continuer à tirer profit de l'adhésion à la Norme spéciale de Diffusion des Données (NSDD) en vue d'améliorer la prise de décision, d'une part, et la systématisation de l'évaluation, d'autre part.

I.3. Vue d'ensemble des réalisations par axe

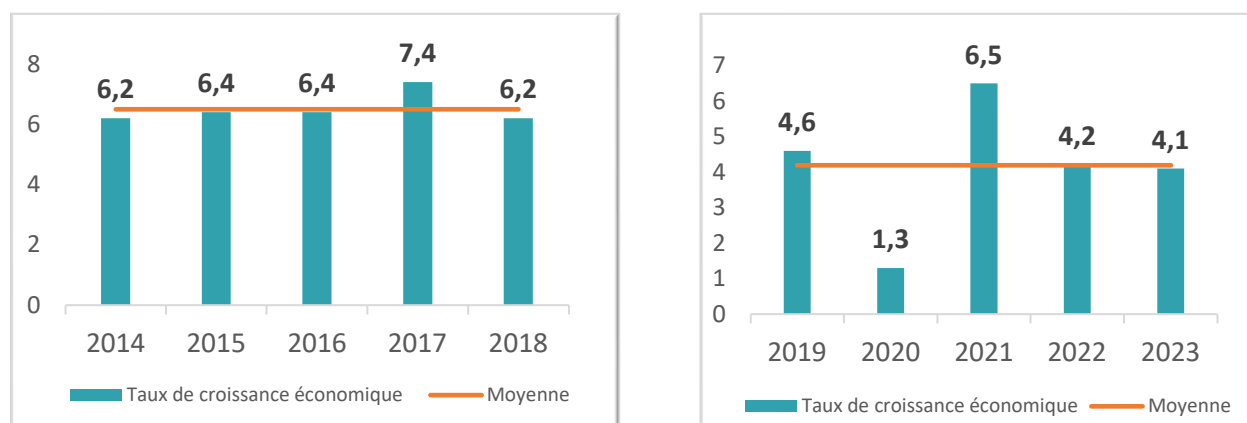
I.3.1. Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance

I.3.1.1. Dynamique de l'économie sénégalaise

84. Après une croissance moyenne du PIB réel de 6,5% enregistrée sur la période 2014-2018, l'ambition du Sénégal entre 2019 et 2023 consistait à poursuivre cette dynamique de performance économique. Il s'agissait de maintenir l'économie dans une dynamique de convergence vers le cercle des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et de réduire substantiellement la pauvreté. Cependant, la Covid-19 a atténué les efforts jusqu'ici déployés, entraînant ainsi un ralentissement de l'activité économique.

85. Ce choc sanitaire conjugué aux conséquences de la guerre en Ukraine et à l'embargo imposé par la CEDEAO au Mali, intervenus en 2022, ont eu des effets négatifs sur l'économie. La croissance s'est établie à 4,2% en moyenne sur la période 2019-2023.

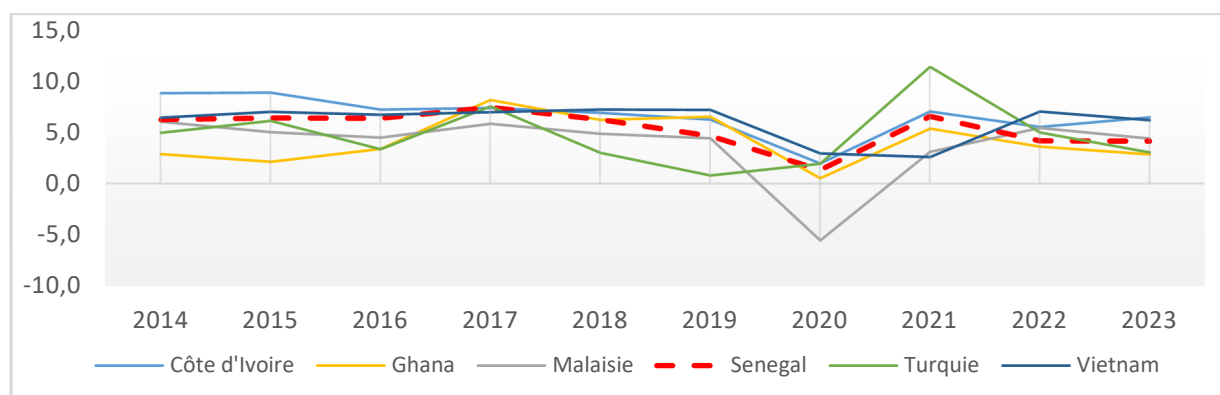
Figure 6 : évolutions de la croissance économique dans les deux phases



Source : DGPPE, 2023.

86. Globalement, sur la période 2014-2023, la croissance économique du Sénégal est ressortie, en moyenne, à 5,3%. Sur cette période, le pays a réalisé une performance économique appréciable en comparaison avec l'essentiel des pays à revenu similaire.

Figure 7 : évolution de la croissance économique des pays comparateurs

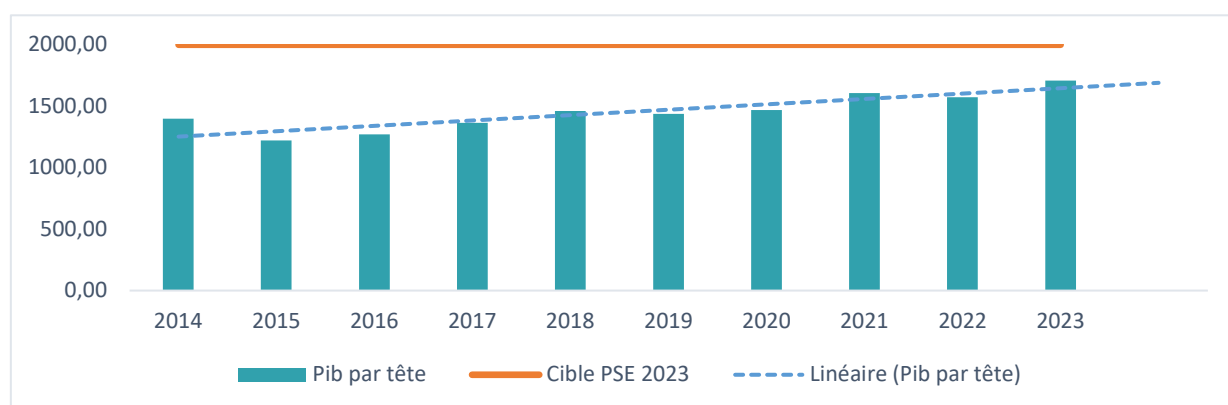


Source : DGPPE et FMI, 2023.

87. L'inflation a été maîtrisée sur la première phase de mise en œuvre du PSE (0,3%). Toutefois, elle a connu un niveau relativement élevé sur la deuxième phase (3,6%), particulièrement en raison de la crise russo-ukrainienne. Cette hausse est essentiellement portée par le renchérissement des produits alimentaires et boissons non alcoolisées.

88. Le PIB par tête en USD courants est passé à 1 706, soit une hausse de 22%, malgré les crises exogènes défavorables depuis 2020.

Figure 8 : évolution du PIB par habitant (USD courants)



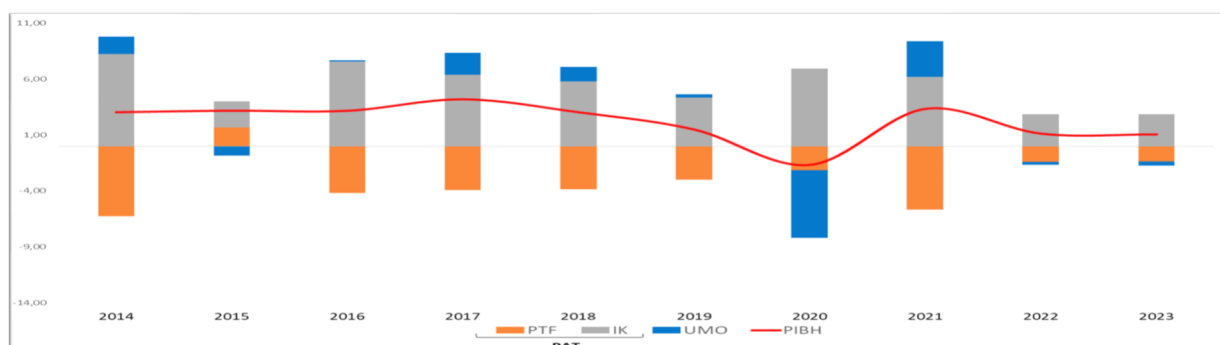
Source : FMI et DGPPE, 2023.

89. Aussi, la hausse des revenus conjuguée à la baisse de la pauvreté ont conduit à l'émergence d'une classe moyenne. Elle est estimée à 65,3% de la population en 2019, dont 42,6% dans la « classe moyenne inférieure » et 8,4% dans la « classe moyenne supérieure ».

90. Sur la période 2019-2023, une augmentation de la productivité du travail a été notée, à la faveur de la bonne relance de l'économie après la Covid-19. Parallèlement, il est relevé

une amélioration de la productivité totale des facteurs (PTF) qui est passée de -2,7 à -0,2 entre les deux (2) phases.

Figure 9 : décomposition du PIB par habitant



Source : ANSD, calculs DGPPE, 2023.

I.3.1.2. Sources de la croissance économique

91. Durant la première phase, marquée par une croissance économique de 6,5%, la contribution du facteur travail s'élève à 2,5%, contre 1,6% pour le capital et 2,4% pour la productivité totale des facteurs (PTF). Sur la deuxième phase, où la croissance moyenne a été de 4,2%, il a été noté une bonne progression de la contribution du facteur capital (2,3%), soit une hausse de 0,7 p.p. tandis que les contributions du facteur travail et de la PTF, ressortent respectivement à 1,6% et 0,2%.

Tableau 1 : décomposition du PIB

Moyenne	Travail (en %)	Capital (en%)	PTF (en %)	Croissance du PIB (en %)
2014-2018	2,5	1,6	2,4	6,5
2019-2023	1,6	2,3	0,2	4,2
2014-2023	2,1	1,9	1,3	5,3

Source : DGPPE, ANSD, 2023.

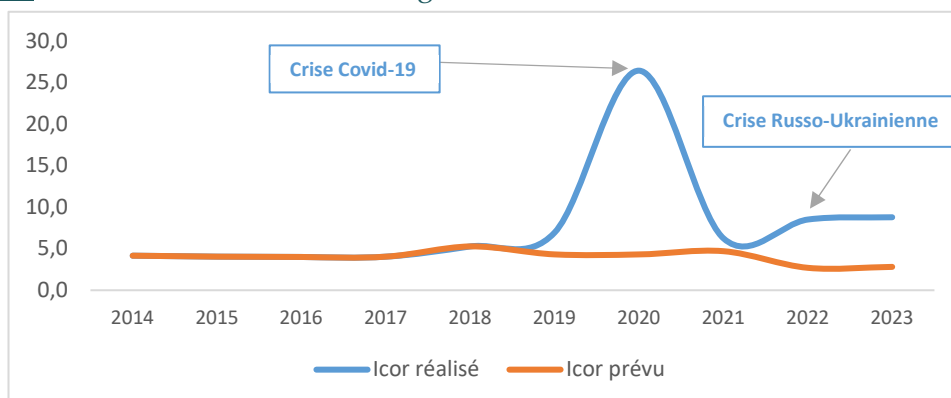
92. Représentant l'évolution du capital, le niveau moyen d'investissement au Sénégal est passé de 25,1% à 33,7% du PIB entre les deux phases. Cette progression est portée par la part du privé qui représente en moyenne 76,5% de l'investissement total entre 2019 et 2023, contre 23,5% pour le public qui joue le rôle de catalyseur de l'investissement privé.

93. Toutefois, cette hausse ne s'est pas traduite par une augmentation de la production. En effet, l'évolution de l'indicateur de l'efficacité de l'utilisation du capital (ICOR³) a montré que, sur la période 2014-2018, pour réaliser une (1) unité de croissance, il a fallu 4,3 unités d'investissement. L'efficacité devait s'améliorer sur la deuxième phase, avec 3,8 unités d'investissement attendues pour une (1) unité de croissance. Cependant, cette ambition n'a pu être concrétisée en raison de la crise de la Covid-19 et de ses conséquences défavorables sur l'économie. En effet, en 2020, les faibles niveaux de croissance, voire les

³ L'ICOR capte l'impact des investissements sur la production. Il est mesuré par l'inverse de la productivité marginale du travail. Plus l'ICOR est élevé, moins les investissements sont efficaces.

récessions observées dans certains pays, ont été le résultat des niveaux d'inefficacité de l'investissement enregistrés au Sénégal particulièrement.

Figure 10 : évolution de l'ICOR au Sénégal

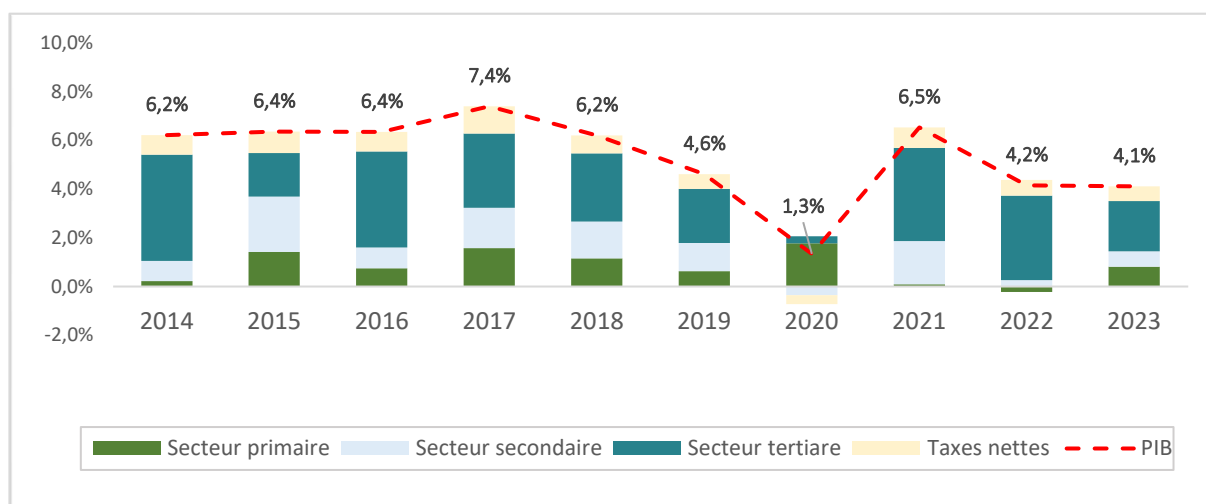


Source : Calculs DGPPE, 2023

I.3.1.3. Offre de biens et services

94. Sur les deux phases de mise en œuvre du PSE, le secteur des services continue de tirer l'activité économique, même s'il est noté une légère baisse de sa contribution à la croissance qui est passée de 3,2% à 2,4%, en raison, notamment, de la pandémie de Covid-19.

Figure 11 : contribution à la croissance



Source : ANSD, calculs DGPPE, 2023.

TAXONOMIE DES SECTEURS

95. Les activités extractives, les services financiers et la fabrication des matériaux de construction avaient été identifiés parmi les sous-secteurs moteurs de la croissance⁴ dans la première phase du PSE. Pour la deuxième période, l'évaluation montre que les deux premières branches d'activités ont maintenu le cap, et de nouveaux moteurs de croissance, auparavant classés secteurs émergents⁵, sont apparus. Il s'agit des branches : (i) de la construction ; (ii) de la production et de la distribution d'électricité et de gaz ; (iii) des activités spécialisées scientifiques et techniques ; (iv) de l'agriculture et des activités annexes et (v) de la fabrication de produits chimiques de base.

96. De nouveaux sous-secteurs ont également émergé sur la période. Il s'agit de l'hébergement et de la restauration, de la fabrication de produits agroalimentaires, des activités immobilières et du transport. Les activités d'art, de culture, de sport et de loisirs ont maintenu leur position dans ce groupe.

97. Le poids cumulé des sous-secteurs moteurs et émergents représente 43,7% du PIB. Le commerce, dont le poids est le plus élevé (12,7% du PIB en 2021), voit sa part décliner. La valeur ajoutée de l'Agriculture enregistre, en moyenne, une croissance de 5,9% entre 2014 et 2023, et se classe devant le secteur secondaire (4,6%) et le secteur tertiaire (5,3%).

98. **L'activité de sport et de loisirs** possède un potentiel considérable de création d'emplois et de richesse, avec une croissance ressortie à 14,4% en moyenne sur la période 2021-2023 après la crise de la Covid-19. Sa dimension économique s'est fortement améliorée au cours des dernières années, avec notamment la professionnalisation et le rayonnement grandissant de certaines fédérations et groupements sportifs, la multiplication de structures de formation des sportifs de haut niveau (football, athlétisme, basketball, lutte, tennis, etc.) et la présence, dans le secteur, d'entrepreneurs privés. Notre pays pourra mieux tirer profit du potentiel de ce secteur avec l'accroissement des financements et la maîtrise des violences dans certaines compétitions.

99. Dans le **Numérique**, la plupart des entreprises utilisent encore des procédures manuelles et des technologies pré-numériques pour exécuter des fonctions générales ou spécifiques à un secteur. Toutefois, le secteur a enregistré une croissance moyenne de 4,1% sur la période 2014-2022, à la faveur d'une bonne pénétration de l'internet mobile, consécutive aux attributions des licences 4G aux opérateurs de télécommunications et aux investissements massifs opérés dans le secteur, notamment pour l'extension progressive de la fibre optique au niveau de toutes les grandes villes du pays.

⁴ Sous-secteurs qui faisaient et continuent de faire de bonnes performances économiques.

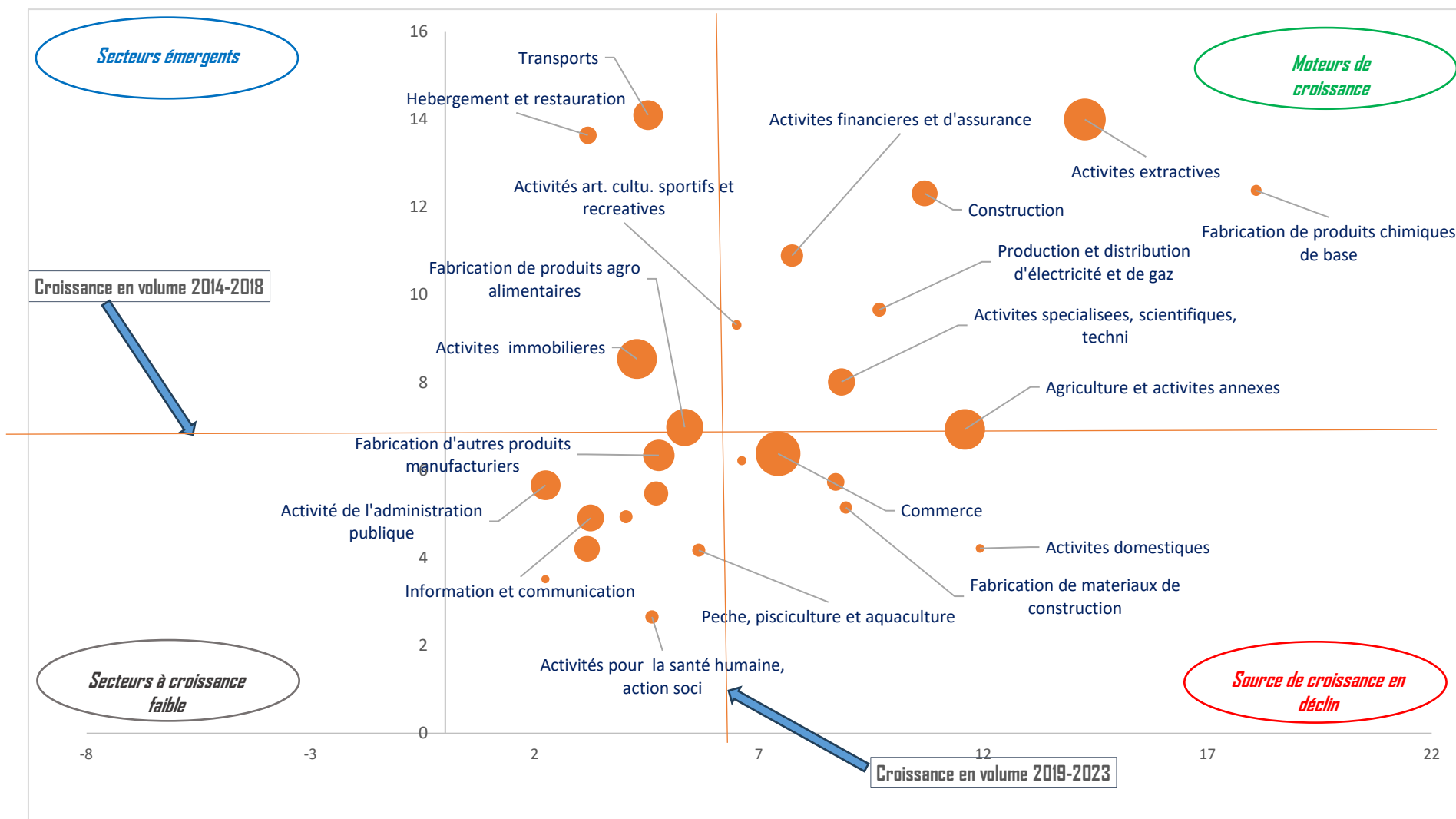
⁵ Sous-secteurs qui font actuellement de bonnes performances économiques (taux de croissance supérieur ou égal à 7%) en comparaison à la période antérieure. Pour ceux-ci, le défi, dans les années à venir, sera d'en faire des moteurs de croissance.

100. Dans le **Transport**, le Sénégal a enregistré des progrès remarquables en matière de rattrapage infrastructurel, comme mentionné plus haut. En plus d'améliorer la mobilité urbaine, l'exploitation des transports de masse, notamment le TER et le BRT, contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, par conséquent, à la transition énergétique du Sénégal.

101. Le sous-secteur des **transports** a été parmi les plus affectés par la crise de la Covid-19 avec une baisse de 10,2% en 2020. Toutefois, hormis l'année 2020, le sous-secteur a enregistré une hausse moyenne annuelle de 7,8% sur la période 2019-2023 contre une progression moyenne de 4,6% sur la première phase du PSE. Les défis, pour les années à venir, portent sur (i) l'entretien régulier des infrastructures et (ii) la décongestion dans le secteur portuaire.

102. S'agissant de l'**emploi**, les secteurs émergents et moteurs de croissance non agricoles concentrent le cinquième des emplois créés entre 2014 et 2020 (20,7%). Cette proportion passe à 47%, avec la prise en compte de la part des emplois du secteur de l'Agriculture qui s'établit à 26,5%. Par ailleurs, les secteurs à faible croissance regroupent 53% des emplois créés sur la période. Il s'agit essentiellement des secteurs du commerce, des activités domestiques et de la fabrication d'autres produits manufacturés.

Figure 12 : taxonomie des secteurs prenant en compte leur poids dans le PIB



Source : DGPPE, 2023.

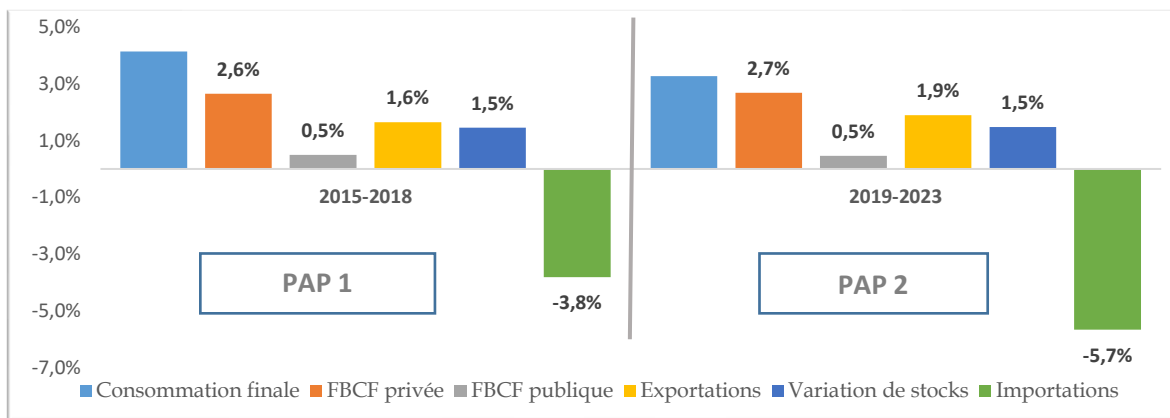


I.3.1.4. Demande de biens et services

103. Sur la première phase de mise en œuvre du PSE, la croissance a essentiellement résulté de la consommation et de l'investissement privé. Sur la deuxième phase, les exportations ont suivi, avec une contribution qui est passée de 1,6% à 2,2%. Cependant, la contribution de l'investissement public est restée stable à 0,5% sur les deux phases.

104. L'augmentation de l'investissement public entre les deux périodes traduit la volonté des pouvoirs publics de soutenir le secteur privé qui doit porter la croissance économique à moyen et long termes. Ainsi, la contribution du privé à la création de valeur ajoutée s'est légèrement bonifiée entre la première et la deuxième phase, passant de 2,6% à 2,7%.

Figure 13 : contribution des composantes de la demande (en %)



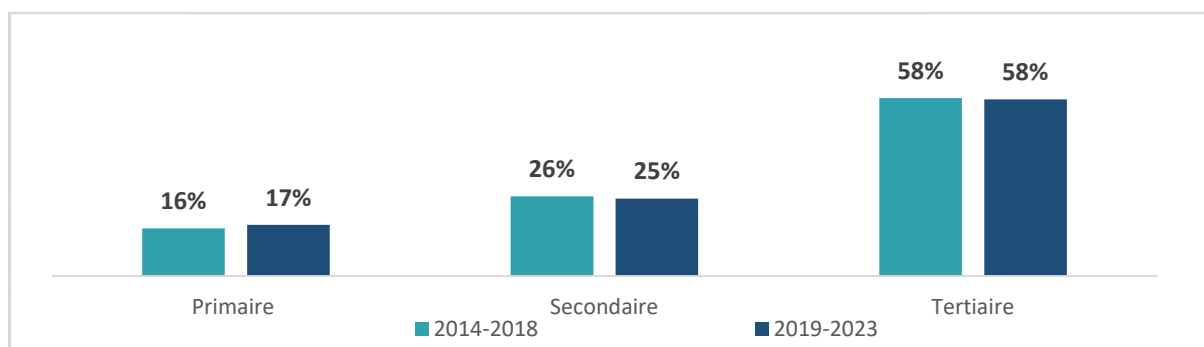
Source : DGPPE, 2022.

I.3.1.5. Transformation structurelle

105. La transformation structurelle, consistant à transférer les ressources productives du secteur primaire vers ceux du secondaire puis du tertiaire, est une condition nécessaire pour garantir une croissance inclusive, forte et durable. Cependant, l'économie sénégalaise est caractérisée par une prépondérance du secteur tertiaire et une faiblesse relative de l'emploi industriel, une main-d'œuvre moins orientée vers le secteur secondaire et une productivité du travail qui a enregistré une hausse de 20,7% sur la période 2014-2023. L'ensemble de ces facteurs combinés contribue à ralentir le rythme de transformation structurelle de l'économie.

106. Depuis la mise en œuvre du PSE, l'économie reste dominée par le secteur tertiaire, avec une part moyenne de la valeur ajoutée sur le PIB de 58%, loin devant le secondaire (26%) et le primaire (16%). De plus, les parts des différents secteurs en fonction du PIB sont quasi identiques entre les deux (2) phases. Le secondaire, considéré comme le principal levier dans un processus de transformation structurelle, est encore marqué par un niveau de production très faible.

Figure 14 : part moyenne des secteurs



Source : ANSD et DGPPE, 2023.

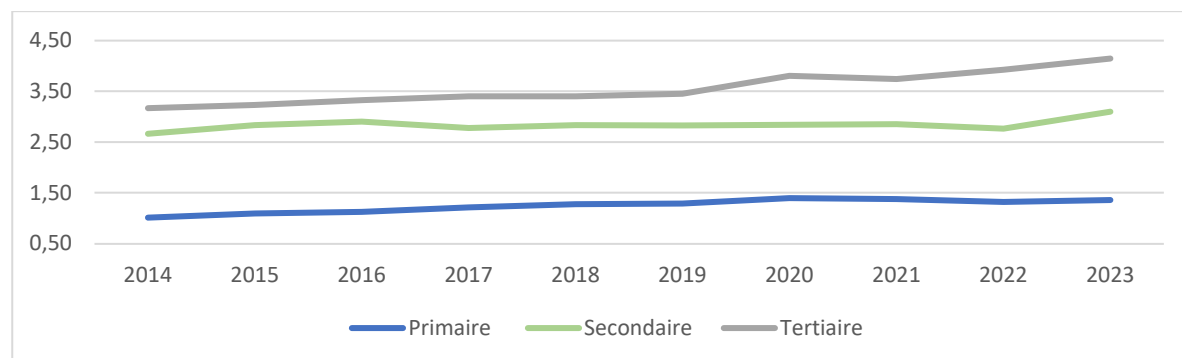
• Emploi sectoriel et productivité du travail

107. Sur la période 2014-2023, les parts moyennes de l'emploi des différents secteurs sont restées presque identiques, avec l'essentiel de la main-d'œuvre non agricole concentré dans le secteur tertiaire (42% des emplois). L'accroissement de la part d'emploi du secteur tertiaire⁶ reflète, notamment, la capacité de ce dernier à attirer le surplus de travailleurs du secteur agricole. Il est suivi du secteur primaire (34%) et du secteur secondaire (24%).

108. Une croissance régulière de la productivité du travail est observée depuis 2014. D'une valeur de 2,3 millions FCFA par travailleur, elle est passée à 2,8 millions de FCFA en 2023, soit une hausse de 20,7%. L'amélioration de la productivité du travail a permis de relever la compétitivité de l'économie nationale.

109. Au niveau sectoriel, la productivité du primaire a été moins importante entre 2014 et 2023, malgré des niveaux importants d'investissements consentis dans le secteur. Cette situation s'explique par le fait que les activités du primaire relèvent essentiellement de l'informel. Le secteur tertiaire a eu un niveau de productivité plus élevé que celui du primaire. En revanche, dans les secteurs secondaire et tertiaire, il a été noté une amélioration de la productivité sur la même période.

Figure 15 : Productivité sectorielle



Source : ANSD, calculs DGPPE, 2023

⁶ Plus particulièrement celle de la branche commerce qui en détient, en moyenne, 17% des travailleurs.

- **Transformation structurelle**

110. La transformation structurelle de l'économie sénégalaise a été enclenchée ces dix (10) dernières années. En effet, en dehors de l'année 2020 durant laquelle « l'effet Covid » a particulièrement été noté, l'indice de transformation structurelle se situe à 0,2% sur la période. L'ambition du pays est de porter l'indice à 2%, correspondant à sa moyenne dans les pays émergents.

111. Pour accélérer la transformation structurelle, le Gouvernement a mis en place des dispositifs et mécanismes pour promouvoir le développement des facteurs tels que les capitaux humain et physique, un plus grand crédit accordé au secteur privé, la qualité des Institutions, l'ouverture internationale, l'innovation, la Recherche-Développement (R&D) ainsi que la formalisation de l'économie.

112. Sur l'ensemble des périodes, la contribution du secteur secondaire à la transformation structurelle a été plus élevée. Il joue un rôle de catalyseur dans le processus de transformation structurelle, étant un moteur fiable d'amélioration de la productivité et de réduction de la pauvreté.

Tableau 2 : contribution sectorielle à la transformation structurelle

Périodes \ Secteurs	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total
2014-2018	-0,14%	0,35%	-0,03%	0,18%
2019-2023	0,10%	0,36%	-0,77%	-0,31%
2014-2023	-0,02%	0,35%	-0,40%	-0,06%

Source : ANSD et DGPPE, 2023.

I.3.1.6. Dynamique budgétaire et endettement

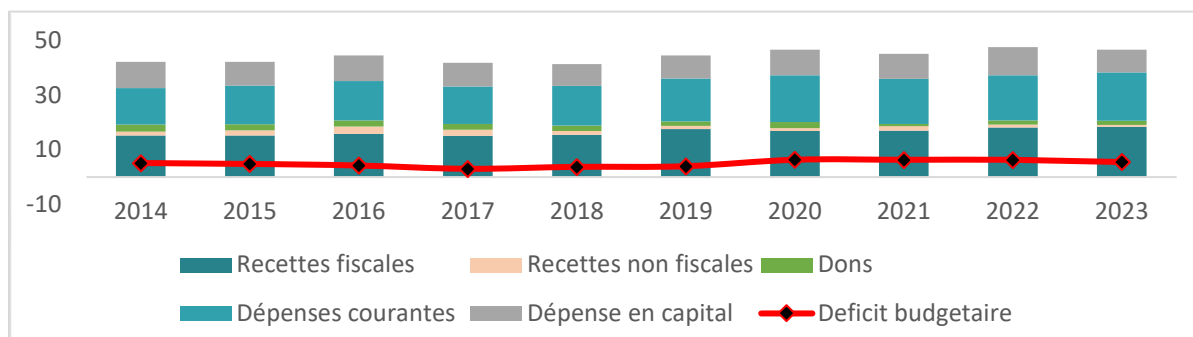
113. La deuxième phase du PSE est marquée par une bonne évolution des recettes fiscales, s'établissant, en moyenne, à 17,5% du PIB, soit une augmentation de 2,1 points de pourcentage (p.p) par rapport à la période 2014-2018. Au total, la pression fiscale est passée de 15,2% en 2014 à 18,3% en 2023, soit une augmentation de 3,1 p.p , à la faveur des programmes d'élargissement de l'assiette, notamment la Stratégie de Mobilisation de Recettes à Moyen terme (SRMT) et de modernisation des services de recouvrement fiscal et douanier. Les dépenses en capital sont également ressorties à 9,1% du PIB en moyenne, contre 8,7% entre 2014 et 2018.

114. Le déficit budgétaire s'est creusé du fait des transferts importants en faveur des ménages vulnérables et des subventions publiques sur les produits stratégiques de l'ordre de 4% du PIB. En effet, au cours des trois dernières années (2020-2022), l'environnement international a été marqué par l'avènement de la pandémie de Covid-19 en 2020-2021, à laquelle s'est greffée, en 2022, la guerre russo-ukrainienne, avec son corollaire d'inflation mondiale tirée par les cours internationaux de produits alimentaires et énergétiques.



Durant cette période, l'État a également mis en place des mesures de soutien et de relance de l'activité économique ainsi que des initiatives en faveur de l'emploi des jeunes.

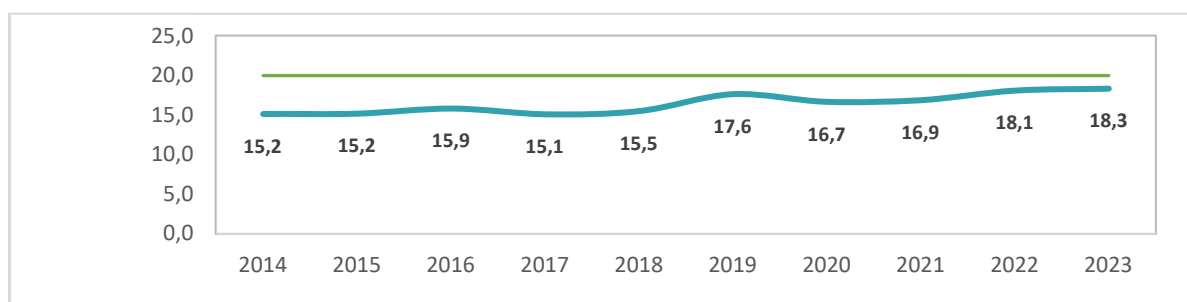
Figure 16 : évolution des indicateurs budgétaires (en % du PIB)



Source : DGPPE, 2022.

115. La part des recettes fiscales sur celles globales est passée de 78,8% à 86,6% entre les deux (2) phases. Par conséquent, la pression fiscale du Sénégal est estimée à 18,3% en 2023, contre 15,2% en 2014, plaçant le Sénégal en tête au sein de l'UEMOA en matière de mobilisation de recettes, à la faveur de la mise en œuvre de la SRMT⁷.

Figure 17 : évolution de la pression fiscale



Source : BCEAO et DGPPE 2023.

116. L'analyse de la structure des recettes fiscales du Sénégal a révélé que le processus de transition fiscale est entamé, avec une baisse progressive de la fiscalité de porte au profit de celle intérieure. La part des recettes intérieures sur les recettes globales est passée de 85,1% à 87,4% entre 2014 et 2021. Cette performance a été rendue possible grâce aux efforts de l'État visant à renforcer l'efficacité du système fiscal, avec notamment, d'une part, la mise en œuvre de la SRMT qui a permis de fédérer et de coordonner l'action de la Douane, des Impôts et du Trésor afin de faciliter le financement du Plan Sénégal Émergent et, d'autre part, le lancement du programme « Yaatal » qui s'est attelé à promouvoir le consentement à l'impôt, donc à élargir davantage l'assiette fiscale.

⁷ Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme pour le financement du plan Sénégal émergent, 2020-2025

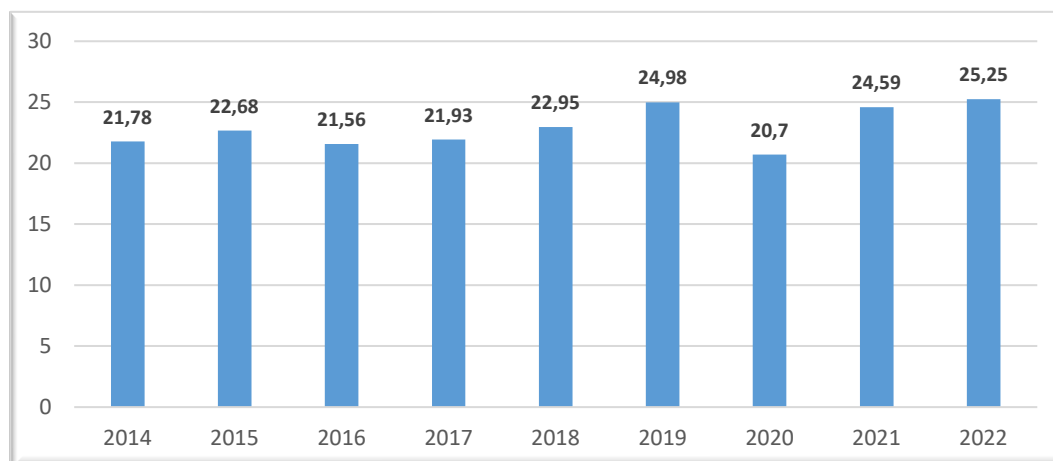
117. La part des dépenses courantes sur les dépenses totales est passée de 62,2% en moyenne à 64,8% entre les deux phases du PSE. Elle a augmenté de 3,9 p.p sur la deuxième phase pour s'établir à 18,4% du PIB. Cette hausse pourrait s'expliquer par la succession de crises (Covid-19 et russo-ukrainienne) qui ont nécessité l'intervention de l'État à travers un programme de riposte et un plan d'ajustement et de revalorisation des salaires afin de soutenir les populations affectées. En effet, les parts des transferts et des salaires dans la charge publique ont respectivement augmenté de 3,6 p.p et 1,3 p.p du PIB entre 2019 et 2023. Les dépenses en capital, estimées à 35% des dépenses totales, ont également connu une progression de 1,2 p.p du PIB par rapport à la phase antérieure.

118. Durant la période de mise en œuvre du PSE, l'encours de la dette publique est passé de 4 112,9 milliards à 11 782,8 milliards de FCFA entre 2014 et 2022, correspondant à un ratio d'endettement public de 68,2% du PIB en 2022. Le Sénégal demeure ainsi en deçà de la norme des 70% de l'UEMOA. S'agissant du service de la dette publique extérieure en 2022, il s'est établi respectivement à 24,7% des recettes budgétaires et 19,2% des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 22% et 25% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique. Au total, l'économie nationale présente un profil de "risque modéré de surendettement", avec une dette soutenable et une capacité à honorer ses engagements.

I.3.1.7. Échanges extérieurs

119. Le Sénégal s'est lancé, comme défi, de redynamiser le tissu industriel afin de promouvoir les exportations. En pourcentage du PIB, les exportations de biens et services sont passées de 21,8% en 2014 à 25,3% en 2022, soit une hausse de 3,5%. Cette dynamique s'est traduite par un quasi doublement des exportations par tête qui situent à 300 000 francs en 2023.

Figure 18 : évolution des exportations (en% du PIB)



Source : Banque mondiale, 2023.

120. La structure des groupes de produits d'exportations n'a pas fondamentalement varié entre 2016 et 2021. Toutefois, les produits du combustible ainsi que les produits miniers ont pris une part plus importante durant la période, au détriment des produits manufacturés et alimentaires.

121. L'analyse du niveau de développement des exportations s'effectue aussi bien à travers la diversité, le nombre et la complexité des produits exportés. Depuis 2014, l'augmentation continue des recettes s'est accompagnée d'une tendance croissante du nombre de produits exportés qui a atteint la barre des 200 dès 2020.

122. Malgré une diversité appréciable du panier des exportations sénégalaises avec 200 produits contre une moyenne mondiale de 260 produits par pays, plus de la moitié de ces exportations (55,4%) sont concentrées sur cinq (5) groupes de produits (combustibles, produits miniers, poissons et crustacés, perles fines et produits chimiques inorganiques).

123. Le Sénégal occupe la quatrième place en termes de part de marché dans la CEDEAO, derrière le Nigéria, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Sur la période 2016-2022, le Sénégal a fourni 15% des échanges intra-communautaires. Il est le premier pays africain fournisseur de biens et services de ses pays limitrophes.

124. L'importance relative des importations par rapport aux exportations ainsi que leur niveau de croissance entretiennent un déficit de la balance commerciale, qui a atteint 16% du PIB en 2022, soit 76% de la valeur des exportations. Il est occasionné, entre autres, par une facture importante d'importations de produits alimentaires, notamment céréaliers, et une demande croissante de produits pétroliers.

125. Le déficit de la balance commerciale est de 16,8% du PIB en 2022 contre 14,2% en 2014. Cette situation fait suite au renchérissement de la facture d'importation des produits alimentaires et énergétiques.

I.3.2. Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable

I.3.2.1. Éducation et formation

126. L'objectif du Gouvernement est de relever, à tous les niveaux, la performance des apprentissages, d'achever la couverture du territoire national, d'améliorer la diversification et l'intégration du système éducatif et de la formation, mais aussi d'implanter une gouvernance sectorielle transparente et efficace orientée vers les résultats. D'importantes ressources financières ont été injectées dans le système éducatif, avec la mise en œuvre du PAQUET-EF qui est le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative du Sénégal. En effet, entre 2014 et 2023, le budget de l'éducation et de la formation est passé de 492 milliards FCFA à 1 082 milliards, soit



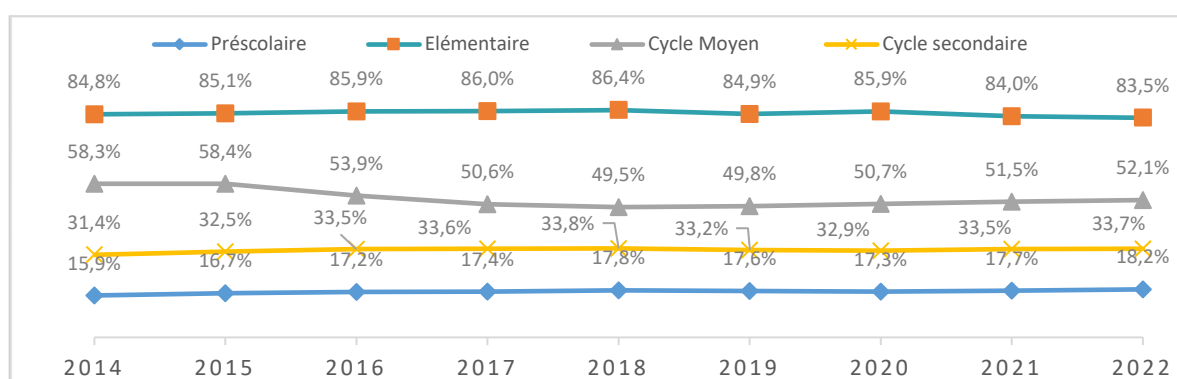
une hausse de 120%, dénotant de la volonté de l'État d'améliorer la qualité dudit secteur, notamment avec une hausse progressive des dépenses d'investissement.

127. Entre 2014 et 2022, les établissements d'enseignement classiques sont passés de 14 035 à 17 810, soit une hausse de 27%, répartis entre le préscolaire, l'élémentaire, le moyen et le secondaire. Environ 70% de ces établissements sont du public, 27% sont du privé et 3% des écoles communautaires de base. Il est noté une part importante du privé concentré dans les cycles du préscolaire et de l'élémentaire.

128. Dans le but d'adresser les besoins spécifiques d'éducation, le Sénégal a mis en place des politiques transversales concernant : (i) l'éducation de base, à travers l'apprentissage traditionnel rénové, les daaras modernes, l'éducation de base des jeunes et adultes analphabètes (EBJA) ; (ii) le développement de l'enseignement des sciences, de la technologie et des innovations et (iii) la promotion des TIC dans l'éducation et la formation.

129. Globalement, des améliorations ont été enregistrées dans le domaine de l'éducation et de la formation. Entre 2014 et 2022, le taux brut de préscolarisation (TBPS) a augmenté de 2,3 p.p pour se situer à 18,2%. Sur la même période, le taux de scolarisation au cycle secondaire a également progressé de 3,3 p.p pour s'établir à 33,7% en 2022. En revanche, le taux de scolarisation à l'élémentaire est passé de 84,8% à 83,5% et celui du cycle moyen de 58,3% à 52,1%.

Figure 19 : évolution des taux de scolarisation



Source : DPPE, MEN.

130. Des avancées ont été notées dans l'égalité des sexes, avec le renforcement de l'accès des jeunes filles⁸. Cependant, la scolarisation et le maintien des garçons demeurent un défi. Entre 2014 et 2022, le taux d'achèvement au cycle moyen a légèrement augmenté pour les filles (41,5% à 44%), au moment où, pour les garçons, il a régressé de 5 p.p. (40,5% à 35,2%).

⁸ Avec un Indice de parité genre de 1,2 au primaire ; 1,22 pour le cycle moyen ; et 1,23 pour le cycle secondaire.

131. Sur le plan de la qualité de l'éducation, selon les résultats de l'enquête PASEC⁹, le Sénégal est classé parmi les pays qui enregistrent les scores les plus élevés dans le groupe des pays concernés. Ainsi, en mathématiques par exemple, avec 557,6 points, le Sénégal occupe la première position, soit un écart de 57 points par rapport à la moyenne des pays ayant participé à l'évaluation PASEC de 2019, et a progressé de 11 points par rapport à l'évaluation de 2014. La majorité des élèves au primaire sont au-dessus du seuil suffisant de compétences.

132. À l'élémentaire, le taux d'achèvement est passé de 59,3% en 2015 à 63,2% en 2022. Dans le moyen général, 63,4% des jeunes n'achèvent pas leur scolarité. Le même constat est fait pour le niveau secondaire où, en moyenne, un élève sur quatre parvient à terminer ce cycle. Cette situation s'explique, entre autres, par le taux élevé d'abandons et de redoublement scolaire.

133. Le déficit d'enregistrement à l'état civil constitue un facteur d'abandon scolaire, notamment au niveau des classes de fin de cycle. En 2022, 10,7% des élèves en classe d'examen n'ont pas eu d'acte de naissance. Ce phénomène a été plus remarquable dans les régions de Sédhiou (30,9%), Kolda (11%), Thiès (12,7%) et Kaolack (11,4%)¹⁰.

134. Les mariages et grossesses précoces constituent également un frein à l'éducation. En 2019, un pourcentage de 30,5% des femmes âgées de 20 à 24 ans avaient été mariées avant l'âge de 18 ans et 8,8% avant leur 15^e anniversaire¹¹.

135. En sus des audiences foraines organisées pour l'enregistrement civil des élèves, l'amélioration des conditions de travail dans les établissements scolaires (adduction d'eau et d'électricité, installation de latrines séparées pour les garçons et les filles, etc.), le Gouvernement est en train de renforcer l'offre de Formation technique et professionnelle (FPT) pour développer une offre complémentaire permettant de diminuer le taux d'abandon, en réorientant une partie des élèves du cycle continu vers des filières courtes qualifiantes.

136. À la faveur de la mise en œuvre de plusieurs initiatives politiques¹², le réseau d'établissements d'enseignement technique et de centres de formation professionnelle s'est densifié. Le nombre total d'établissements publics et privés est passé de 407 à 448 entre 2018 et 2022. Ces progrès ont entraîné un accroissement des effectifs globaux formés au niveau de ces établissements¹³ qui ont atteint 178 223 élèves, avec une prédominance de la formation professionnelle initiale (92 933). L'enseignement technique enregistre les plus faibles effectifs de formés (7 464), à cause notamment de l'étroitesse de son offre (12 lycées techniques à l'échelle nationale).

⁹ Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN

¹⁰ RNSE, 2022

¹¹ EDS, 2019.

¹² 3FPT, ONFP, ISEP, etc.

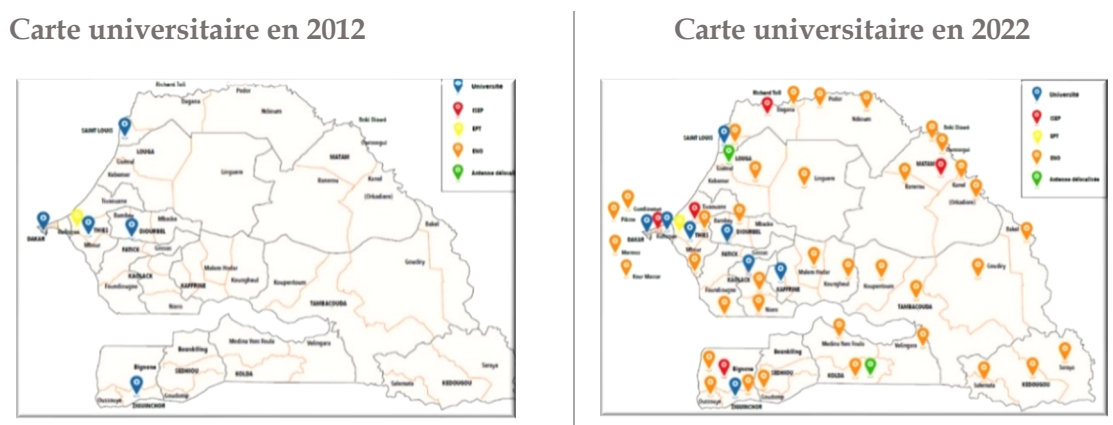
¹³ Au sens sectoriel du terme, c'est-à-dire intégrant l'apprentissage rénové



137. Le pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans la FPT est passé de 6,7% en 2015 à 10% en 2021. Parallèlement, de 2016 à 2021, le Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique (3FPT) a accompagné 286 920 jeunes pour la formation.

138. Dans l'enseignement supérieur, d'importants efforts ont été consentis par l'État pour améliorer les capacités d'accueil, notamment dans les Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (STEM), par la création de 3 nouvelles universités. Ainsi, en 2020, le Sénégal comptait 8 universités publiques, 5 Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) et plus de 150 Établissements privés d'Enseignement supérieur (EPES). Concernant le nombre de chercheurs par million d'habitants, le ratio en équivalent temps plein est passé de 956 en 2014 à 1 306 en 2022.

Figure 20 : évolution de la carte universitaire entre 2012 et 2022



Source : MESRI, 2022.

139. La population estudiantine du Sénégal en 2020 est de 216 654, avec un indice de parité de 0,86 en faveur des garçons. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 1 204 à 1 281, soit une évolution de 6%. Toutefois, le ratio d'étudiants se situe toujours en deçà de la norme de l'UNESCO¹⁴. Par ailleurs, on note une amélioration du taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur, passant de 6,7% en 2015 à 16,1% en 2022, soit 9,4 points de pourcentage additionnels. Les difficultés d'accès sont encore plus importantes dans les domaines relatifs aux STEM qui enregistrent les plus faibles taux. À cela, s'ajoute la faible diversification des offres qualifiantes permettant d'accéder au marché du travail.

140. Dans le domaine de la Recherche, les initiatives¹⁵ engagées visent à améliorer la gouvernance, la coordination (mise à jour des textes), l'harmonisation, le pilotage ainsi que l'accroissement du financement pour prendre en charge le gap en infrastructures de recherche et les besoins en équipements.

¹⁴ 2 000 pour 100 000 habitants

¹⁵ Avec notamment la création d'une Direction générale de la Recherche et de l'Innovation au sein du MESRI.

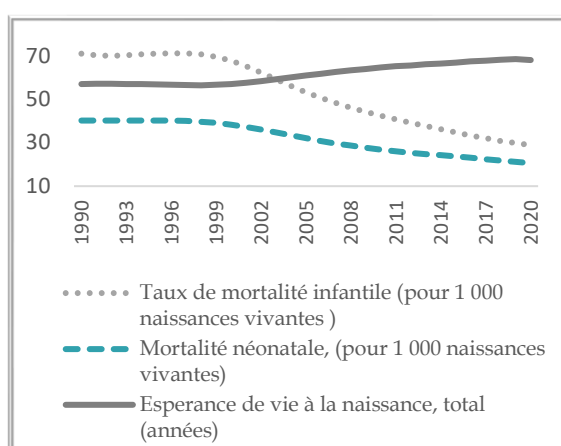
I.3.2.2. Santé et nutrition

141. L'amélioration de la santé des populations constitue une priorité pour le Gouvernement du Sénégal. Pour y parvenir, le Gouvernement s'appuie sur le Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS, 2019-2028) dont l'objectif principal est de contribuer à l'amélioration des conditions socio sanitaires des populations, sans aucune forme d'exclusion, à travers : (i) l'offre de services de santé et d'action sociale et (ii) la protection sociale.

142. Les performances du Sénégal dans le domaine de la santé se sont globalement améliorées, à l'image de l'espérance de vie à la naissance qui s'est établie à 69 ans en 2023, à la faveur de la baisse de l'incidence du paludisme et de la mortalité maternelle, néo-natale et infantile. En effet, le nombre de cas de paludisme est passé de 492 253 en 2016 à 354 708 en 2019, soit une baisse de 28%. Le ratio de mortalité maternelle a baissé de 50% pour s'établir à 193,3 pour 100 000 naissances vivantes (NV) en 2022. Le ratio de mortalité néonatale a également connu une baisse, passant de 23 à 6 pour 1 000 NV entre 2015 et 2021. Quant à la mortalité infanto-juvénile, le ratio a baissé, passant de 59 pour 1000 en 2015 à 35 pour 1000 en 2022.

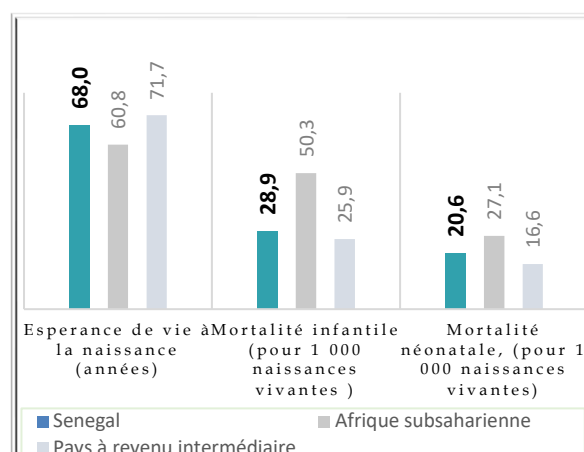
143. Pour renforcer l'efficacité de la politique nationale de Santé publique, le Gouvernement accorde, par ailleurs, une attention particulière aux accidents domestiques, à la prise en charge des urgences pédiatriques, mais aussi aux maladies non transmissibles (MNT), notamment celles cardiovasculaires (17%) représentant la plus grande proportion, les néoplasmes malins (6%), les maladies respiratoires chroniques (3%) et le diabète (2%).

Figure 21 : évolution d'indicateurs de santé



Source : OMS, 2022.

Figure 22 : évolution des indicateurs de santé par rapport aux pays de l'Afrique subsaharienne et à revenus intermédiaires, en 2020



Source : OMS et Banque mondiale, 2021.

144. À la faveur de la mise en œuvre du PNDSS, le Budget du Ministère de la Santé et de l'Action sociale a plus que doublé, passant, entre 2014 et 2023, de 127 milliards FCFA à 272,5 milliards FCFA.

145. Alors que les dépenses totales de santé s'élevaient à 833,1 milliards en 2021, soit 5,5% du PIB. Le financement des services de santé est en majorité supporté par les ménages. À titre illustratif, en 2019, plus de la moitié (53%) des frais de soins de santé primaires sont pris en charge par les ménages, contre 25,6% par le Gouvernement et 21% par l'aide publique pour la santé¹⁶.

146. Sur le plan des infrastructures sanitaires, le maillage du territoire s'est renforcé et le pays compte, en 2023, 40 Établissements publics de Santé¹⁷ (EPS) de niveaux 1, 2 et 3 (dont 4 non-hospitaliers), avec 40% d'entre eux situés dans la région de Dakar. Outre les EPS, le Sénégal, divisé en 79 districts sanitaires, dispose de 116 centres de santé publics en 2023 contre 99 en 2014 et 94 centres de santé privés. Le nombre de postes de santé publics est passé de 1 478 à 1 584¹⁸ sur la même période, tandis que 1 085 postes de santé privés ont été dénombrés. Concernant les cases de santé, celles relatives au public ont été portées à 2 283, complétées par 1 085 du privé. Cet accroissement significatif des infrastructures sanitaires a permis de doubler les capacités d'accueil.

147. Le secteur de la santé compte un total de 21 337 agents, dont 68% de spécialistes concentrés dans la région de Dakar, 8% à Thiès, 5% dans chacune des régions de Ziguinchor et Diourbel.

148. Le pourcentage d'enfants atteints de malnutrition aiguë a baissé entre 2011 et 2019, passant de 10% à 8%. Les enfants les plus affectés sont ceux âgés de 48 à 59 mois (13%) et ceux des ménages pauvres (12%). La malnutrition chronique touche 18,5% des enfants, dont 5% sous sa forme sévère¹⁹. Cette pathologie affecte autant les filles que les garçons, quels que soient le milieu de résidence et la région. Par ailleurs, on estime que 54% des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie et 22% d'entre elles âgées de 15 à 49 ans d'insuffisance pondérale. Chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans, 35% d'entre elles souffriraient d'insuffisance pondérale (ANSD, 2018).

I.3.2.3. Emploi et marché du travail

149. La problématique de l'emploi constitue une des priorités du PSE qui prévoit de créer, chaque année, entre 100 000 à 200 000 emplois. C'est dans ce contexte que plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, notamment le programme XËYU NDAW ÑI, doté d'une enveloppe de 450 milliards de FCFA sur la période 2021-2023. À cet

¹⁶ WHO Global Health Expenditure Update 2022

¹⁷ Source : PNDSS (2019-2028)

¹⁸ Rapport annuel carte sanitaire 2023

¹⁹ EDS-C, 2019

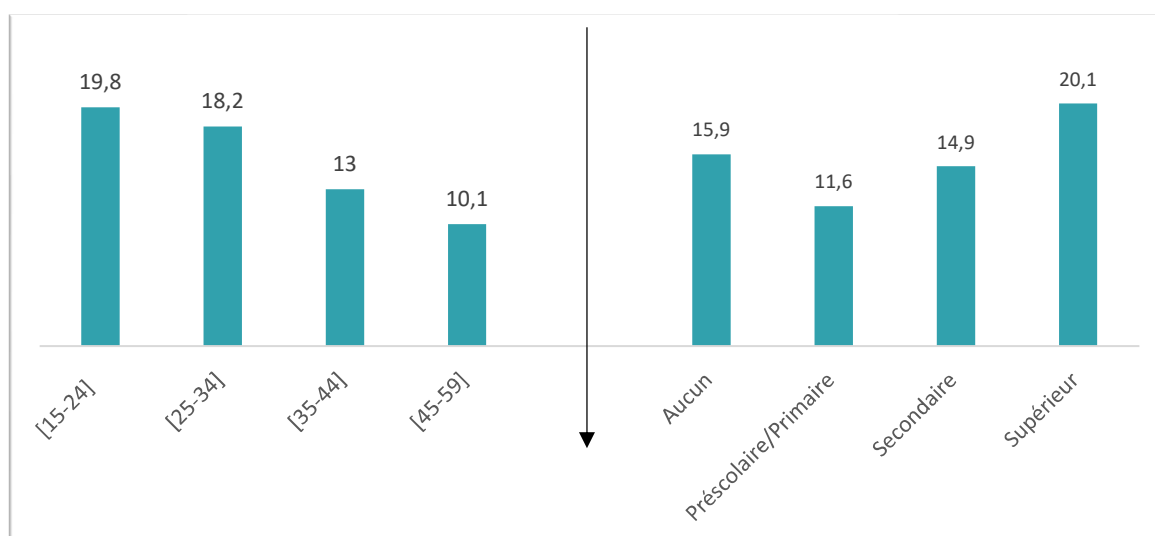


effet, le programme a permis de créer 66 243 emplois sur un objectif de 65 000. Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes et des femmes, le Gouvernement a également mis en place des mécanismes de financement pour accompagner les jeunes et les femmes (DER/FJ, FONGIP) ainsi que d'autres mécanismes non financiers (3FPT, ANPEJ, ADEPME, ASEPEX, etc.). S'agissant de la DER/FJ, elle a octroyé des crédits à 492 997 personnes, formé 12 557 bénéficiaires, financé des entrepreneurs à hauteur de 112 milliards et accompagné 415 startups. Concernant l'accompagnement, le 3FPT a appuyé 136 747 bénéficiaires, financé 86 096 jeunes et femmes au pré-emploi et 520 projets d'investissement d'établissement FPT, mais aussi accompagné 214 entreprises.

150. Selon le Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), la population active (15-59 ans) au Sénégal est de 9 897 327 habitants en 2023, soit 54,9% de la population, parmi lesquels 50,5% sont des femmes. Cela montre le potentiel dont dispose le pays en termes de main-d'œuvre, en même temps qu'il témoigne du défi à cerner pour pouvoir bénéficier du dividende démographique que le Sénégal n'a pas encore pleinement exploité, alors que la fenêtre d'opportunité est ouverte depuis 2000.

151. Le chômage des jeunes est estimé à 23,1% en 2022. Il est plus important chez les femmes pour qui le niveau de chômage est presque le double de celui des hommes. En outre, ce phénomène affecte plus la main-d'œuvre ayant les niveaux d'enseignement supérieur (20,1%) que celle n'ayant aucun niveau (15,9%). Il s'y ajoute un taux d'emploi informel très élevé, avec 3 jeunes sur 4 évoluant dans ce secteur²⁰.

Figure 23 : taux de chômage par niveau d'instruction et par tranche d'âge (%)



Source : ANSD, SES 2019.

²⁰ Evaluation des politiques de jeunesse et d'encadrement des jeunes (EPPJI, MEPC (2021).

152. Ce niveau de chômage appelle à un renforcement de la coordination, du suivi et de l'évaluation dans la mise en œuvre des politiques et initiatives en faveur de l'emploi. Une stratégie de vulgarisation bien ciblée devrait également favoriser un meilleur accès des jeunes à ces initiatives dans la mesure où moins de 40% des jeunes sont au courant des projets et programmes de promotion de l'emploi et seulement 1 jeune sur 10 a bénéficié du soutien²¹ desdits programmes.

I.3.2.4. Cadre de vie, eau, assainissement et électricité

153. En matière d'habitat, la dynamique démographique urbaine connaît un essor continu, avec un taux d'urbanisation en hausse depuis plusieurs années. Ce phénomène est favorisé par un exode rural massif.

154. Le Sénégal a déployé des programmes et projets structurants pour rendre plus attrayant le cadre de vie des populations. La gestion des déchets solides, une compétence dévolue aux collectivités territoriales pour assurer la salubrité publique, s'est beaucoup améliorée, grâce notamment à la mise en place de l'Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides (UCG). En effet, la quantité de déchets collectés s'est accrue, passant de 1 587 659 tonnes en 2020 à 2 171 941 en 2022, soit une hausse de 36,8%.

155. L'accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement de qualité est indispensable au renforcement du bien-être des populations. Ainsi, le taux d'accès global à l'eau potable est passé de 94,8% en 2017 à 97% en 2022, à la faveur du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) et l'opérationnalisation de l'usine de Keur Momar Sarr (KMS3) d'une capacité de 200 000 m³ par jour. En milieu urbain, les efforts ont permis de maintenir un taux élevé de plus de 98%, atteignant presque le niveau requis pour un service universel pour les populations urbaines grâce, particulièrement, aux branchements sociaux à hauteur de 30 000 unités par an.

156. En 2022, une proportion de 61,2% de ménages disposent d'un accès amélioré à l'assainissement (à partir d'ouvrages non partagés). La proportion de ménages urbains disposant de toilettes améliorées est de 71,7% alors qu'elle est de 52,6% en milieu rural. En revanche, si l'on tient compte des toilettes partagées, le taux d'accès global est de 74,2%, dont 88,9% en milieu urbain et 62,2% pour le rural, contre respectivement 68% et 39% en 2014.

157. L'accès universel à l'électricité en 2025 est un objectif à la portée du Sénégal pour assurer la transformation structurelle de l'économie et améliorer les conditions de vie des populations. La proportion d'accès à l'électricité a augmenté entre 2015 et 2022, en passant de 62% à 86%. Des progrès importants ont été notés en matière

²¹ *ibid.*

d'électrification rurale, avec un taux qui a quasiment doublé, passant de 31,5% à 60% entre 2015 et 2022.

158. La puissance installée a progressé entre 2012 et 2022, passant de 674,5 MW à 1 814,4 MW, soit un triplement. La part des énergies renouvelables dans les puissances installées a fortement augmenté, passant de 3% à 30% entre 2016 et 2023. Ces progrès sont imputables, entre autres, aux politiques de mise à niveau des centrales existantes et à la mise en service des centrales de Touba et de Kahone. En outre, plusieurs projets et programmes sont en cours d'exécution à l'instar de ceux du second Compact du Millenium Challenge Account (MCA), du programme d'électrification de 300 villages ou de l'installation de 50 000 lampadaires solaires qui pourront, à terme, avec la mise en œuvre de la stratégie Gas To Power, aboutir à une diminution du coût du kW qui est une forte attente des consommateurs.

I.3.2.5. Pauvreté et inégalités

159. Les efforts fournis en matière d'accès aux services sociaux de base et de création de richesse (augmentation de 22% du revenu par habitant) ont permis d'améliorer les conditions de vie des populations. En effet, l'incidence de la pauvreté²² a baissé, passant de 42,7% à 37,8% entre 2011 et 2018/2019. Cette diminution de la pauvreté a été plus prononcée à Dakar (5,5%) et dans le milieu rural (5,2%). L'extrême pauvreté a été réduite quasiment de moitié, passant de 12,2% à 6,8% entre les deux périodes. S'agissant de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)²³, entre 2011 et 2021, il est passé de 0,384 à 0,263, soit une baisse de 0,121 point. Le Sénégal affiche ainsi le niveau de pauvreté le plus faible de la zone UEMOA. Ces performances résultent principalement de la croissance économique enregistrée sur la période et de la mise en œuvre des programmes « marqueurs sociaux ».

160. Les inégalités²⁴ de revenu ont connu une baisse, passant de 35,6% à 35,1% entre 2010 et 2019, avec des niveaux d'inégalités plus élevés dans les régions de Kédougou, Tambacounda, Kaolack et Kaffrine.

I.3.2.6. Protection sociale

161. Le Sénégal s'est engagé à renforcer la protection sociale, réduire les inégalités et promouvoir l'accès à des services sociaux essentiels comme la santé et l'éducation. Par ailleurs, l'objectif 1.3 de l'ODD1 encourage la mise en place de systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, incluant des socles de protection sociale. Ainsi, plusieurs initiatives visant la protection sociale des

²² EHCVM 2018/2019 : enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages

²³ L'indice de pauvreté multidimensionnelle, développé par OPHI, mesure la pauvreté multidimensionnelle qui intègre les aspects non monétaires de la privation

²⁴ Les inégalités de revenu sont mesurées par le coefficient de Gini

groupes vulnérables, à travers divers programmes, ont été déployées (voir encadré 1).

162. Une analyse de la situation des travailleurs entre 2018 et 2021 révèle une augmentation positive du nombre de cotisants aux institutions de prévoyance sociale, passant de 456 096 à 509 963. Toutefois, seulement 15% des personnes²⁵ âgées bénéficient d'une pension, en raison notamment de la prédominance de l'emploi informel dans l'économie. Face à cette situation, le Gouvernement encourage, pour la couverture maladie, au recours à la mutualisation communautaire. Le taux d'affiliation aux mutuelles de santé communautaires est de 27,6% au niveau national.

Encadré 1 : programmes de filets sociaux

Pour consolider les filets sociaux, divers programmes ont été mis en place, en alignement avec la stratégie nationale de protection sociale.

Registre national unique (RNU)²⁶ : le nombre de ménages inscrits dans le RNU a augmenté, passant de 463 355 entre 2015 et 2018 à 541 192 entre 2019 et 2022

Programme national de Bourses de Sécurité familiale²⁷ (PNBSF) : le nombre de bénéficiaires du PNBSF a progressé, avec une moyenne de 226 076 entre 2014 et 2018, comparé à 316 284 sur la période 2019-2022. Le programme a dépassé sa cible de 300 000 bénéficiaires en 2021, avec un taux de réalisation de 105%.

Carte d'Égalité des Chances (CEC) : le nombre de personnes bénéficiant de la CEC est passé de 33 611 en moyenne entre 2014 et 2018 à 61 568 sur la période 2019-2022.

Programme de Couverture Maladie universelle : ce programme a vu son taux de couverture augmenter légèrement, de 47,96% entre 2014 et 2018 à 53,6% entre 2019 et 2022. Des progrès ont été réalisés, avec 676 mutuelles de santé opérationnelles et 3,9 millions de personnes assurées. De plus, 2 millions de bénéficiaires « non-cotisants » étaient couverts par les mutuelles de santé communautaires à la fin de 2021. L'impact global du programme a été positif.

Le nombre de bénéficiaires du **Plan Sésame** est estimé à 303 113 en 2022. Cependant, le caractère volontaire de l'adhésion ne facilite pas l'enrôlement de tous les ayants droit.

163. **Exposition des femmes et des enfants aux violences.** Le Sénégal fait partie des pays où les violences subies par les femmes sont les plus faibles dans le monde. Alors que, selon ONUFEMMES, 30% des femmes âgées de plus de 15 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles dans le monde, la dernière Enquête démographique et de Santé (EDS) réalisée en 2019 fait état de 5,2% des femmes âgées de 15-49 ans ayant subi des violences physiques durant l'année précédente et 3,4% d'entre elles ont été victimes de violences sexuelles au cours de leur vie. Parmi les filles de 15-17 ans, une proportion de 2,9% a fait l'objet de violences sexuelles.

²⁵ DGPSN, 2022 : État de la protection sociale au Sénégal

²⁶ Le RNU est la base de données des ménages pauvres et vulnérables du Sénégal.

²⁷ BOS, 2022 : Évaluation d'impact du PNBSF



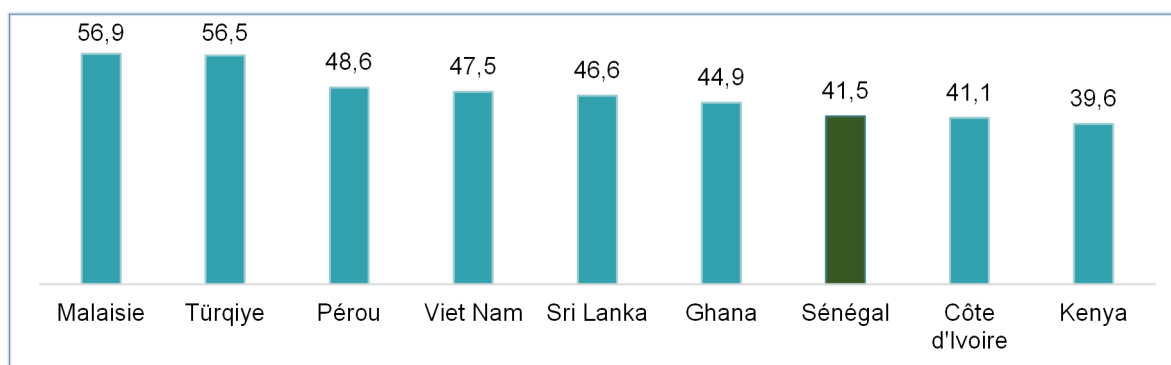
I.3.2.7. Environnement et développement durable

164. Le Sénégal s'est fixé comme ambition de promouvoir une croissance verte et résiliente face aux effets néfastes du changement climatique, à travers la mobilisation du potentiel d'investissements verts à l'horizon 2035. À cet effet, plusieurs initiatives sont en cours pour limiter les effets du changement climatique en rapport, notamment, avec la Contribution déterminée au Niveau national (CDN), le Plan national d'Adaptation, l'initiative PSE vert et la Grande Muraille verte.

165. Dans la gestion des ressources forestières, grâce aux initiatives de reboisement et de restauration des terres dégradées, les superficies forestières sous gestion durable (SFGD) ont connu une hausse de 10% entre 2015 et 2021. S'agissant des ressources hydriques et marines, le taux de couverture des Aires marines protégées (AMP) a augmenté, passant de 2,4% en 2018 à 4,2% en 2022, soutenu par diverses initiatives communautaires. La poursuite des efforts permettra d'atteindre l'objectif de protection de 10% des zones marines et côtières, tel qu'énoncé dans les engagements internationaux du pays.

166. De 1950 à 2021, la température moyenne du Sénégal a grimpé, passant de 28,11°C à 29,63°C, soit une augmentation de 1,52°C. Par ailleurs, les précipitations deviennent plus intenses et de plus en plus fréquentes. La montée du niveau de la mer provoque une érosion côtière accrue, ayant pour conséquences de graves perturbations socio-économiques et environnementales. Le pays enregistre un score de 41,5 dans l'indice global d'adaptation, reflétant une vulnérabilité face aux changements climatiques.

Figure 24 : indice Global Adaptation, 2021



Source : Université Notre-Dame, 2022.

167. Les inondations constituent une préoccupation majeure au Sénégal, découlant, principalement, d'une occupation parfois irrégulière des terrains et des constructions, empêchant l'infiltration naturelle des eaux de pluie. Ces facteurs, combinés à un système d'assainissement insuffisant, en particulier pour les eaux pluviales, amplifient le risque. D'autres risques environnementaux sont également présents, tels que la sécheresse, les feux de brousse et l'érosion côtière.

I.3.3. Axe 3 : Gouvernance, paix et sécurité

I.3.3.1. Situation globale de la gouvernance

168. Les indicateurs de gouvernance se sont globalement bien comportés sur la période sous revue. Le meilleur résultat du pays est à retrouver dans la composante « Voix et responsabilité » pour laquelle il a enregistré un indice de 0,193 sur une échelle de -2,5 à 2,5. Deux autres domaines ressortent avec un indice positif. Il s'agit des composantes « Efficacité des pouvoirs publics » et « Contrôle de la corruption » pour lesquelles les indices respectifs se situent à 0,059 et 0,058.

169. En 2021, le Sénégal figure parmi les 10 premiers pays africains en matière de gouvernance selon l'indice Mo Ibrahim. En effet, il occupe la 9^e place en Afrique, avec un score de 62,4 en 2021 et 2^e dans la CEDEAO. Sur la période 2012-2021, il est globalement noté une amélioration du score.

I.3.3.2. Gouvernance administrative et économique

170. La position du Sénégal s'est renforcée en matière d'efficacité du gouvernement au cours des dernières années. En moyenne, l'indicateur est passé de -0,41 à 0,03 entre les périodes 2014-2018 et 2019-2021. Ces progrès s'expliquent notamment par le renouveau du service public avec la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration (PAMA) et la poursuite de la transformation digitale au sein de l'Administration. De plus, les progrès réalisés par le Sénégal le placent devant des pays de référence comme la Malaisie (1,00) et le Vietnam (0,3).

171. Le Sénégal a connu des avancées dans la qualité de la réglementation entre 2014 et 2018, confirmant ainsi une amélioration de sa capacité à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des réglementations appropriées en faveur du développement du secteur privé. Sur la période 2015-2021, le délai de transfert de propriété est passé de 71 jours en 2015 à 30 jours en 2021 et celui du branchement à l'électricité de 81 en 2015 à 47 jours en 2021. Cette réduction des délais est due, entre autres, à l'allègement des procédures d'obtention des états de droits réels, d'autorisation de transaction et de mutation. L'adoption de la loi n°2021-23 du 2 mars 2021 relative aux contrats de Partenariat public-privé (PPP) constitue une avancée notoire dans la poursuite de l'atteinte de l'objectif de faire du nouveau cadre un levier pour la sécurité juridique des investissements et l'attractivité du climat des affaires en termes d'outils et de dispositifs innovants de promotion du secteur privé local.

172. L'indice de transparence budgétaire²⁸ du Sénégal est passé, en moyenne, de 49,2 pour la période 2014-2018 à 47,7 entre 2019 et 2021. Les données les plus récentes placent le Sénégal à la 4^e place dans l'espace CEDEAO.

²⁸ L'indice mesure l'accès du public aux informations sur la manière dont le Gouvernement central collecte et dépense les ressources publiques. Elle évalue la disponibilité en ligne, l'actualité et l'exhaustivité de documents budgétaires clés. Sur une échelle de 0 à 100, un score de transparence de 61 ou plus indique une publication suffisante de documents pour soutenir un débat public éclairé sur le budget.

173. Le Sénégal a adopté en 2019 sa deuxième stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (2019-2024) afin de rendre conforme et efficace son dispositif national aux normes du Groupe d'Action financière (GAFI). L'évaluation faite en 2023 fait ressortir un bon taux de mise en œuvre du plan d'action en vue de la réalisation de l'objectif d'être le deuxième pays de la CEDEAO après le Ghana et le premier pays de l'UEMOA à sortir de la surveillance rapprochée du GAFI.

174. Grâce aux initiatives du Gouvernement (Loi sur la parité, Observatoire national de la Parité, Institutionnalisation des cellules genre dans les ministères, Mise en place de Boutiques du Droit, etc.), les disparités de genre se sont atténuées. L'indice des inégalités de genre (IIG) s'est amélioré, passant de 0,538 en 2014 à 0,530 en 2021. Relativement à la participation des femmes à la vie économique (accès aux terres agricoles, accès aux intrants, aux équipements agricoles et aux services financiers), le Sénégal a enregistré des avancées significatives (58,3 en 2021 contre 51,2 en 2012). La poursuite des efforts d'inclusion des femmes permettrait de réduire la disparité relative au marché du travail qui s'établit, en 2021, à 36,4% (58,9% chez les hommes).

175. La représentativité des femmes dans les instances de décisions politiques enregistre un score de 49,7 en 2021 et place le pays à la 4^e place au niveau africain. Sur la période 2019-2021, le score moyen s'établit à 49,7 contre 46,8 entre 2014 et 2018, reflétant les efforts du gouvernement en faveur de la promotion de la condition féminine. À titre illustratif, les femmes représentent 43% de l'effectif de l'Assemblée nationale.

176. L'indice de perception de la corruption²⁹ dans le secteur public place le Sénégal parmi les meilleurs pays dans la région. En Afrique subsaharienne, il se situe à la 7^e place en compagnie de l'Afrique du Sud, du Bénin et du Ghana.

I.3.3.3. Gouvernance politique et judiciaire

177. Le Sénégal affiche un score de 0,19 pour l'indicateur « voix et responsabilité » en 2021. En moyenne 85%³⁰ de la population sénégalaise pensent que la démocratie reste le meilleur mode de gouvernance et le Sénégal fait encore partie des pays dont la démocratie est assimilée à un régime hybride³¹. Son indice se situe, en moyenne, à 6,1 sur la période 2014-2018, contre 5,93 entre 2019 et 2022.

²⁹ L'indice de perception de la corruption est compris entre 0 et 100. Plus l'indice est proche de 100, plus le pays fait des efforts dans la réduction de la corruption.

³⁰ Afrobarometer 2023 : Enquête de perception.

³¹ Une classification en quatre (4) modalités est faite : pleine démocratie : 8,1 - 10 ; Démocratie imparfaite : 6,1- 8 ; Régime hybride : 4,1 - 6 ; dictature : 0 - 4. Economist Intelligence Unit, 2023



I.3.3.4. Gouvernance territoriale

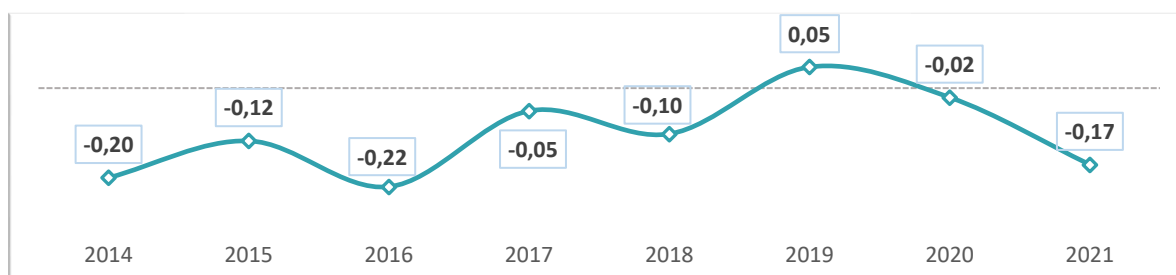
178. Beaucoup d'efforts ont été fournis avec l'adoption de l'Acte III de la Décentralisation et du Code général des Collectivités territoriales. Entre 2018 et 2022, l'État du Sénégal a transféré un montant de 273 milliards de FCFA aux collectivités territoriales sous forme de Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et de Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales (FECT), avec des parts respectives de 46,4% et 53,6%. En 2020, le niveau d'investissement infranational du Sénégal rapporté au PIB s'est établi à 0,3%. De plus, la structure des dépenses des CT montre une prédominance des dépenses de fonctionnement (75,6%).

179. Les capacités de mobilisation de la plupart des collectivités territoriales restent encore limitées en raison, notamment, de la faible diversification de leurs sources de revenus. Les recettes mobilisées en 2019 représentent 1,54% du PIB, soit 5,1% des recettes publiques totales³².

I.3.3.5. Paix et sécurité, intégration régionale et coopération

180. La paix et la sécurité se sont améliorées depuis le démarrage de la mise en œuvre du PSE. En attestent l'indice sur les menaces de sécurité³³ qui est passé de 5,9 à 4,8 entre 2018 et 2022, et celui de stabilité politique et d'absence de violence et de terrorisme qui a évolué de -0,20 en 2014 à -0,17 en 2021.

Figure 25 : évolution de la stabilité politique et absence de violence/terrorisme au Sénégal, 2014-2021



Source : Banque mondiale, indicateurs de gouvernance dans le monde, 2022.

181. La consolidation de l'intégration régionale est un puissant levier de promotion de la croissance en Afrique. Le Sénégal, acteur majeur de l'intégration régionale, a déployé une politique volontariste, avec des résultats significatifs. En effet, le Sénégal a enregistré un score appréciable de 0,516 en 2022, dépassant le niveau moyen du continent (0,327) et de la CEDEAO (0,425). Ces résultats découlent d'efforts fournis à travers la prise en compte des défis de l'intégration dans le PSE, avec notamment des réformes et investissements dans les infrastructures et services de transport.

³² Les collectivités territoriales tirent principalement leurs ressources financières de diverses sources, notamment de recettes levées localement et de transferts qui leur sont alloués par l'État ou par d'autres organismes publics sous forme de fonds d'assistance.

³³ Il évalue les risques, pour un pays, de subir des attaques, mutineries, guerres ou terrorismes. Source : Fund for peace).

182. Au titre de l'intégration régionale en Afrique, l'indice³⁴ montre que le Sénégal, avec un score de 0,516 en 2022, dépasse le niveau moyen du continent (0,327) et celui de la CEDEAO (0,425). Dans l'espace ouest-africain, le Sénégal se positionne à la 3^e place. Ce classement reflète une bonne prise en compte de l'intégration, avec notamment des réformes et des investissements dans les infrastructures et services de transport³⁵.

I.4. Leçons apprises et acquis

183. L'une des leçons apprises de la mise en œuvre du PSE est que **l'économie sénégalaise est capable de générer une croissance robuste sur une longue période** sous réserve d'un programme d'investissements ambitieux et bien ciblé et de la poursuite des réformes.

184. La deuxième phase de mise en œuvre du PAP du PSE est marquée par **des chocs importants qui ont entraîné le ralentissement de la croissance**. En effet, la pandémie de Covid-19 et la forte pression inflationniste suite à la crise Russo-ukrainienne ont perturbé la dynamique de croissance notée à la première phase du PSE. Ces crises n'ont pas fondamentalement altéré la dynamique d'Émergence enclenchée.

185. **Malgré ces chocs, l'économie a su être résiliente** grâce, notamment, aux mesures de riposte prises par le Gouvernement dans le programme de résilience économique et sociale. Ces mesures ont consisté à maintenir la stabilité macroéconomique et financière, à renforcer la résilience sociale des populations et le système sanitaire et à assurer l'approvisionnement des produits d'hydrocarbures et des denrées de première nécessité. À cela s'ajoutent les subventions et les transferts en espèces effectués par l'État avec l'appui de ses partenaires afin d'atténuer les impacts de la hausse des prix sur les populations vulnérables. Ces initiatives ont valu au Sénégal d'amortir les chocs et d'éviter la récession observée dans la plupart des pays de la sous-région.

186. **L'engagement politique au plus haut niveau** auquel s'ajoute une mobilisation des partenaires pour le financement de la stratégie et son suivi-évaluation à travers particulièrement les revues annuelles conjointes ont favorisé les performances réalisées.

187. **Le pays dispose d'acquis** tels que : (i) la stabilité politique et sociale qui est un facteur d'attractivité pour les investissements directs étrangers et le tourisme ; (ii) la bonne couverture du territoire national en infrastructures numériques qui offre un avantage comparatif avéré et (iii) une démocratie et une gouvernance appréciables.

³⁴L'Indice d'Intégration régionale en Afrique (IIRA) met en exergue les domaines dans lesquels les politiques d'un pays ou d'une communauté concernée fonctionnent le plus efficacement possible

³⁵ MEPC, PSE 2019-2023



II. PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES (PAP 3)

II.1. Environnement mondial, régional et national

188. Plusieurs facteurs de changement ou d'inertie pourraient affecter le contexte international, régional et national, dans lequel le PSE sera mis en œuvre au cours des cinq prochaines années.

II.1.1. Au niveau géopolitique

Un contexte international durablement troublé et volatile

189. De profondes mutations sont à l'œuvre sur la scène géopolitique mondiale. Les tensions politiques et/ou commerciales entre grandes puissances deviennent fréquentes et pourraient persister encore pour longtemps. Elles exerceront des effets néfastes sur les relations économiques entre les pays et sur le fonctionnement des échanges de biens, de services, de capitaux et de connaissances.

Une instabilité persistante dans certaines zones du continent africain

190. En Afrique, la crise persistante dans certains pays du Sahel, les changements récents de régime anticonstitutionnels, ainsi que la montée du nationalisme constituent une menace pour la stabilité du Continent et, en particulier, de l'Afrique de l'Ouest. Cette situation a complètement changé le visage de la sous-région et repositionné, au premier plan, la problématique de la sécurité intérieure et sous-régionale.

II.1.2. Au niveau technologique

191. Le monde vit une *profonde rupture* engendrée par le développement fulgurant des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ces technologies bouleverseront davantage les sociétés ainsi que les appréhensions en termes d'emplois, affecteront les modes de pensée et intensifieront les exigences de libertés de la part de la jeunesse au niveau mondial. L'éducation, la santé et la sécurité seront influencées par l'Intelligence Artificielle, la biotechnologie et la cybersécurité. L'industrie, les modes d'enseignement, le monde du travail ainsi que toutes les formes de production et de consommation de biens et services seront inéluctablement bouleversés et devront nécessairement s'adapter. Ainsi, l'information jouera un rôle moteur et le Sénégal devra s'organiser pour tirer le meilleur parti de cette nouvelle donne mondiale.

II.1.3. Au niveau écologique

192. Le dérèglement climatique constitue une problématique mondiale susceptible de saper les efforts des pays en développement, ce qui requiert une nouvelle reconfiguration de la géoéconomie mondiale.



193. L'accord de Paris sur le climat, adopté le 12 décembre 2015, qui vise la limitation du réchauffement planétaire, constitue l'engagement le plus contraignant des accords multilatéraux. Il matérialise un large consensus autour de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la décarbonation progressive des secteurs productifs.

194. Le Sénégal s'est engagé dans cette dynamique, à travers la Contribution déterminée au niveau national (CDN) qui décrit l'ambition du pays en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2030. Le pays devra particulièrement lutter contre la dégradation des terres et des forêts, préserver la biodiversité et les écosystèmes, et protéger les zones humides et les ressources en eau.

II.1.4. Au niveau légal et organisationnel

195. La mise en œuvre intégrale des *chantiers d'intégration régionale* déjà adoptés (Tarif extérieur commun de l'UEMOA et marché unique, politiques sectorielles communautaires, critères de convergence, monnaie unique de l'Afrique de l'Ouest, etc.) aura pour conséquence la réduction supplémentaire de l'espace de souveraineté. Le Sénégal devra s'y préparer, en veillant à la mise en œuvre de systèmes de gouvernance communautaires adaptés et équilibrés.

196. Au niveau intérieur, la volonté, exprimée par le Sénégal, d'institutionnaliser la *territorialisation des politiques publiques* conduira à réaménager l'organisation des services publics, et à procéder à des arrangements institutionnels féconds entre l'État et les collectivités territoriales, tout en leur transférant davantage de ressources (humaines et financières).

II.1.5. Au niveau économique

Des perspectives économiques mondiales incertaines

197. La crise sanitaire de la Covid-19 et la guerre russo-ukrainienne ont négativement impacté la croissance de l'économie mondiale au cours des dernières années. Selon le FMI³⁶, *la croissance de l'économie mondiale* est projetée à 3,1% sur la période 2024-2028, reflétant une reprise timide de l'activité économique, une progression du commerce mondial de 3,5%. Dans la Zone Euro, l'activité devrait progresser de 1,8%, tandis que les pays de l'Afrique subsaharienne enregistreraient une croissance économique de 4,2%.

198. Le ralentissement du rythme de la mondialisation déjà à l'œuvre depuis la crise financière de 2007 a été accéléré par l'émergence de tensions entre grandes puissances mondiales. La multiplicité et le raccourcissement des délais d'occurrence des crises,

³⁶ Perspectives de l'économie mondiale : Une reprise cahoteuse, avril 2023

en général d'ordre systémique, qui accompagnent et amplifient ce mouvement de déglobalisation poussent, notamment le FMI, mais aussi beaucoup d'acteurs avisés, à qualifier le futur de l'économie mondiale *d'incertain*.

L'émergence d'un nouveau cycle d'inflation mondiale

199. Après une forte envolée, dans le sillage du démarrage de la guerre en Ukraine, l'inflation est projetée à 3,9% dans le monde sur la période 2024-2028. De fortes pressions inflationnistes persistent dans beaucoup de pays, dues à des difficultés d'approvisionnement en produits essentiels et de la montée de velléités souverainistes pour assurer l'autosuffisance alimentaire, pharmaceutique, énergétique, etc. Cette situation a engendré une vulnérabilité et une fragilité croissantes pour des pays comme le Sénégal dont la production et la consommation dépendent des matières premières. Le Sénégal mettra ainsi l'accent sur la maîtrise de l'inflation et la résilience des populations, sans compromettre la croissance, en veillant aux équilibres budgétaires.

Un rééquilibrage en vue de la gouvernance économique et financière mondiale

On note l'émergence d'une plus grande exigence citoyenne au niveau des pays émergents et en développement pour une coopération plus équitable et plus diversifiée. Sous ce rapport, un nouvel ordre mondial pourrait s'établir dans les années à venir ; ce qui appelle à une reconfiguration de l'architecture financière et économique mondiale avec la révision de la gouvernance des institutions de Bretton Woods et du Système des Nations Unies.

200. L'élargissement des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) à l'Argentine, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Arabie saoudite, l'Iran et les Émirats arabes unis en janvier 2024 marque une nouvelle ère dans l'échiquier politico-économique mondial. Avec un poids d'environ 30% du PIB mondial, les BRICS+ seront un acteur majeur de l'économie mondiale et en particulier dans le contrôle des ressources pétro-gazières avec l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, la Russie et l'Iran.

Par ailleurs, l'Union africaine est devenue membre du G20, ce qui contribuera à mieux faire entendre la voix de l'Afrique sur la scène économique mondiale.

Une reconfiguration des chaînes de valeur mondiales

201. Les chaînes de valeur mondiales (CVM) sont caractérisées par une fragmentation et une segmentation croissante qui créent de nouvelles opportunités pour les pays en développement disposant d'un environnement global des affaires favorable. Concomitamment, les mouvements de relocalisation et de resserrement géographiques des CVM génèrent des menaces en termes de désinvestissement pour les pays d'accueil ne bénéficiant pas de l'atout de la proximité géographique.



202. Ces nouvelles dynamiques sont favorisées par la résurgence des tensions géopolitiques, mais également par les nouveaux comportements de consommation (qui souhaitent plus de personnalisation, d'innovation perpétuelle et de traçabilité) et par le durcissement des mesures réglementaires liées notamment à la décarbonation. L'insertion dans ces nouvelles CVM exigera que le Sénégal engage un processus de mise à niveau et d'alignement sur ces paradigmes émergents.

Une nouvelle dynamique d'intégration économique régionale

203. L'adoption de *l'Agenda 2063 de l'Union africaine* a permis de donner un nouveau souffle au processus d'intégration économique continentale. À cet effet, le lancement de la *Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf)* va transformer durablement la structure du commerce extérieur des pays africains et redistribuer les gains au commerce pour chacun des pays du continent. Les plus grands bénéficiaires de la ZLECAf seront les pays disposant d'un tissu industriel performant et diversifié. Ce qui induit l'urgence, pour le Sénégal, d'accélérer son industrialisation, en ciblant finement des produits et services pour lesquels le pays dispose d'un avantage compétitif en Afrique et ceux lui permettant de s'insérer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Le démarrage de la production de pétrole et de gaz au Sénégal

204. La stratégie de transformation structurelle et de diversification du tissu industriel pourra tirer profit du fait que le Sénégal va rejoindre, en 2024, le cercle des pays africains producteurs et exportateurs de pétrole et de gaz. Cette nouvelle filière peut représenter une opportunité pour le développement économique du Sénégal. Cela requiert toute une transformation de l'économie, notamment par une industrialisation autour de ces ressources pétrolières et gazières.

II.1.6. Au niveau socio-culturel

Un maintien de la croissance démographique nationale

205. Le Sénégal continue d'enregistrer, sur le plan démographique, une augmentation rapide de sa population, rendant plus difficile la satisfaction de la demande d'éducation, de santé et d'emplois pour les millions de jeunes en quête d'un meilleur devenir.

206. En 2023, la *population sénégalaise* est de 18 032 473 habitants, contre 13 508 715 habitants en 2013, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 2,9%. À ce rythme, la population doublera en 20 ans. Cette dynamique pourrait être imputée à une natalité encore élevée même si l'indice synthétique de fécondité a baissé, passant de 5,13 en 2014 à 4,8 enfants par femme en 2023. De plus, il est noté une légère baisse de la mortalité qui est passée de 7,9 pour 1000 à 6,1 entre 2014 et 2023. L'espérance de



vie à la naissance est estimée à 69 ans en 2023, contre 65 ans en 2014. Cette dernière est plus élevée chez les femmes (70 contre 68 années pour les hommes).

207. La répartition par sexe est presque égalitaire avec 50,6% d'hommes contre 49,4% de femmes en 2023. Toutefois, l'écart entre les taux de participation des femmes et des hommes au marché du travail reste encore élevé. De fait, les avancées *politiques en matière de genre* sont nombreuses et significatives, mais le défi demeure celui de l'application renforcée des programmes adoptés.

208. Il ressort du dernier recensement que 75% de la population a moins de 34 ans en 2023. La pyramide des âges a gardé la même structure ces dix (10) dernières années. Par conséquent, le taux de dépendance démographique (83%) reste très élevé.

209. La densité de la population de 65 habitants au km² en 2013 est passée à 92 habitants au km², avec la région de Dakar qui se démarque des autres, avec 7 277 habitants au km², concentrant ainsi plus du quart de la population, suivie, de loin, de Diourbel (428 hts/Km²). La région de Kédougou est la moins peuplée, avec une densité de 15 habitants au km². Le département de Mbacké (région Diourbel) est désormais le plus peuplé du Sénégal (1 359 757 habitants), contre 1 182 416 habitants pour le département de Dakar. La capitale, Diourbel et Thiès sont les principaux lieux de destination des migrants internes.

210. Ces tendances ont de fortes chances de se maintenir ; le Sénégal devra ainsi mettre en place les politiques idoines pour accélérer la capture du dividende démographique et faire de cette donne une opportunité.

L'accélération des mouvements migratoires

211. Le Sénégal, pays de transit, de départ et d'accueil, a enregistré 452 135 arrivées de migrants internationaux contre 465 520 départs. Plus de la moitié des migrants entrants proviennent de la CEDEAO et de la Mauritanie (58%). En ce qui concerne les départs, 40% des migrants sénégalais ont pour destination l'Europe.

212. Un mouvement intense d'émigration clandestine vers l'Europe et l'Amérique s'est développé récemment, engendrant de nombreuses victimes et provoquant de nombreuses pertes de capital humain dans des secteurs clés. Il conviendra d'y apporter une solution idoine, par la promotion d'une migration régulière qui respecte les droits humains, pour éviter que cette dynamique ne distorde durablement le fonctionnement de la société sénégalaise.

Une demande sociale galopante

213. Le chômage des jeunes, y compris des diplômés, persiste, malgré les nombreux programmes et initiatives d'insertion mis en œuvre par l'État. La réponse à la forte demande d'emplois des jeunes constituera donc un énorme enjeu si le pays veut tirer profit de la fenêtre du dividende démographique.



214. La demande sociale concerne également la maîtrise du coût de la vie et l’octroi d’un paquet minimal de services à tous les citoyens, partout sur le territoire national. Le développement fulgurant des réseaux sociaux rend plus audible la demande des citoyens à une offre de services publics plus efficace. Les modes d’expression des revendications varient également, débouchant parfois sur des manifestations spontanées. La consolidation de la stabilité nationale et de la paix requiert la recherche de solutions adaptées, rapides et durables à cette demande sociale et citoyenne, par l’amélioration de stratégies intégrées de créations d’emplois, notamment pour les jeunes et les femmes, en accélérant les réformes à tous les niveaux et en renforçant le dialogue avec toutes les forces vives de la Nation.

II.2. Défis, vision, objectif général et impacts attendus

II.2.1. Défis

215. Pour consolider la marche du Sénégal vers l’émergence, **quatre (4) défis majeurs** et **un (1) défi transversal** ont ainsi été identifiés pour les cinq prochaines années. Les quatre (4) défis majeurs sont : (i) *la construction d’une économie compétitive, inclusive et résiliente avec une accélération de l’industrialisation et une optimisation des systèmes* ; (ii) *le développement d’un capital humain de qualité et la capture du dividende démographique* ; (iii) *le renforcement de la résilience des communautés face aux risques de catastrophes* ; (iv) *Consolidation de la Bonne Gouvernance et la Promotion d’une Administration publique moderne et performante à travers la digitalisation des services*. Le **défi transversal** porte sur *le financement adéquat de l’économie*.

- **Construction d’une économie compétitive, inclusive et résiliente avec une accélération de l’industrialisation et une optimisation des systèmes**

216. La consolidation de la dynamique de croissance du PIB ne peut se réaliser sans une amélioration de la productivité des secteurs économiques porteurs de croissance, une création d’emplois de qualité, un accroissement et une diversification des exportations, mais aussi une capacité accrue de résilience face aux chocs internes et externes. Pour gagner ce pari, le Gouvernement s’appuiera sur les leviers suivants : (i) la consolidation de la productivité des branches d’activités et des chaînes de valeurs ; (ii) la construction progressive des souverainetés alimentaire, sanitaire et pharmaceutique ; (iii) la gestion durable des ressources naturelles, particulièrement le pétrole et le gaz ; (iii) le développement d’un secteur privé national robuste et (iv) la promotion et le développement de pôles industriels au niveau des régions et grandes villes.



- **Développement d'un capital humain de qualité et capture du dividende démographique**

217. Un capital humain de qualité requiert un excellent état nutritionnel, une bonne santé des populations ainsi qu'une éducation et une formation inclusives répondant aux normes internationales et aux besoins endogènes de développement. Pour y parvenir, le Gouvernement exploitera l'énorme opportunité que représente le numérique, ainsi que la recherche et l'innovation afin de réformer l'Administration et remodeler les systèmes de Santé et d'Éducation ; ce qui, conjugué au renforcement de l'efficacité des politiques d'emplois, permet, par ailleurs, la capture du dividende démographique.

- **Renforcement de la résilience des communautés face aux risques de catastrophes**

218. Face aux risques et catastrophes, le Sénégal a opté pour l'amélioration de ses modes d'interventions. Dans ce sens, notre pays mettra en place des mécanismes pour (i) consolider les bases d'un système de protection sociale inclusif et robuste ainsi qu'un système d'alerte et de riposte précoce ; (ii) accélérer la mise en œuvre de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) et (iii) améliorer le cadre de vie et l'accès aux services sociaux de base. Le Gouvernement poursuivra aussi la transition énergétique juste et équilibrée.

- **Consolidation de la Bonne Gouvernance et Promotion d'une Administration publique moderne et performante à travers la digitalisation des services**

219. La bonne gouvernance constitue un préalable pour fournir efficacement des services publics de qualité, soutenir un environnement propice à la croissance économique et à la création d'emplois. À cet effet, l'accent sera mis, en ce qui concerne la gouvernance, sur (i) la citoyenneté et l'État de droit ; (ii) l'équité et l'égalité homme-femme dans les politiques publiques ; (iii) la paix, la sécurité et l'intégration régionale et (iv) la transparence et la redevabilité dans la gestion publique.

220. Pour la consolidation d'une Administration publique moderne, transparente et performante, il s'agira d'améliorer la performance, la qualité et l'accessibilité du service public ainsi que de bâtir des collectivités territoriales compétitives, résilientes, viables et porteuses de développement durable. Ainsi, l'optimisation des ressources humaines, financières et matérielles sera renforcée à travers des réformes budgétaires et financières, pour une Administration proactive, efficace et au service des citoyens et du secteur privé.

- **Développement d'un financement de l'économie adapté**

221. Face à un environnement mondial marqué par le resserrement des conditions monétaires, l'accès au financement, aussi bien du côté de l'État qu'au niveau interne,



constitue un enjeu majeur. Même si l'environnement des affaires s'est beaucoup assaini et que le pays a renoué, depuis dix (10) ans, avec une croissance appréciable, les fortes ambitions de la troisième phase du PSE nécessitent un renforcement de la dynamique de financement de l'économie. Le développement d'une économie résiliente requiert ainsi un financement adéquat. À cet égard, l'accent sera mis sur (i) la facilitation de l'accès aux crédits des PME et Petites et moyennes Industries (PMI) ; (ii) la mobilisation d'un volume suffisant d'épargne et (iii) l'inclusion financière.

II.2.2. Rappel de la Vision

222. La vision stipulée dans le PSE est celle d'un « **Sénégal émergent en 2035, avec une société solidaire, dans un État de droit** ». Elle reflète un futur souhaité défini sur la base des préoccupations et aspirations des populations. Cette vision postule une plus grande efficacité économique, tout en promouvant le respect des principes de durabilité, la Bonne Gouvernance - avec un accent particulier sur l'éthique et la vertu dans la gestion des affaires publiques et dans les attitudes et comportements -, ainsi qu'une option résolue pour le renforcement et l'élargissement des solidarités et de la protection sociale des différentes couches de la société. Dans cette perspective, notre crédo sera l'enracinement et l'ouverture afin de mieux saisir les opportunités qu'offre, notamment, la science et la coopération internationale.

II.2.3. Objectif général à l'horizon 2028

223. L'objectif général est d'impulser une croissance inclusive et durable pour une transformation du Sénégal, à travers l'accélération de l'industrialisation et la promotion d'une économie résiliente et compétitive.

224. Cet objectif sera opérationnalisé, notamment, à travers un ensemble de vingt-quatre (24) **filières porteuses** (cf. annexe), en ligne avec la SNDSP, regroupées autour de **neuf (9) domaines moteurs** : (i) Souveraineté alimentaire ; (ii) Développement durable ; (iii) Infrastructures et Hub logistique industriel et régional ; (iv) Hub Multiservices et Tourisme ; (v) Habitat social et écosystème de la construction ; (vi) Industrialisation ; (vii) Modernisation Graduelle de l'Économie Sociale ; (viii) Transition et sécurité énergétiques et (ix) Transition numérique.

225. La troisième phase du PSE, à travers le PAP 2024-2028, visera particulièrement à faire jouer au secteur privé un rôle plus accru dans la création de richesse et d'emplois durables, en tirant davantage profit de la montée en puissance de l'exploitation du pétrole et du gaz, des écosystèmes de productions compétitives (ZES, Agropoles, etc.), de la perspective de la ZLECAf et de la dynamique des Grands travaux d'infrastructures. Il s'agira, à travers la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur privé, de renforcer l'offre agricole et manufacturière "made in Sénégal".



II.2.4. Impacts attendus du PAP 2024-2028

226. Il est attendu de la mise en œuvre du PAP 2024-2028 du PSE une accélération de la croissance économique, avec un taux moyen annuel de 8,5% et une amélioration significative des conditions de vie des populations. L'Indice de Développement humain (IDH) passerait de 0,51 en 2021 à 0,61 en 2028 et la pauvreté baisserait de 37,8% en 2019 à 30,2% en 2028.

Tableau 3 : quelques indicateurs d'impacts

INDICATEURS	SITUATION INITIALE		CIBLES 2028
	ANNÉES	VALEURS	PSE PHASE III
PIB/tête	2023	1 706 USD	2286 USD
Exportations par tête (FCFA)	2022	439 USD	775 USD
IDH	2021	0,51	0,61
Ratio de mortalité maternelle (pour 100 000 NV)	2022	193	178
Durée moyenne de scolarisation (années)	2020	2,8	3,6
Taux de pauvreté national (%)	2019	37,8	30,2
Accès global à l'électricité (en %)	2022	86	100

Source : DGPPE, 2023.

II.3. Axes stratégiques

227. Chacun des trois (3) axes stratégiques définis dans le cadre du Plan Sénégal Émergent s'adosse à un ensemble d'objectifs stratégiques, avec leurs effets attendus respectifs.

II.3.1. Axe 1 : transformation structurelle de l'économie et croissance

228. L'atteinte de l'objectif d'Émergence en 2035 nécessite une croissance économique soutenue, inclusive et durable, devant nécessairement passer par une transformation structurelle de l'économie, à travers notamment le renforcement du tissu industriel et des souverainetés. Sur les deux (2) phases de mise en œuvre du PSE (2014-2018, 2019-2023), il a été noté un enclenchement de cette transformation matérialisée par une croissance économique appréciable. Sa consolidation sur la période 2024-2028 se fera autour du défi « construction d'une économie compétitive, inclusive et résiliente avec une accélération de l'industrialisation et une optimisation des systèmes ».

229. Pour y parvenir, huit (8) objectifs stratégiques sont retenus : (i) renforcer les souverainetés alimentaire et pharmaceutique à travers un développement endogène ; (ii) développer un secteur industriel, compétitif et à forte valeur ajoutée ; (iii) accroître le niveau et l'efficacité des investissements dans l'économie ; (iv) promouvoir des secteurs porteurs de croissance, d'innovation et pourvoyeurs d'emplois ; (v) augmenter la valeur ajoutée des produits exportés (vi) renforcer

l'accès aux facteurs de production ; (vii) optimiser les infrastructures et services numériques et (viii) faciliter l'accès aux crédits.

II.3.1.1. Objectif stratégique 1 : renforcer les souverainetés alimentaire et pharmaceutique à travers un développement endogène

230. Les crises des dernières années ont montré la nécessité de maintenir une production de son niveau potentiel afin de pouvoir faire face aux chocs. Pour ce faire, il est essentiel de renforcer la résilience économique et sociale par un développement endogène. Cette option permet de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, avec une plus grande diversification des bases productives.

Cet objectif est décliné en trois (3) effets attendus :

Effet attendu 1.1 : la souveraineté alimentaire est renforcée

231. Pour une meilleure résilience face aux divers aléas et afin d'impulser un développement économique et social à l'horizon 2035, la Stratégie de Souveraineté alimentaire du Sénégal (SAS) sera adoptée, avec l'objectif d'assurer aux populations une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

232. Les actions retenues sont : (i) la promotion de la disponibilité, à un coût abordable, d'une alimentation diversifiée et nutritive ; (ii) l'augmentation du financement et des services de Recherche & Développement ; (iii) l'amélioration de la mécanisation agricole ; (iv) le renforcement et l'optimisation des aménagements agricoles ; (v) la connexion des ports de commerce, de plaisance, de pêche et les zones logistiques ; (vi) le renforcement de la régulation du marché national ; (vii) le développement de corridors céréaliers ; (viii) la mise en œuvre de projets d'agrégation ciblés sur les filières HVA et élevage ; (ix) le développement des chaînes de valeur halieutiques et aquacoles ; (x) une orientation prononcée de la commande publique vers la production domestique ; (xi) la promotion du « consommer local » et (xii) l'appui à la commercialisation des produits locaux.

Effet attendu 1.2 : les souverainetés sanitaire et pharmaceutique sont améliorées

233. La crise de la Covid-19 a montré les limites du système de santé et provoqué des perturbations importantes au niveau des chaînes d'approvisionnement. À cet effet, l'option retenue est d'amener le pays à pouvoir compter sur ses propres ressources dans l'optique d'une souveraineté sanitaire et pharmaceutique.

234. Cette ambition sera réalisée avec : (i) la promotion de sites spécialisés dans le domaine de la fabrication des produits pharmaceutiques et médicaux ; (ii) l'accompagnement des acteurs locaux pour la production de molécules prioritaires identifiées ; (iii) la mise en place d'un cadre réglementaire attractif pour le développement de la filière (fiscalité, actionnariat, mise en marché, etc.) ; (iv) la résorption du déficit de la carte sanitaire ; (v) le développement de laboratoires de recherche et (vi) le développement d'une approche globale de sécurité sanitaire.



Encadré 2 : souverainetés alimentaire et pharmaceutique

La souveraineté alimentaire constitue, de nos jours, un enjeu essentiel pour une croissance inclusive et un développement durable. En effet, le contexte international, caractérisé par des crises multiformes, notamment l'inflation causée par la guerre en Ukraine et la hausse des cours des céréales et de l'énergie, exposant des millions de personnes à la faim et à la malnutrition, requiert l'urgence de prôner l'autosuffisance alimentaire.

Le Sénégal place cette question au cœur de sa politique d'Émergence afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur, mais également de renforcer ses systèmes alimentaires, avec l'augmentation de la production. Il s'y ajoute l'objectif de baisser la pauvreté. Pour atteindre cette ambition, l'État a mis en œuvre le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS), le Programme agricole pour la Souveraineté alimentaire (PASAD) et la Stratégie nationale de Souveraineté alimentaire.

D'importants progrès ont également été réalisés : la production céréalière est passée à 3 663 690 tonnes en 2022, couvrant plus de 85% des besoins ; la production de riz paddy a connu une augmentation de 17%, celle de mil de 25%, 35% pour le maïs. Concernant l'horticulture, malgré une production excédentaire, les besoins nationaux en oignon et en pomme de terre ne sont couverts que pendant 7 à 9 mois au moment où la production locale de viande rouge et d'abats a progressé de 57% entre 2012 et 2021.

S'agissant de **l'industrie pharmaceutique**, la crise sanitaire de la Covid-19 a exposé les insuffisances du système sanitaire et la forte dépendance au marché de médicaments international. En effet, les importations des produits pharmaceutiques ont été en hausse, passant de 212 415 (milliers de dollars américains) en 2017 à 309 180 en 2021.

De ce fait, réaliser la souveraineté pharmaceutique devient une préoccupation des autorités publiques. Ainsi, les objectifs consistent, entre autres, à promouvoir des sites spécialisés dans le domaine de la fabrication des produits pharmaceutiques et médicaux, à assurer l'accompagnement des acteurs locaux pour la production de molécules prioritaires identifiées, et à asseoir un cadre réglementaire attractif pour le développement de la filière afin de relever le défi d'une production locale de médicaments de 30% des besoins nationaux d'ici à 2030 et 50% à l'horizon 2035.

Effet attendu 1.3 : les infrastructures de stockage sont renforcées

235. Le Sénégal perd annuellement 25% de ses récoltes à cause de l'insuffisance d'infrastructures de stockage. Renforcer les capacités de stockage contribuerait à augmenter la production disponible, à diversifier la gamme de produits commercialisés, à améliorer les conditions de commercialisation et à stabiliser les prix des produits alimentaires.

236. Pour atteindre cet effet, les actions retenues sont : (i) la normalisation et la certification des infrastructures de stockage (ii) la promotion de la recherche et le développement sur les nouveaux matériaux de construction et de stockage et (ii) le développement du système de Récépissé d'Entrepôt ; (iv) le renforcement des infrastructures de transports de marchandises accessibles aux zones de production ; (v) le développement des infrastructures adaptées pour la commercialisation.



II.3.1.2. Objectif stratégique 2 : développer un secteur industriel, compétitif et à forte valeur ajoutée

237. L'industrialisation est un pilier fondamental pour assurer la transformation structurelle d'une économie. Dans ce sens, un des paris du PSE est de doter le Sénégal de plateformes industrielles intégrées, d'agropoles et de zones de transformation de produits dérivés du pétrole et des minerais, afin de disposer d'un tissu industriel moderne, diversifié et compétitif qui associe aussi bien les grandes que les petites et moyennes industries. Pour y arriver, trois (3) effets sont attendus :

Effet attendu 2.1 : la production industrielle est renforcée

238. Le Sénégal cherche à renforcer son secteur industriel par le relèvement de leurs capacités de production et la mise un environnement propice à leur évolution.

239. Pour y parvenir, les actions stratégiques suivantes sont : (i) le développement de filières en ligne avec la Stratégie nationale de développement du secteur privé (SNDSP) ³⁷(ii) du renforcement des industries d'équipementiers en pièces et composants ; (iii) du relèvement du niveau technologique des unités industrielles ; (iv) d'une orientation de la recherche et de l'innovation au profit de l'industrie ; (v) d'une priorisation des investissements industriels à forte intensité de main-d'œuvre et (vi) de la promotion et du développement de pôles industriels dans les grandes agglomérations.

Effet attendu 2.2 : la mise en marché des produits industriels nationaux est consolidée

240. L'objectif d'un développement endogène essentiellement porté par l'industrie nationale retenu dans le PSE passe par la promotion et l'amélioration de la qualité de la production domestique. Ainsi, l'État accorde une importance particulière à la valorisation des produits industriels locaux, grâce à un ensemble de moyens et d'actions pour accompagner leur commercialisation, tout en favorisant les conditions d'accès au marché et à la clientèle.

241. L'atteinte de cet effet appelle la réalisation des actions suivantes : (i) la promotion des produits industriels ; (ii) la labellisation des produits industriels et (iii) le renforcement des normes techniques et sanitaires des produits.

Effet attendu 2.3 : les conditions-cadres de création de nouvelles industries sont renforcées

242. Pour assurer un environnement propice à la création de nouvelles entreprises, il convient de mettre l'accent sur : (i) l'institutionnalisation des concertations État/Entreprises ; (ii) la promotion des parcs industriels et des parcs technologiques opérationnels et (iii) l'extension du contenu local dans les autres branches d'activités.

³⁷ Voir SNDSP

II.3.1.3. Objectif stratégique 3 : accroître le niveau et l'efficacité des investissements dans l'économie

243. L'accumulation de capital physique joue un rôle important dans le processus de décollage et de transition des économies. Avec un stock de capital par habitant inférieur à la moyenne des pays à revenu intermédiaire, le Sénégal devra continuer à relever le taux d'investissement pour améliorer le stock de capital par habitant. Le Gouvernement accorde une importance à l'efficacité et à la qualité de l'investissement afin d'amplifier son effet sur la croissance.

Cet objectif est décliné en deux (2) effets :

Effet attendu 3.1 : l'efficacité des investissements est améliorée

244. Le volume d'investissement injecté, ces dernières années, n'a pas permis de relever substantiellement leur d'efficacité qui constitue un enjeu majeur pour le pays.

245. Pour améliorer leur efficacité , les actions suivantes sont retenues : (i) l'amélioration de la gestion de l'investissement public, notamment par la mise en œuvre continue des réformes budgétaires et financières ; (ii) l'orientation des investisseurs privés vers des activités plus productives ; (iii) la diversification des IDE dans les chaînes de valeur et les écosystèmes industriels et (iv) la modernisation des unités de production par la mise à niveau, la maîtrise ou la transformation technologique.

Effet attendu 3.2 : le niveau de l'investissement privé est accru

246. Les récentes performances économiques du Sénégal ont montré le rôle primordial joué par l'investissement privé. Cependant, par rapport aux exigences de l'Émergence, ce niveau reste encore en dessous du potentiel.

247. Pour inverser cette tendance, dans le but de faire jouer au secteur privé un rôle plus important et porter le taux d'investissement privé à un niveau plus élevé, les actions suivantes, déclinées dans la stratégie de développement du secteur privé, sont retenues : (i) le développement d'un cadre incitatif à l'investissement privé ; (ii) le renforcement du cadre de coordination public-privé, notamment, le recours accru des PPP dans les parcs industriels et les ZES dont l'opérationnalisation sera accélérée ; (iii) le renforcement de l'effet de levier de l'investissement public sur l'investissement privé ; (iv) l'élimination progressive des barrières administratives et réglementaires; (v) la protection des entreprises privées par des mécanismes de recours efficaces ; (vi) l'amélioration et la diversification des instruments de financement de l'investissement ; (vii) l'adoption du nouveau code des investissements et (viii) le renforcement et le développement de grands projets privés structurants.



II.3.1.4. Objectif stratégique 4 : promouvoir des secteurs porteurs de croissance, d'innovation et pourvoyeurs d'emplois

248. Le Sénégal a amorcé, depuis 2014, une phase de croissance forte. Il convient de consolider cette dynamique au cours de la période 2024-2028 en mettant en place les politiques et les investissements publics nécessaires. Il s'agit d'accompagner le développement des secteurs porteurs de croissance, d'innovation et pourvoyeurs d'emplois, en s'appuyant sur des domaines moteurs spécifiques parmi les neuf (9) identifiés. Cinq (5) effets sont attendus pour la réalisation de cet objectif :

Effet attendu 4.1 : l'activité économique et l'emploi sont accrus

249. Sur la période 2024-2028, l'objectif est de continuer à accroître la production et l'emploi. Pour ce faire, un accent sera mis sur le renforcement de la dynamique d'industrialisation, avec une mise à profit de filières et domaines parmi ceux identifiés.

250. Pour matérialiser cet effet, les actions suivantes sont retenues : (i) la promotion des filières compétitives, porteuses de croissance et créatrices d'emplois ; (ii) le développement de pôles territoriaux ; (iii) le développement de chaînes de valeur compétitives ; (iv) la création d'une industrie locale de transformation des matières premières pour les besoins du marché national, sous-régional et international ; (v) l'exploitation de nouvelles opportunités, notamment en rapport avec les découvertes de pétrole et de gaz naturel ; (vi) le développement d'une industrie locale du bâtiment ; (vii) la modernisation du système de transport ; (viii) la construction de plateformes logistiques (transit, stockage, etc.) pour rendre fluides les flux de transport internes et régionaux et (ix) la définition d'une stratégie d'accompagnement des entreprises en difficulté, afin de préserver l'outil de production et les emplois.

Effet attendu 4.2 : des secteurs porteurs d'innovation sont promus

251. À l'ère de l'économie du savoir, de l'innovation et du numérique, il urge de promouvoir des secteurs misant sur le développement et l'utilisation de pratiques innovantes dans les processus de production et en phase avec les ambitions du pays en matière de relèvement de la productivité et d'accélération de la transformation structurelle.

252. Pour cet effet, les actions prévues sont : (i) la promotion de branches d'activité dans les nouveaux secteurs innovants ; (ii) le renforcement du financement de la recherche et du développement ; (iii) un investissement substantiel dans les infrastructures technologiques ; (iv) la forte incorporation de l'innovation et de l'intelligence artificielle dans le développement des secteurs porteurs et (v) le renforcement de la cybersécurité dans les processus productifs.



Effet attendu 4.3 : la compétitivité des PME est améliorée

253. Du fait de leur poids – plus de 90% du tissu des entreprises en activité au Sénégal –, les PME jouent un rôle crucial dans la création de richesse et d'emplois. L'amélioration de leurs performances constitue ainsi un enjeu majeur pour le développement du pays.

254. L'obtention de cet effet passe par les actions suivantes : (i) l'amélioration de la capacité d'offre et d'exportation des PME ; (ii) la labellisation des produits artisanaux ; (iii) l'adoption des technologies par les PME, avec un fort accompagnement de l'État ; (iv) l'établissement de partenariats mutuellement bénéfiques entre grandes entreprises et PME ; (v) le renforcement de la qualité de la production des PME et (vi) la création de centres de ressources partagées pour accompagner et booster les PME.

Effet attendu 4.4 : l'économie formelle est élargie

255. Le secteur informel concentre environ 90% de l'emploi et a une contribution de l'ordre de 44% à la valeur ajoutée globale de l'économie. L'accompagnement du secteur informel pour sa formalisation constitue ainsi un enjeu majeur pour renforcer la productivité de l'économie et améliorer la protection sociale et la sécurité des travailleurs. Cette mutation s'opère à travers des actions fortes en faveur du secteur du commerce qui absorbe près de 17% des travailleurs, dont une très grande partie est dans l'informel. Elles viseront également les secteurs de l'artisanat, du développement de zones touristiques intégrées et du transport. Les activités liées au secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, sylviculture) devraient également engager progressivement leur mise à niveau dans le cadre d'un processus de formalisation.

256. Pour matérialiser cet effet, les actions suivantes sont retenues : (i) l'élargissement de l'accès du secteur informel à la protection sociale ; (ii) la formalisation du commerce intérieur et du transport ; (iii) l'implantation d'incubateurs et de zones d'artisanat dédiées ; (iv) le développement d'un micro-tourisme à contenu local ; (v) l'organisation de filières clés de l'artisanat de production ; (vi) la création de maisons de labellisation de produits du terroir dans les zones touristiques ; (vii) l'assouplissement de la réglementation du travail pour encourager l'emploi formel et (viii) la promotion des droits de propriété industrielle et commerciale.

Effet attendu 4.5 : des emplois de qualité sont créés

257. L'accélération de la dynamique de transformation structurelle de l'économie ne peut se réaliser sans une forte productivité des secteurs économiques porteurs de croissance et une création massive d'emplois de qualité. Sur le marché du travail, ces secteurs porteurs constituent des domaines d'activités économiques qui offrent souvent des opportunités d'emplois stables et durables. Pour atteindre cet effet, les



actions suivantes sont retenues : (i) la promotion de l'économie de la connaissance ; (ii) le renforcement de l'adéquation entre la formation et l'emploi ; (iii) l'assouplissement de la réglementation du travail ; (iv) le soutien à l'entrepreneuriat et (v) le renforcement de la protection sociale.

II.3.1.5. Objectif stratégique 5 : augmenter la valeur ajoutée des produits exportés

258. Le Sénégal s'est engagé, avec ses pairs, dans la dynamique de construction du marché commun africain. Pour profiter pleinement du commerce régional, le pays mettra en œuvre la stratégie nationale de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) dont l'objectif principal, à moyen terme, est d'accroître les exportations vers l'Afrique d'au moins de 46%. Deux (2) effets sont ainsi attendus :

Effet attendu 5.1 : la sophistication et la diversification des produits exportés sont améliorées

259. La diversification et la sophistication (amélioration de leur qualité et de leur contenu technologique) des produits exportés constituent des leviers majeurs de la transformation structurelle de l'économie sénégalaise.

260. Pour réaliser l'effet, les actions suivantes sont à mettre en œuvre : (i) l'insertion dans les chaînes de valeur mondiales ; (ii) le développement d'un programme de mise à niveau des entreprises exportatrices utilisant l'innovation de pointe ; (iii) l'amélioration du contenu technologique dans les exportations, la diversification des partenaires commerciaux, notamment son renforcement dans la zone CEDEAO et une intégration réussie dans la ZLECAf et (iv) le développement d'un hub logistique intégré.

Effet attendu 5.2 : le niveau des exportations est accru

261. Les exportations reflètent, entre autres, la capacité d'un pays à valoriser son système productif sur les marchés internationaux et constituent un bon indicateur de performance de l'appareil productif domestique. Ainsi, il est primordial d'accroître le niveau des exportations.

262. La réalisation de cet effet passe par les actions suivantes : (i) le renforcement de la veille stratégique sur les marchés ; (ii) la promotion et le renforcement des dispositifs d'appui aux exportateurs pour conquérir de nouvelles parts de marché en perspective de la ZLECAf ; (iii) la promotion des produits dérivés sur les ressources naturelles exportées ; (iv) l'adoption d'une stratégie de commercialisation basée sur les chaînes de valeur ; (v) la réduction des coûts et des délais de passage portuaires et aéroportuaires et (vi) l'accélération du projet de développement des chaînes de valeur halieutiques et aquacoles.



II.3.1.6. Objectif stratégique 6 : renforcer l'accès aux facteurs de production

263. L'accès aux facteurs de production, à un coût abordable, est primordial dans la chaîne de production pour accroître la productivité et renforcer la résilience. Cet objectif est décliné en quatre (4) effets :

Effet attendu 6.1 : l'accès au foncier est facilité

264. La question du foncier revêt un enjeu capital ces dernières années. L'accès et la sécurisation du foncier, surtout en milieu rural, est un levier d'attractivité d'investissements pour promouvoir le développement local. À cet effet, les actions retenues sont : (i) l'amélioration de l'accès et la sécurisation foncière ; (ii) la mise en place de concertations réussies afin d'asseoir une réforme foncière acceptée par les communautés ; (iii) l'augmentation du nombre de ZES fonctionnelles et (iv) le développement et l'exploitation réussie des agropoles.

Effet attendu 6.2 : l'accès à l'électricité durable à moindre coût est amélioré

265. Les récentes découvertes d'hydrocarbures (pétrole et gaz) et le début de leur exploitation prévue en 2024 vont considérablement réduire, à terme, le coût de l'électricité. L'État vise à atteindre un coût final moindre d'ici à 2028, tout en faisant face à une forte augmentation de la demande dans les années à venir.

266. Les actions prévues pour mener à cet effet sont : (i) le renforcement du mix-énergétique ; (ii) l'extension des réseaux d'électrification en milieu rural et périurbain ; (iii) le développement des stratégies d'économie d'énergie ; (iv) la mise en œuvre de la stratégie Gas to power ; (v) la modernisation du réseau de transport de l'électricité ; (vi) la promotion des énergies renouvelables avec le Partenariat pour une transition énergétique juste (JETP) et (vii) la gestion durable des installations.

Effet attendu 6.3 : la maîtrise de l'eau est renforcée

267. La maîtrise des ressources en eau est un enjeu capital dans la mesure où celles-ci constituent un facteur de développement économique et social, mais aussi elles favorisent la résilience aux changements climatiques.

268. Les actions à mettre en œuvre pour cet effet sont : (i) le renforcement et la garantie de la durabilité des ouvrages installés pour préserver les ressources en eau ; (ii) l'aménagement de bas-fonds pour une maîtrise partielle ou totale des écoulements hydriques pour le développement agricole et pastoral dans les régions ; (iii) la facilitation de la gouvernance inclusive de l'eau en promouvant une gestion transparente des services d'eau et d'assainissement ainsi que des modes de gestion diversifiés et concertés ; (iv) l'exploitation optimale des eaux de ruissellement et (v) l'optimisation des procédés dans l'utilisation de l'eau en s'inspirant des meilleures pratiques et de la technologie.

II.3.1.7. Objectif stratégique 7 : optimiser les infrastructures et services numériques

269. Au cours de la dernière décennie, l'État a consacré d'importants investissements dans les infrastructures numériques. Ainsi, pour les cinq (5) prochaines années, il s'agira de procéder à une meilleure utilisation de ces dernières pour renforcer l'aménagement numérique. Trois (3) effets sont attendus :

Effet attendu 7.1 : les infrastructures numériques sont valorisées

270. La valorisation des infrastructures existantes permettrait de renforcer la couverture et la qualité des services numériques. Elle contribuerait à la promotion de l'économie numérique à travers la mise en place de services innovants (la télégestion, la dématérialisation, les transactions électroniques, les échanges financiers, la télémédecine, le téléenseignement, le télétravail, les stockages de données, etc.).

271. Les actions à mettre en œuvre sont : (i) la densification/aménagement numérique du territoire ; (ii) la régulation du marché des infrastructures numériques ; (iii) l'amélioration des investissements dans le secteur transversal du numérique et (iv) une coordination stratégique de la Révolution vers le numérique.

Effet attendu 7.2 : les services numériques sont accessibles et promus

272. L'accès à la connectivité à haut et très haut débit constitue, pour le Sénégal, une opportunité afin d'améliorer la croissance et de faire de notre pays un hub incontournable de services ; ce qui accélérera le processus d'Émergence. Le déploiement des réseaux mobiles permet de renforcer la couverture du territoire en services à haut et très haut débits, d'améliorer l'ouverture du marché et d'assurer la confiance des utilisateurs.

273. Les différentes actions retenues sont : (i) la promotion de l'accès et l'utilisation des services numériques pour une inclusion sociale ; (ii) la réduction des coûts d'accès à l'internet ; (iii) le renforcement de la digitalisation de l'Administration ; (iv) la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Cybersécurité ; (v) la mise en place de mécanismes de renforcement des capacités des experts et des différents acteurs pour la gestion du changement et (iv) la promotion de l'inclusion numérique.

274. La mise en œuvre de toutes ces mesures favorisera l'opérationnalisation, avec succès, de la Stratégie nationale sur l'Intelligence artificielle qui sera dédiée à l'économie numérique.

II.3.1.8. Objectif stratégique 8 : renforcer l'accès au financement

275. Le financement est au centre de la mise en œuvre de la stratégie d'Émergence. Dans un contexte particulier marqué par la raréfaction des ressources aux niveaux interne et externe, l'enjeu pour le prochain quinquennat est de renforcer l'accès au financement à travers deux (2) effets :



Effet attendu 8.1 : le système financier est renforcé

276. Le Sénégal souhaite densifier son système financier et renforcer les crédits à moyen et long terme. À cet effet, les actions à mener sont : (i) le développement du marché de l'investissement en capital ; (ii) la mise en place d'un système d'informations fiables pour les PME/PMI ; (iii) la promotion d'un marché financier régional ; (iv) la promotion des mécanismes de financements innovants (financement vert, finance islamique, financement participatif, etc.) et (vi) une meilleure exploitation du potentiel financier des Assurances et des institutions de sécurité sociale et la promotion crédit-bail et du capital-risque.

Effet attendu 8.2 : l'inclusion financière est renforcée

277. La concrétisation de cet effet passe par (i) l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière ; (ii) la promotion de l'éducation financière pour la mobilisation de l'épargne nationale ; (iii) la promotion de la monnaie digitale ; (iv) le renforcement des Programmes d'aides et d'appui offerts par les acteurs au développement ; (v) la bancarisation des bas revenus et (vi) la mise à l'échelle des instruments de financement de l'État (DER/FJ, le Fonds national de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP), la Banque nationale pour le Développement économique (BNDE) et le Fonds souverain d'Investissements stratégiques (FONSIS).

II.3.2. Axe 2 : capital humain, protection sociale et développement durable

278. L'atteinte des objectifs de l'axe 2 du PSE permet d'améliorer le bien-être des populations. Après dix (10) ans de mise en œuvre, le Sénégal, sur la période 2024-2028, fera face à deux (2) défis majeurs que sont **le renforcement : (i) du développement d'un capital humain de qualité et (ii) de la résilience des communautés face aux risques de catastrophes.**

279. Pour relever ces défis, neuf (9) objectifs stratégiques ont été identifiés. Il s'agit : (i) d'assurer l'accès inclusif à une éducation et à une formation de qualité ; (ii) de renforcer l'efficacité des politiques d'emploi et d'insertion ; (iii) d'améliorer l'état de santé et la nutrition des populations ; (iv) de bâtir un système de protection sociale inclusif et résilient ; (v) de renforcer la résilience aux changements climatiques et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ; (vi) d'améliorer l'aménagement du territoire, la qualité du cadre de vie et l'accès au logement décent ; (vii) d'améliorer l'accès à l'eau potable et à un assainissement de qualité ; (viii) d'accélérer l'électrification rurale pour atteindre l'accès universel et (ix) de renforcer le partenariat avec la diaspora et la promotion d'une migration régulière et respectueuse des droits humains.



II.3.2.1. Objectif stratégique 1 : assurer l'accès inclusif à une éducation et à une formation de qualité

280. Pour renforcer l'activité économique et la dynamique d'Émergence du Sénégal, il importe d'améliorer le niveau et la qualité du capital humain. Aussi, conviendra-t-il de rendre plus inclusif l'accès à l'éducation afin de ne laisser personne en rade. Quatre (4) effets sont ainsi attendus :

Effet attendu 1.1 : l'accès à une éducation de qualité pour tous est amélioré

281. L'accès à l'éducation est non seulement un droit fondamental, mais également un moyen d'assurer une croissance inclusive - en tirant profit de la capture du dividende démographique -, une participation accrue et une transformation sociale, y compris le renforcement du civisme et de la citoyenneté.

282. Afin de réaliser cet effet, les actions ci-dessous devront être mises en œuvre : (i) l'amélioration de l'environnement scolaire, avec des infrastructures, des méthodes et des équipements adaptés à tous les niveaux ; (ii) le renforcement et l'adaptation de la qualité des curricula de l'Éducation de base ; (iii) l'amélioration des dispositifs de prise en charge des enfants à besoins spécifiques ; (iv) l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants ; (v) le renforcement et une meilleure répartition des ressources humaines ; (vi) l'incorporation de la technologie dans les modes d'enseignement ; (vii) le renforcement de l'alimentation à l'école à travers, notamment la poursuite de la politique des cantines scolaires ; (viii) la mise en place d'un système d'information statistique intégré pour mieux mesurer les progrès en matière de scolarisation et assurer une meilleure couverture du champ de suivi ; (ix) la poursuite et le renforcement de la politique de modernisation des daaras ; (x) la généralisation d'une (1) année de préscolarisation ; (xi) le renforcement de l'investissement dans les premières années de l'enfance et (x) la diversification des offres éducatives. En outre, le Sénégal va explorer des mécanismes de financements innovants, notamment le Fonds du Partenariat mondial pour l'Éducation (GPE).

Effet attendu 1.2 : l'offre de formation professionnelle et technique, y compris l'apprentissage, adaptée aux besoins de l'économie est développée

283. L'objectif de l'État, à travers la formation professionnelle et technique (FPT), est d'orienter les formations vers la satisfaction des besoins du marché du travail.

284. La matérialisation de cet effet passe par : (i) la poursuite de l'élargissement de la carte de la formation professionnelle et technique en adéquation avec les besoins du marché du travail ; (ii) le renforcement du dispositif d'appui à l'insertion ; (iii) la généralisation de l'approche par les compétences ; (iv) la mise en œuvre de la stratégie d'orientation de 30% des sortants du cycle fondamental vers la formation professionnelle et technique ; (v) le renforcement des dispositifs d'apprentissage et

de formation duale et (vi) l'amélioration du dispositif des unités d'apprentissage et de production.

Effet attendu 1.3 : l'enseignement supérieur de qualité et la promotion de la recherche et de l'innovation sont renforcés

285. Le Gouvernement entend développer une offre d'enseignement supérieur de qualité et renforcer l'utilisation des résultats de la recherche et de l'innovation dans les prises de décision.

286. La réalisation de cet effet passe par : (i) l'augmentation de l'offre d'enseignement supérieur de qualité, notamment dans le privé ; (ii) l'adaptation de l'apprentissage universitaire aux besoins du marché du travail ; (iii) la promotion de la recherche et de l'innovation pour les options de développement ; (iv) la réforme de l'enseignement supérieur et des centres de recherche pour promouvoir davantage l'innovation et un meilleur usage du numérique ; (v) le renforcement de filières d'excellence ; (vi) l'optimisation des dépenses dans l'enseignement supérieur et (vii) un meilleur usage de nos produits envoyés hors du pays pour des formations d'excellence.

Effet attendu 1.4 : la gouvernance du secteur de l'éducation et de la formation est améliorée

287. Le poids de l'éducation et de la formation dans les dépenses publiques est en phase avec les pratiques internationales, mais les performances du système sont à améliorer. Cette situation appelle la mise en place d'une gouvernance sectorielle, transparente et efficace, axée sur les résultats, conformément aux orientations du PAQUET-EF.

288. Pour ce faire, il faudra mener les interventions suivantes : (i) l'augmentation du budget d'investissement pour prendre en charge les stratégies en termes de qualité et d'équité ; (ii) l'amélioration de la répartition intersectorielle du budget, notamment pour le préscolaire, l'École de Base des Jeunes et Adultes analphabètes (EBJA) et la formation professionnelle ; (iii) l'amélioration de la décentralisation et de la déconcentration de l'Éducation et de la Formation pour une meilleure prise en charge par les Collectivités territoriales ; (iv) la consolidation de la gouvernance partenariale dans la FPT ; (v) la vulgarisation des offres de formation professionnelle et technique, y compris l'apprentissage et (vi) le renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur.

II.3.2.2. Objectif stratégique 2 : renforcer l'efficacité des politiques d'emploi et d'insertion

289. L'ambition du Sénégal est d'offrir à la population active un travail productif, convenablement rémunéré, avec de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale. À cet égard, une attention particulière sera portée



sur l'efficacité de la politique d'emploi pour assurer, à toute personne, une opportunité de participer à l'effort de développement de la Nation dans un cadre durable et inclusif. Cet objectif sera atteint à travers la matérialisation des deux (2) effets attendus ci-dessous :

Effet attendu 2.1 : une politique nationale d'emploi est élaborée et mise en œuvre

290. Face à l'éclatement des initiatives en faveur de l'emploi et dans un souci d'efficacité des interventions du Gouvernement, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'emploi restent une nécessité. La mise en place de ce référentiel unique prendra en compte les préoccupations du côté de l'offre et de la demande, et en adéquation avec l'ambition d'une économie résiliente et transformée.

291. Afin d'y arriver, l'action stratégique à mener portera essentiellement sur l'élaboration d'une politique nationale d'emploi.

Effet attendu 2.2 : l'efficacité du dispositif de soutien à l'emploi et à l'insertion est renforcée

292. Face à la multiplicité des structures en charge du soutien à l'emploi et à l'insertion, les actions stratégiques suivantes seront menées : (i) la rationalisation des structures publiques d'encadrement ; (ii) le renforcement du maillage territorial des pôles-emplois et (iii) le renforcement des mécanismes de financement pour l'emploi.

II.3.2.3. Objectif stratégique 3 : améliorer l'état de santé et la nutrition des populations

293. La santé constitue une composante importante du développement du capital humain et une priorité pour le Sénégal. Une population en bonne santé, instruite et résiliente est une condition indispensable pour améliorer la compétitivité d'une économie. L'amélioration de la santé, à travers notamment la mise en place d'un Hub médical régional, passe par les effets suivants :

Effet attendu 3.1 : l'offre de services de santé de qualité, diversifiée et accessible est accrue

294. L'accroissement de l'offre de services de santé et d'action sociale permet de satisfaire convenablement la demande dans ce secteur. Elle permet de prendre en charge des problèmes de santé publique et de faciliter la prévention collective, la promotion et la veille sanitaire, en prenant en compte les normes de qualité.

295. Pour concrétiser cet effet, les actions porteront sur : (i) l'opérationnalisation de la politique nationale de promotion de la santé ; (ii) le renforcement de la sécurité sanitaire nationale ; (iii) l'amélioration de la lutte contre les maladies non transmissibles ; (iv) le renforcement des ressources humaines qualifiées, d'infrastructures aux normes et d'équipements selon la carte sanitaire ; (v) la disponibilité des médicaments et autres produits de santé à tous les niveaux de la

pyramide sanitaire ; (vi) un meilleur usage des opportunités du numérique, notamment la télémédecine afin de réduire la fracture en termes d'offre ; (vii) l'amélioration du dispositif de gestion des urgences ; (viii) la mise en œuvre des interventions visant la prévention contre les endémies majeures et (ix) le renforcement de la recherche opérationnelle pour la prise de décisions.

Effet attendu 3.2 : la gouvernance et le financement de la santé sont renforcés

296. Pour matérialiser cet effet, l'État devra miser sur une gouvernance du secteur de la santé plus performante, notamment dans la coordination et le suivi-évaluation.

297. Les principales actions vont porter sur : (i) le renforcement des mécanismes de gestion, de suivi et d'évaluation des ressources ; (ii) la mobilisation des ressources domestiques pour le financement de la santé, conformément à la déclaration d'Abuja ; (iii) la mise en œuvre des réformes enclenchées dans le secteur ; (iv) une meilleure répartition des investissements au niveau territorial et (v) l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer l'offre privée de services de santé.

Effet attendu 3.3 : la satisfaction des besoins nutritionnels des populations est améliorée

298. La mise en place des stratégies de lutte contre la malnutrition peut permettre aux enfants de grandir sainement afin de disposer d'une bonne éducation et participer au développement économique et social du pays de façon adéquate.

299. Les actions porteront sur : (i) la couverture des besoins alimentaires domestiques ; (ii) la résilience des populations face aux crises alimentaires ; (iii) le renforcement des programmes de mise en œuvre de lutte contre la malnutrition ; (iv) une veille stratégique et opérationnelle sur les systèmes alimentaires et (v) la sensibilisation des ménages sur la nutrition des enfants et le contenu nutritif des produits alimentaires.

Effet attendu 3.4 : l'intégration de l'approche « One Health » pour une meilleure gestion de la santé de la population est accrue

300. La gestion des risques sanitaires mondiaux nécessite une pleine coopération entre les secteurs de la santé animale, humaine, végétale et environnementale à travers l'approche « One Health ».

301. Pour concrétiser cet effet, les actions stratégiques portent essentiellement sur : (i) le renforcement de la gouvernance de la sécurité sanitaire ; (ii) la prévention et la préparation de stratégies de riposte face aux risques et urgences sanitaires ; (iii) l'intervention rapide en cas de flambées épidémiques ou d'autres urgences sanitaires ; (iv) la mise en place d'un dispositif fonctionnel de suivi et d'évaluation, de gestion de l'information et de la connaissance et (v) l'assurance d'un financement durable du secteur à travers l'approche « One Health ».



II.3.2.4. Objectif stratégique 4 : bâtir un système de protection sociale inclusif et résilient

302. La lutte contre la pauvreté et les inégalités de revenus nécessite, entre autres, le renforcement de la protection des personnes pauvres et vulnérables. L'élargissement du système de protection sociale au Sénégal passera par les effets ci-dessous :

Effet attendu 4.1 : la couverture des filets sociaux et de la sécurité sociale est améliorée

303. Les filets sociaux ont une incidence positive considérable en matière d'éducation, de santé et de sécurité alimentaire. Ils concourent à l'atténuation des inégalités et à une réduction d'environ 45% de l'écart de pauvreté³⁸. Quant à la sécurité sociale, elle permet une meilleure assurance maladie et une gestion de la retraite de l'individu. C'est un volet important qui protège le travailleur durant tout le cycle de vie. L'amélioration de ces deux (2) composantes nécessite des interventions coordonnées de l'État.

304. Les actions identifiées pour atteindre cet effet sont: (i) la mise en place de mécanismes coordonnés pour protéger les couches vulnérables ; (ii) la mutation de la Couverture Maladie universelle (CMU) en Caisse autonome ; (iii) la mise en place de la Caisse autonome de Protection sociale universelle (CAPSU) ; (iv) la formulation d'une stratégie de re-certification (entrée-sortie) des bénéficiaires du Programme national de Bourse de Sécurité familiale (PNBSF) et de la Carte d'Égalité des Chances (CEC) ; (v) la mise à jour et la réforme du Registre national unique (RNU) ; (vi) la généralisation de l'extension de la couverture sociale aux travailleurs de l'informel à travers le Régime simplifié pour les Petits Contribuables (RSPC) ; (vii) le renforcement de la synergie entre la Caisse de Sécurité sociale et l'IPRES ; (viii) la transformation du Fonds national de Retraite (FNR) en caisse autonome pour les agents de l'Administration publique centrale et territoriale et (ix) la fixation d'un minimum de vieillesse.

Effet attendu 4.2 : la protection de l'enfant et de la femme est renforcée

305. La protection des femmes, des enfants et des couches vulnérables est gage d'une meilleure inclusion sociale et économique. Les interventions seront concentrées, entre autres, sur les actions suivantes : (i) la mise en place du centre national de prise en charge des Violences basées sur le Genre (VBG) (One stop center) et d'un système d'informations intégré sur la protection des couches vulnérables ; (ii) l'amélioration de la qualité des services de prise en charge des violences ; (iii) la sécurisation des victimes survivantes et (iv) la prise en compte des couches vulnérables dans la construction des infrastructures sociales de base et dans l'emploi.

³⁸ Banque mondiale

Effet attendu 4.3 : la gouvernance et le financement de la protection sociale sont renforcés

306. La structure des actions de protection sociale requiert une bonne coordination et un suivi-évaluation des interventions permettant une meilleure allocation des ressources. Ainsi, le cadre institutionnel et juridique du système de protection sociale est très important pour atteindre l'objectif souhaité.

307. Les actions visées à cet effet sont, entre autres : (i) l'adoption du code unique de sécurité sociale et de la loi d'orientation ; (ii) la sécurisation du financement de la protection sociale par la mobilisation de ressources endogènes ; (iii) la réallocation d'une partie des subventions au secteur de l'énergie au bénéfice de la protection sociale ; (iv) l'instauration d'un cadre unique de coordination et de suivi-évaluation des différents programmes de protection sociale ; (v) l'amélioration de la communication entre le système et la population ; (vi) la mise en place d'une base de données intégrée et (vi) renforcer et diversifier le financement de la protection sociale à travers notamment la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

II.3.2.5. Objectif stratégique 5 : renforcer la résilience aux changements climatiques et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles

308. La réduction de la vulnérabilité des populations face aux effets néfastes du changement climatique et la préservation des ressources naturelles sont impératives pour assurer un développement durable.

309. Le Sénégal fait également face à une surexploitation d'une partie des ressources naturelles et à des chocs climatiques qui affectent l'agriculture, la pêche, l'élevage, le tourisme, etc. Pour y faire face, le Gouvernement entend mener les actions suivantes : (i) l'amélioration de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ; (ii) le développement des capacités d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques ; (iii) la promotion d'une économie bleue et verte et (iv) le renforcement de la mobilité durable.

Effet attendu 5.1 : la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée

310. La dégradation des ressources et leur impact sur l'environnement appellent des réponses concrètes pour une gestion durable. C'est dans ce cadre que le Sénégal s'implique davantage à travers des initiatives et politiques telles que la Contribution déterminée au Niveau national (CDN), mais aussi en souscrivant aux conventions internationales sur la Biodiversité et sur la conservation des écosystèmes forestiers.

311. La concrétisation de cet effet se fera par : (i) la préservation de l'environnement et des ressources naturelles ; (ii) la restauration des écosystèmes ; (iii) le renforcement



de la gestion durable des terres et (iv) l'amélioration de la gouvernance inclusive de l'environnement et des ressources naturelles.

Effet attendu 5.2 : les capacités d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques sont boostées

312. Les mécanismes d'adaptation et d'atténuation définis dans la CDN permettent de renforcer les capacités de résilience des populations confrontées aux effets néfastes du changement climatique. Il s'agira ainsi d'opérationnaliser les actions définies dans la CDN. Il conviendra aussi d'accélérer la stratégie nationale pour la réduction de risques de catastrophes naturelles.

II.3.2.6. Objectif stratégique 6 : améliorer l'aménagement du territoire, la qualité du cadre de vie et l'accès au logement décent

313. La planification des politiques publiques requiert l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement aux niveaux national, territorial et sectoriel en ligne avec les orientations déclinées dans le Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT). L'atteinte de cet objectif sera assurée par la réalisation des effets attendus suivants :

Effet attendu 6.1 : les inégalités de développement sociospatiales sont réduites

314. Les inégalités de développement sociospatiales sont atténuées à travers les actions suivantes : (i) le développement des métropoles territoriales et (ii) l'appui aux investisseurs pour mieux exploiter les potentialités et les opportunités des collectivités.

Effet attendu 6.2 : l'accès à des logements sociaux décents est facilité

315. Dans un contexte d'urbanisation galopante, le pays fait face à une forte demande en logements. Pour résorber le déficit actuel de logement, les actions suivantes sont nécessaires : (i) la promotion de l'habitat social (Programme 100 000 logements) ; (ii) l'amélioration de la gestion efficiente de l'espace urbain ; (iii) le développement de l'écosystème de la construction et (iv) la levée des contraintes liées à l'accès au foncier.

Effet attendu 6.3 : la salubrité publique et l'aménagement paysager sont renforcés

316. Dans la perspective de poursuivre des résultats notés en matière d'amélioration du cadre de vie, les actions porteront sur : (i) le renforcement de la propreté et de l'hygiène publique à l'échelle nationale ; (ii) l'aménagement et l'équipement d'espaces publics verts (aménagement, embellissement, entretien, etc.) ; (iii) le renforcement de la lutte contre l'occupation anarchique de l'espace public (plans d'aménagement, viabilisation et désencombrement des sites) et (iv) la mise en œuvre d'une économie circulaire et solidaire (Programme zéro déchet).



II.3.2.7. Objectif stratégique 7 : améliorer l'accès à l'eau potable et à un assainissement de qualité

317. Pour atteindre cet objectif, l'accent sera mis sur : (i) l'accès universel à l'eau potable et (ii) l'accès au système d'assainissement.

Effet attendu 7.1 : l'accès universel à l'eau potable de qualité est assuré

318. Pour atteindre l'accès universel à l'eau potable, les efforts à opérer visent : (i) l'amélioration de la qualité du service public en eau ; (ii) la réduction du coût d'accès et de tarification en zones périurbaine et rurale ; (iii) la gestion durable des ressources en eau et (iv) la diversification des sources d'approvisionnement en eau, par exemple le dessalement de l'eau de mer.

Effet attendu 7.2 : l'accès au système d'assainissement est amélioré

319. Le Sénégal s'est engagé dans le renforcement des ouvrages d'assainissement pour assurer l'accès des populations aux infrastructures d'assainissement. Les actions à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années seront axées sur: (i) l'accroissement des investissements dans la construction des systèmes d'assainissement durables ; (ii) la réalisation d'ouvrages d'assainissement à grande échelle, en tenant compte de la vulnérabilité aux changements climatiques ; (iii) l'anticipation dans la réalisation des infrastructures et (iv) l'implication des acteurs non étatiques dans les investissements et la gestion des ouvrages d'assainissement.

II.3.2.8. Objectif stratégique 8 : accélérer l'électrification rurale pour atteindre l'accès universel

320. La couverture nationale des infrastructures énergétiques se poursuit, mais les disparités en termes d'accès entre les différents milieux demeurent importantes.

Afin d'atteindre l'objectif assigné, l'effet portera sur l'accès universel à l'électricité en milieu rural.

Effet attendu 8.1 : l'accès universel à l'électricité, à moindre coût, en milieu rural, est renforcé

321. L'accès universel à l'électrification constitue également une assurance pour réduire et résoudre les problèmes d'équité relativement aux services sociaux de base. Il est aussi un facteur important d'inclusion sociale et de mise en place des conditions favorables à la création de richesse, notamment en milieu rural.

322. Afin d'améliorer le niveau, en matière d'accès à l'électricité, les actions porteront principalement sur : (i) le renforcement des services de l'électricité en milieu rural avec la mise en œuvre accélérée du projet Access de MCA compact ; (ii) l'amélioration de l'efficacité énergétique afin de limiter la consommation d'énergie ; une meilleure optimisation des coûts en milieu rural et (iii) l'accroissement de l'offre à moindre coût.



II.3.2.9. Objectif stratégique 9 : renforcer le partenariat avec la diaspora et la promotion d'une migration régulière et respectueuse des droits humains

323. La diaspora constitue une opportunité à saisir pour tirer parti de son énorme contribution dans la société, au regard, notamment, des transferts importants de fonds. Également, la problématique de la migration représente un enjeu majeur qui nécessite des solutions durables, en raison de la structure de la population sénégalaise, essentiellement constituée de jeunes (64%). L'atteinte de cet objectif requiert (i) une meilleure promotion du partenariat avec de la diaspora et (ii) une migration régulière et respectueuse des droits humains.

Effet attendu 9.1 : un meilleur partenariat avec la diaspora est promu

324. Le potentiel de contribution de la diaspora à l'économie est important. Avec une meilleure représentativité dans les instances de décision et à l'Assemblée, il est important de promouvoir davantage le partenariat avec les Sénégalais de l'extérieur. Pour y parvenir, les efforts viseront notamment : (i) l'amélioration de la valorisation du potentiel de contribution de la diaspora au développement du pays; (ii) l'utilisation de la diaspora comme levier d'approfondissement de la coopération décentralisée ; (iii) la mise en place de mécanismes favorisant un meilleur usage des ressources humaines nationales établies à l'étranger (vi) la promotion et la protection des Sénégalais de l'extérieur et (iv) le renforcement des canaux d'échanges fructueux avec la diaspora.

Effet attendu 9.2 : une migration régulière et respectueuse des droits humains est favorisée

325. La migration est un droit universel qu'il convient d'encadrer pour le bénéfice mutuel des migrants et des pays de départ et d'accueil.

326. La réalisation de cet effet passera par : (i) l'élaboration de stratégies cohérentes de prise en charge durable des questions et problèmes de migration ; (ii) l'accroissement des moyens matériels, financiers et humains des structures chargées de la gestion de la migration ; (iii) la formation des acteurs impliqués dans la problématique migratoire ; (iv) le renforcement du dispositif de lutte contre la migration irrégulière ; (v) la promotion de la participation active de la Société civile et des instituts académiques et de recherche, dans le processus de gestion de la migration.

II.3.3. Axe 3 : gouvernance, institutions, paix et sécurité

327. Les pratiques de bonne gouvernance contribuent à l'efficacité et à l'efficience des politiques publiques. La bonne gouvernance suppose la mise en place d'un État de droit et d'Institutions fortes dans un environnement de paix, de stabilité et de sécurité.



328. Le défi de la consolidation de la gouvernance et de la promotion d'une Administration publique moderne, transparente et performante requiert l'atteinte des six (6) objectifs stratégiques suivants : (i) améliorer la performance, la qualité et l'accessibilité du service public ; (ii) renforcer la prise en compte de l'égalité homme-femme dans les politiques publiques ; (iii) renforcer la transparence dans la gestion publique ; (iv) renforcer la citoyenneté et l'État de droit ; (v) bâtir des collectivités territoriales compétitives, résilientes, viables et porteuses de développement durable et (vi) renforcer la paix, la sécurité et l'intégration régionale.

II.3.3.1. Objectif stratégique 1 : améliorer la performance, la qualité et l'accessibilité du service public

329. Le Sénégal s'est engagé, depuis plusieurs années, dans la modernisation de son Administration afin de la rendre plus efficace et efficiente, et davantage proche des usagers.

330. Pour réaliser cet objectif, les actions devraient être envisagées dans le sens de produire les effets suivants : (i) le climat des affaires est plus attractif et (ii) la satisfaction d'usagers du service public est accrue.

Effet attendu 1.1 : l'attractivité du climat des affaires est consolidée

331. Un environnement économiquement favorable à l'investissement et au développement du secteur privé impulse la création de richesses et d'emplois et, partant, l'amélioration du bien-être des populations. L'ambition de poursuivre l'amélioration du climat des affaires se concrétisera à travers la formulation d'un nouveau programme décennal de réformes pour accroître davantage l'attractivité du Sénégal en consolidant les acquis du PREAC et en intégrant les orientations de la Stratégie du Développement du Secteur privé et de la SRMT. Dans un premier temps, il s'agira de finaliser les réformes en cours avec l'adoption du nouveau Code des investissements et du Code du travail ainsi que l'opérationnalisation de la loi relative aux contrats de partenariat public-privé et des textes réglementaires sur les Zones économiques spéciales, afin de libérer davantage le potentiel de développement économique du pays.

332. Le nouveau programme décennal de réformes vise à améliorer de façon continue l'environnement des affaires du Sénégal, avec le renforcement du dialogue public-privé, à travers surtout la redynamisation du Conseil présidentiel de l'Investissement (CPI) et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de Développement du Secteur Privé. Il s'articulera autour de quatre axes, à savoir l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité des territoires, le renforcement de la concurrence et de la régulation, la mise en place d'une Place financière de référence au Sénégal " Dakar Financial City", et l'accélération de la digitalisation de l'économie sénégalaise.



Effet attendu 1.2 : la satisfaction des usagers du service public est accrue

333. La satisfaction des usagers est au cœur de toute politique publique axée sur les citoyens. Il s'agira, *a priori*, de déceler les besoins des citoyens en fonction du contexte socio-économique national et international.

334. Pour y parvenir, le Sénégal compte mettre l'accent sur : (i) le renforcement des capacités d'impulsion de l'Administration ; (ii) la mise en place des mécanismes de recours et de redevabilité pour les usagers ; (iii) la mise en œuvre du plan d'actions national dans le cadre du partenariat pour le Gouvernement ouvert ; (iv) la poursuite de l'application des textes relatifs aux couches vulnérables ; (v) l'établissement des normes garantissant le caractère inclusif des infrastructures et (vi) le renforcement de la dématérialisation et de la simplification des procédures administratives.

II.3.3.2. Objectif stratégique 2 : renforcer la prise en compte de l'égalité homme-femme dans les politiques publiques

335. Il est primordial d'assurer l'équité et l'égalité de genre dans les politiques publiques. Pour ce faire, il faudrait garantir pleinement la participation des femmes dans le développement socio-économique. Cet objectif est adossé aux deux (2) effets suivants : (i) la représentation des femmes dans les instances de prise de décision est renforcée et (ii) la participation des femmes dans la vie économique est améliorée.

Effet attendu 2.1 : la représentation des femmes dans les instances de décisions est renforcée

336. Une meilleure représentation des femmes dans les instances de décision est une nécessité pour une meilleure prise en compte de leurs préoccupations propres. En effet, du point de vue démographique, les femmes constituent un peu plus de la moitié de la population. Dès lors, il faudrait leur permettre d'être des vecteurs de changement, en veillant à ce qu'elles participent davantage aux actions de développement, et à tous les niveaux de décisions, tout en mettant fin à toute forme de discrimination à leur encontre.

337. Les interventions porteront sur : (i) le renforcement de l'application de la loi sur la parité ; (ii) l'extension de la participation des femmes dans les instances de décision; (iii) la révision et l'harmonisation de la législation interne avec les conventions ratifiées ; (iv) l'adoption des mesures juridiques complémentaires pour faire disparaître les discriminations et assurer l'égalité et les spécificités entre hommes et femmes et (v) l'adoption de pratiques favorables à l'équité des femmes et des hommes en termes de droit.

Effet attendu 2.2 : le niveau de participation des femmes à la vie économique est rehaussé

338. L'autonomisation économique des femmes est un atout et une condition *sine qua non* à l'éclosion de leur potentiel et à leur plein épanouissement. Elle contribue ainsi



à stimuler la croissance et le développement économique. Pour y parvenir, un ensemble d'actions sera entrepris, notamment : (i) la facilitation de l'accès des femmes aux facteurs de production et aux ressources financières et (ii) le renforcement des capacités techniques et managériales nécessaires à la pleine participation des femmes à la vie économique.

II.3.3.3. Objectif stratégique 3 : renforcer la transparence dans la gestion publique

339. L'enjeu de la gestion publique est de bâtir une Administration solide, capable de rendre plus efficace l'allocation des ressources, appliquant la culture de la reddition des comptes et mettant à la disposition des citoyens toutes les informations relatives à l'utilisation du budget. L'atteinte de cet objectif passera par les effets suivants : (i) la transparence dans la gestion publique est renforcée ; (ii) la lutte contre la corruption et la concussion est intensifiée et (iii) la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est renforcée.

Effet attendu 3.1 : la transparence dans la gestion publique est renforcée

340. Cet objectif s'inscrit dans le sillage de la réforme du cadre harmonisé des finances publiques adoptée par l'UEMOA et internalisée dans le droit sénégalais. Les ambitions prioritaires de cette réforme sont l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'action publique, ainsi que l'instauration d'une transparence dans la gestion publique.

341. Il s'agira ainsi : (i) de la publication des documents budgétaires et financiers dans les délais réglementaires ; (ii) de l'harmonisation de l'intervention des organes de contrôle ; (iii) du renforcement du cadre normatif de contrôle citoyen des finances publiques et (iv) de la généralisation des contrats de performance ainsi que leur suivi et leur évaluation.

Effet attendu 3.2 : la lutte contre la corruption et la concussion est intensifiée

342. La lutte contre la corruption est l'un des défis majeurs en matière de bonne gouvernance et de redistribution des richesses. En effet, la corruption rend vulnérables les différentes entités de l'État et leur stabilité ; par conséquent, elle compromet le développement économique. Il s'agira d'inscrire l'action du Gouvernement dans le sens de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Effet attendu 3.3 : la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est renforcée

343. La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constituent un objectif majeur pour le Sénégal, en raison notamment du contexte sécuritaire dans la sous-région. À cet effet, le pays s'engage à : (i) l'exécution de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment et (ii) la mise en œuvre totale de son



plan de remédiation visant à sortir le pays de la surveillance rapprochée du GAFI en 2024 à travers 29 actions déclinées en 49 mesures.

II.3.3.4. Objectif stratégique 4 : consolider la citoyenneté et l'État de droit

344. La relation entre le citoyen et l'État est un aspect important dans le respect des droits fondamentaux de l'utilisateur. Le renforcement de l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie, le respect des droits humains ainsi que l'approfondissement des valeurs favorisent le civisme et la cohésion sociale.

345. Pour atteindre cet objectif stratégique, trois (3) effets sont attendus : (i) la gouvernance du système judiciaire est améliorée ; (ii) les initiatives citoyennes sont consolidées et (iii) l'État de droit est renforcé.

Effet attendu 4.1 : la gouvernance du système judiciaire est améliorée

346. Le système judiciaire contribue à la protection de la société et de ses membres. Il assure également l'effectivité des décisions rendues afin de mieux garantir les droits des justiciables et favorise ainsi l'instauration d'un climat de confiance et de sérénité nécessaire pour le développement économique et social.

347. Ce résultat sera obtenu grâce à : (i) l'actualisation et la mise en œuvre de la stratégie nationale de bonne gouvernance ; (ii) le renforcement des infrastructures judiciaires et des structures de justice de proximité et du personnel ; (iii) la réforme du statut des magistrats ; (iv) l'adoption des textes de la réforme de l'aide juridictionnelle ; (v) l'allègement des procédures judiciaires et (vi) l'informatisation du système judiciaire.

Effet attendu 4.2 : les initiatives citoyennes sont consolidées

348. La citoyenneté est soumise à une dualité, à savoir un certain nombre de droits à côté de devoirs auxquels le citoyen est assujéti. Ses droits doivent être exercés avec liberté et responsabilité.

349. La consolidation des initiatives citoyennes passe par : (i) l'appui à la participation des organisations de la société civile (OSC) dans les politiques publiques ; (ii) la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de l'État en faveur des initiatives citoyennes et (iii) le renforcement du service civique national et de l'éducation à la citoyenneté.

Effet attendu 4.3 : l'État de droit est davantage renforcé

Le pouvoir judiciaire garantit l'État de droit en assurant le respect des principes de légalité et d'égalité des sujets de droit. La réalisation de cet effet passera par : (i) l'intégration de l'éducation aux droits humains et à la citoyenneté basée sur nos valeurs dans les curricula éducatifs et dans les espaces socio-éducatifs et (ii) l'instauration d'un cadre d'échanges entre toutes les forces vives de la Nation (Journée du Dialogue national).



II.3.3.5. Objectif stratégique 5 : bâtir des collectivités territoriales compétitives, résilientes, viables et porteuses de développement durable

350. L'Acte III de la Décentralisation marque la volonté de l'État de s'attaquer aux incohérences territoriales, en favorisant plus d'équité sociale et territoriale afin d'asseoir l'émergence de territoires viables, compétitifs et porteurs d'un développement durable. Cela requiert non seulement des moyens financiers, humains et techniques, mais également des outils de planification appropriés. Pour la réalisation de cet objectif, deux (2) effets sont attendus : (i) les ressources des collectivités territoriales sont renforcées et (ii) l'intervention des collectivités territoriales est plus performante.

Effet attendu 5.1 : les ressources des collectivités territoriales sont accrues

351. Le développement à la base passe, d'une part, par des collectivités territoriales attractives disposant d'un cadre incitatif favorable à l'investissement privé et, d'autre part, par des ressources suffisantes pour améliorer les conditions de vie des populations.

352. La réalisation de cet effet se fera à travers : (i) la poursuite de la réforme de la Fonction publique locale de qualité ; (ii) le parachèvement de l'Acte III de la Décentralisation ; (iii) le renforcement des structures d'appui aux collectivités territoriales ; (iv) la réforme de la fiscalité locale ; (v) l'augmentation des Fonds de Dotations de la Décentralisation (FDD) et des Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales (FECT) ; (vi) la promotion d'un cadre incitatif pour le développement du secteur privé local ; (vii) la valorisation des potentialités des territoires ; (viii) la décentralisation du budget consolidé d'investissement dans des domaines tels que l'éducation et (ix) diversifier le financement des CT à travers les financements verts et les PPP.

Effet attendu 5.2 : l'efficacité de l'intervention des collectivités territoriales est améliorée

353. La décentralisation implique le transfert des compétences et des ressources adéquates du pouvoir central vers le niveau territorial. Au Sénégal, neuf (9) domaines de compétences ont été transférés aux collectivités territoriales.

354. Afin de réussir cette volonté de l'État de faire jouer pleinement aux collectivités leur rôle, l'accent doit être mis sur : (i) le renforcement des outils de planification existants et des cadres d'harmonisation conformément au nouveau Système national de Planification ; (ii) l'achèvement de la réforme sur la délégation totale des compétences aux collectivités ; (iii) la validation du guide sur l'inter-territorialité et (iv) l'opérationnalisation du décret sur la coopération entre les collectivités.



II.3.3.6. Objectif stratégique 6 : renforcer la paix, la sécurité et l'intégration régionale

355. Le progrès économique et social durable requiert un espace pacifique, stable et sûr. Dans ce cadre, le respect des droits des citoyens, la lutte contre le chômage, le renforcement de la sécurité des biens et des personnes et l'atténuation des risques de catastrophes constituent un préalable pour le bien-être des populations.

356. Pour consolider la paix, la stabilité et la sécurité, cinq effets sont attendus : (i) la stabilité et la paix sociale sont garanties ; (ii) la sécurité des personnes et des biens est renforcée ; (iii) l'intégrité du territoire est renforcée ; (iv) la protection des femmes et des groupes vulnérables contre les abus et la violence est renforcée et (v) la gouvernance de l'intégration régionale est améliorée.

Effet attendu 6.1 : la stabilité et la paix sociale sont consolidées

357. La paix et la stabilité sociale nécessitent la prévention contre les conflits et les catastrophes. Pour ce faire, différentes actions sont envisagées dont les principales portent sur : (i) le renforcement des instruments et mécanismes de dialogue social et politique et (ii) le renforcement de la collaboration entre les populations et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS).

Effet attendu 6.2 : la sécurité des personnes et des biens est renforcée

358. Le renforcement des moyens des FDS devrait être poursuivi afin de veiller à la sécurité des personnes et des biens. Un climat de sécurité exige la prévention et la lutte contre le banditisme, le terrorisme, la criminalité, la délinquance et les flux financiers illicites.

359. Les actions à mettre en œuvre sont : (i) le maintien de l'ordre et de la sécurité sur l'étendue du territoire ; (ii) la modernisation des équipements et des infrastructures face aux menaces protéiformes ; (iii) le renforcement du système d'alerte au niveau communautaire ; (iv) le renforcement de la sécurité sanitaire à tous les niveaux et (v) l'utilisation des outils technologiques et des TIC pour garantir la sécurité.

Effet attendu 6.3 : l'intégrité du territoire est préservée

360. Les menaces sécuritaires venant de l'extérieur, notamment du Sahel, s'intensifient. Ainsi, la prévention devient une nécessité et interpelle toutes les forces vives de la Nation. Dans ce cadre, il conviendra de mener des actions allant dans le sens : (i) de la densification, du maillage et de la couverture des zones lacunaires dans les régions frontalières ; (ii) de l'amélioration et de l'adaptation de la formation du personnel face aux nouvelles formes de menaces ; (iii) de l'interdiction de toute sanctuarisation du territoire national par des bandes armées ou organisations extrémistes violentes et (iv) de la constitution et de la consolidation des réservistes en mesure d'apporter un soutien adéquat aux engagements opérationnels.



Effet attendu 6.4 : la protection des femmes et des groupes vulnérables contre les abus et la violence est renforcée

361. Une participation harmonieuse et inclusive de la population à la vie économique et sociétale est un objectif important à atteindre dans le cadre de la marche vers l'Émergence. Cet effet suppose la protection des groupes souvent marginalisés. Pour y parvenir, il convient de mener des actions ciblées dans le sens de : (i) l'opérationnalisation du plan national de lutte contre les VBG ; (ii) le renforcement de l'application des dispositions pénales sur les violences faites aux femmes ; (iii) l'application des procédures en matière de prise en charge ; (iv) l'adoption du Code de l'enfant ; (v) la révision et l'adoption de la loi sur les statuts des daaras et (vi) l'application des dispositifs sur la mendicité.

Effet attendu 6.5 : la gouvernance de l'intégration régionale est améliorée

362. Une intégration régionale plus renforcée passe par la décisive étape de la concrétisation de la Zone de Libre-échange continental africain (ZLECAf) correspondant à la création d'un marché unique de plus de 1,2 milliard de consommateurs. Ce vaste marché constitue ainsi une opportunité d'élargissement de débouchés pour les produits locaux. La réalisation de cette ambition passe par les actions suivantes : (i) l'adoption et l'opérationnalisation de la stratégie nationale d'intégration régionale ; (ii) le renforcement des échanges culturels pour l'intégration des peuples et (iii) l'intensification de la coopération sécuritaire.



III. MISE EN ŒUVRE DU PAP 3

III.1. Cadrage macroéconomique

363. Au plan macro-budgétaire, les projets structurants et réformes clés à exécuter pour cette troisième génération de Plan d'actions prioritaires du PSE, permettront de stimuler davantage l'investissement privé national et étranger, de diversifier les moteurs d'une croissance forte et inclusive et d'assurer la résilience des communautés. En rapport avec les orientations stratégiques retenues, l'accélération prévue de la croissance économique découlera particulièrement de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières en début de période, d'une part, et de la diversification des moteurs de la croissance à travers la redynamisation du secteur industriel, d'autre part.

364. La mise en œuvre du PAP 2024-2028 se fera à travers un cadre budgétaire assaini, une accélération de la mise en œuvre du calendrier de réformes sectorielles et transversales, notamment en matière de bonne gouvernance, ainsi qu'une capacité d'anticipation, de résilience et de réponse aux chocs exogènes. À cet effet, l'objectif de croissance économique fixé pour ce PAP, compte tenu de l'allocation budgétaire sectorielle retenue, est de 8,5% en moyenne sur la période 2024-2028. Un tel scénario, s'appuyant sur la consolidation de l'investissement privé avec un accompagnement fort de l'État et le renforcement de la gouvernance, permettra d'accélérer la convergence de notre économie vers le cercle des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Tableau 4 : scénario PAP 2024-2028

AGRÉGATS MACROÉCONOMIQUES	2024	2025	2026	2027	2028	Moyenne 2024-2028
Taux de croissance du PIB réel (en %)	9,2%	11,4%	7,3%	7,1%	7,4%	8,5%
Taux d'investissement global (en % du PIB)	35,0%	34,3%	37,4%	39,8%	41,6%	37,6%
Pression fiscale (en % du PIB)	19,4%	20,0%	21,0%	21,0%	22,0%	20,8%
Taux de croissance des dépenses (en %)	12,0%	13,7%	10,5%	10,8%	9,0%	11,2%
Solde budgétaire global en pourcentage du PIB (en %)	3,9%	3,3%	3,1%	3,1%	3,0%	3,3%

Source : DGPPE, 2023.

365. Le déficit budgétaire, attendu à 3,9% en 2024, devrait poursuivre une tendance à la baisse pour converger vers le plafond communautaire, avec une baisse à 3,1% dès 2026 suivie et de 3,0% en 2028, à la faveur d'une croissance vigoureuse sur la période 2024-2028, combinée à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques et à une mobilisation soutenue des ressources.

366. Ce PAP 2024-2028 s'inscrit dans le cadre de la consolidation des acquis notés dans l'exécution des deux phases du PSE. À cet égard, les efforts poursuivis, à travers notamment l'élargissement de l'assiette et la modernisation du système fiscal dans le

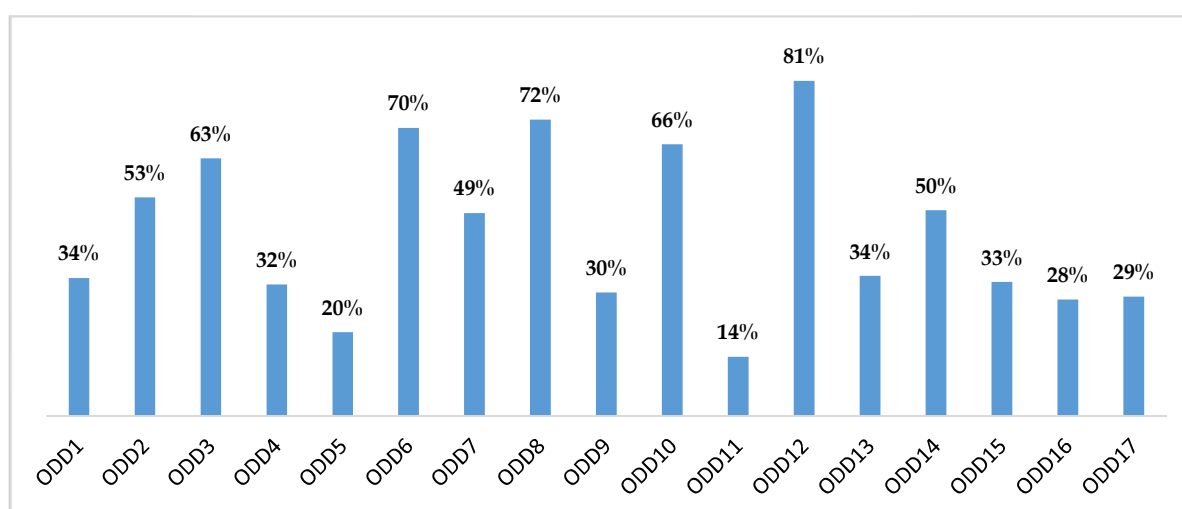


cadre de la mise en œuvre de la SRMT, permettront d’atteindre un taux de pression fiscale de 22% en 2028. Pour ce qui est des dépenses, dans le souci de créer un espace budgétaire favorable aux investissements structurants et productifs, l’État poursuivra la rationalisation des charges courantes.

367. La troisième phase du PSE sera marquée par l’amorce d’une **nouvelle ère de création d’industries** sur toute l’étendue du territoire national - en tirant pleinement parti des potentialités et savoir-faire des différentes zones -, de la promotion et du développement de pôles industriels dans les grandes agglomérations. Cette option majeure contribuera ainsi au renforcement de l’application de l’Acte III de la Décentralisation et du Plan national d’Aménagement et de Développement territorial (PNADT). Ainsi, avec la loi sur les PPP, les Stratégies de Développement industriel et du Secteur privé, et l’orientation réaffirmée à faire jouer au Privé un rôle privilégié, la transformation structurelle de l’économie, la résilience économique et celle des communautés, mais également une croissance forte et créatrice d’emplois massifs vont ponctuer la prochaine décennie de mise en œuvre du PSE.

368. Cette trajectoire de croissance permettra de réaliser un niveau d’atteinte des ODD de 45% en 2028, avec notamment des performances notables dans, l’éradication de la faim (ODD2), la promotion de la santé et du bien-être (ODD3), l’accès à une source d’eau potable et à un assainissement (ODD6), la promotion de la croissance économique et de l’emploi (ODD8), ainsi que la réduction des inégalités (ODD10). Ces performances, dans la continuité des deux phases du PSE, sont expliquées par les nombreux efforts consentis pour la promotion d’une santé pour tous, le développement d’une agriculture intensive, abondante, de qualité et résiliente, la réduction des inégalités, le renforcement de l’appareil productif par la transformation industrielle ainsi qu’un Secteur privé national fort et dynamique.

Figure 26 : niveau de réalisation des ODD dans le scénario du PAP 2024-2028



Source : DGPPE, 2023.

III.2. Contenu du plan d'actions prioritaires 3

369. Le PAP 2024-2028 opérationnalise le PSE dans les cinq prochaines années, à travers la mise en cohérence des axes et objectifs stratégiques, des effets attendus et des actions envisagées, avec l'exécution des réformes, projets et programmes de développement sur la base d'un cadre macroéconomique assaini. Ces différentes interventions seront concomitamment portées par l'ensemble des parties prenantes, à savoir le Gouvernement, le Secteur privé, la Société civile, les Partenaires au développement, les Élus territoriaux, etc.

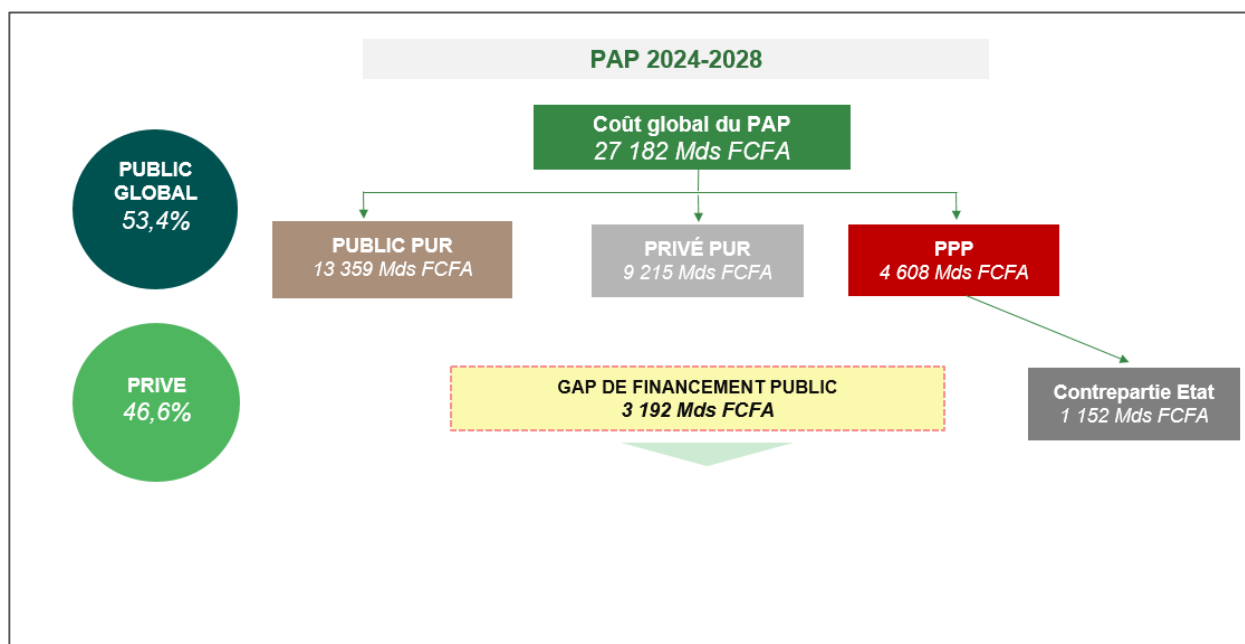
III.2.1. Méthodologie de sélection des projets

370. Les projets, programmes et réformes sont choisis de façon à opérationnaliser les objectifs stratégiques du PAP 2024-2028 du PSE. Un accent particulier a été mis sur les projets privés.

III.2.2. Coût du PAP 3

371. Le **coût global du PAP 2024-2028**, pour la période 2024-2028, est estimé à **27 182 milliards** de FCFA, contre 14 712 milliards pour le PAP 2A. Il est réparti entre le public et le privé pour respectivement 14 511 milliards et 12 671 milliards, soit 53,4% et 46,6%. Les ressources disponibles sont estimées à 11 319 milliards de FCFA, avec 5 486 milliards pour l'État et 5 833 milliards pour les PTF. Le gap de financement public à rechercher s'élève à 3 192 milliards de FCFA.

Figure 27 : répartition du coût du PAP selon le mode de financement



III.2.3. Répartition du PAP par axe stratégique

372. La répartition par axe stratégique est déclinée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : répartition du coût du PAP 3 par axe stratégique

AXES DU PSE	COÛT TOTAL 2024-2028 (EN MDS DE FCFA)	PARTS
Transformation structurelle de l'économie et croissance	17 572	64,7%
Capital humain, protection sociale et développement durable	6 863	25,2%
Gouvernance, institutions, paix et sécurité	2 747	10,1%
TOTAL GÉNÉRAL	27 182	100%

Source : DGPPE, 2023.

373. La répartition du coût global du PAP par axe révèle que :

- **l'axe 1** concentre 64,6% du montant total de la stratégie et met particulièrement l'accent sur le développement des infrastructures et services énergétiques, l'Agriculture, les infrastructures et services de transports routiers, mais aussi l'industrie ;
- **l'axe 2** bénéficie de 25,2% des ressources financières. Il vise l'amélioration du bien-être des populations en renforçant l'éducation et la formation, la santé et la nutrition, l'eau et l'assainissement, l'urbanisme et l'habitat, de même que l'environnement et le développement durable ;
- **l'axe 3** représente 10,1% du coût global. Il met l'accent, entre autres, sur l'amélioration de la performance, le renforcement du climat des affaires, la qualité et l'accessibilité du service public, l'équité sociale et territoriale, la justice en plus de la sécurité et de la souveraineté. Il est composé essentiellement de ressources publiques.

Tableau 6 : répartition du coût global du PAP 2024-2028 par secteur

Secteurs de Planification	Montants (en milliards de FCFA)	Parts
Industrie	4 345	16,0%
Urbanisme et habitat	2 219	8,2%
Infrastructures et services de transports routiers	2 075	7,6%
Eau et assainissement	1 775	6,5%
Agriculture	1 623	6,0%
Tourisme	1 589	5,8%
Infrastructures et services énergétiques	1 537	5,7%
Développement communautaire, équité sociale et	1 516	5,6%
Éducation et formation	1 339	4,9%

Secteurs de Planification	Montants (en milliards de FCFA)	Parts
Sécurité et souveraineté	1 150	4,2%
Infrastructures et services de transports maritimes	1 056	3,9%
Administration publique	984	3,6%
Environnement et développement durable	877	3,2%
Hydraulique rurale et agricole	725	2,7%
Santé et Nutrition	681	2,5%
Infrastructures et services de transports ferroviaires	603	2,2%
Culture, jeunesse et sport	511	1,9%
Mines	441	1,6%
Elevage	437	1,6%
Justice	369	1,4%
Financement	366	1,3%
Commerce	358	1,3%
Poste et télécommunication (économie numérique)	283	1,0%
Infrastructures et services de transports aériens	177	0,7%
Pêche	85	0,3%
Artisanat	62	0,2%
Total général	27 182	100%

Source : DGPPE, 2023.

374. L'analyse du coût global du PAP 2024-2028 révèle la primauté de certains secteurs comme :

- ✓ *les infrastructures et services de transports* (routiers, aériens, maritimes et ferroviaires) pour 3 308 milliards de FCFA, soit 12,2%, avec, notamment : (i) le Programme spécial de désenclavement ; (ii) le projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-St-Louis ; (iii) le projet de motorisation des pirogues ; (iv) le projet de développement de la pêche continentale ; (v) le projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Tambacounda-Kidira ; (vi) le projet d'extension du TER (phase 3) et (vii) le programme de rénovation des aéroports secondaires ;
- ✓ *les infrastructures et services énergétiques*, pour un montant de 1 537 milliards de FCFA, soit 5,7% du PAP, avec, notamment : (i) le projet de mise en place d'un réseau de gazoducs (pipelines) pour le transport du gaz naturel vers les centrales électriques (RGS) ; (ii) le programme national d'éclairage public par voie solaire ; (iii) le projet Second Compact MCA Sénégal/Énergie ; et (iv) le projet d'appui à l'accès à l'électricité (PAMACEL) ;
- ✓ *l'industrie*, avec un montant de 4 345 milliards, soit 16,0%. Les principaux projets concernés sont : (i) le projet de création de cinq (5) agropoles ; (ii) le projet d'une unité de production d'ammoniac et d'urée ainsi que le projet SAR 2.0. Un



vaste plan de création d'industries dans des grandes villes du pays, en exploitation les potentialités, opportunités et compétences des différentes régions;

- ✓ *l'agriculture*, pour 1 623 milliards (6,0%) avec, notamment : (i) le projet d'aménagement de 25 400 ha ; (ii) le projet de mécanisation agricole ; (iii) le projet de reconstitution du capital semencier horticole ; (iv) le projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur ; (v) le projet corridors céréaliers ; (vi) le projet d'aménagement des fermes intégrées valorisant les énergies renouvelables et le développement des filières horticoles et (vii) le projet de production de riz dans la vallée du fleuve ;
- ✓ *l'éducation et formation*, à hauteur de 1 339 milliards, correspondant à 4,9% du PAP, avec des projets comme : (i) le projet de construction des universités Souleymane Niang de Matam et du Sénégal oriental à Tamba ; (ii) le projet de construction des classes préparatoires aux grandes écoles ; (iii) le projet de construction de la cité du savoir ; (iv) le projet de construction de la bibliothèque nationale du Sénégal et (v) le projet de construction d'amphithéâtres préfabriqués ;
- ✓ *la santé et la nutrition*, pour 681 milliards, soit 2,5% du PAP, concourant à mettre en œuvre, notamment : (i) le programme de santé maternelle et infantile/SR ; (ii) le projet d'autonomisation des hôpitaux en oxygène ; (iii) le projet d'appui au centre de transfusion sanguine ; (iv) le projet « investir dans les premières années pour le développement humain au Sénégal (PIPADHS) Phase 2 ; (v) le projet d'unités de production de vaccins/Pasteur et (vi) le projet Sénégal Hub médical régional ;
- ✓ *l'eau et l'assainissement*, représentant 1 775 milliards (6,5%). Les projets concernés sont, notamment : (i) le Fonds bleu ; (ii) le projet de construction d'un canal (200 km) de transfert d'eau du Lac de Guiers vers des unités de traitement d'eau potable dans le triangle Dakar-Thiès-Mbour ; (iii) les projets de dessalement de l'eau de mer (Mamelles et grande côte) ; (iv) le projet d'approvisionnement de Touba en eau potable ; (v) le projet d'assainissement des centres urbains ; (vi) le projet de lutte contre les inondations et (vii) le projet d'assainissement des villes religieuses ;
- ✓ *le développement communautaire, l'équité sociale et territoriale*, pour 1 516 milliards (5,6%) avec, notamment : (i) le PUMA ; (ii) le PUDC et (iii) le PACASEN-RURAL ; (iv) PROMOVILLES ;
- ✓ *la justice* pour 369 milliards, correspondant à 1,4% du PAP. Les principaux projets sont : (i) le projet de modernisation des infrastructures judiciaires ; (ii) le projet d'acquisition de bracelets électroniques et (iii) le projet d'informatisation du casier judiciaire.



375. Le PAP 3 comporte un portefeuille de projets et programmes, dont un noyau de **32 projets phares** répartis dans neuf (9) domaines moteurs identifiés ayant un fort potentiel de création de richesse et d'emplois.

Tableau 7 : Domaines moteurs et projets phares

<p>Souveraineté alimentaire</p> <p>1) Mise en place de projets d'agrégation ciblés sur les filières HVA et Élevage ; 2) Développement de 4 corridors céréaliers ; 3) Développement des chaînes de valeur halieutique et aquacole ; 4) Création d'agropoles intégrées et compétitives.</p>	<p>Développement durable</p> <p>11) Accès universel à l'eau et à l'assainissement ; 12) Programme Zéro déchet ; 13) PSE VERT - Promotion de l'économie verte.</p>	<p>Infrastructures et Hub logistique industriel et régional</p> <p>19) Zones industrielles intégrées ; 20) Hub Logistique intégré ; 21) Plateforme Industrielle intégrée ; 22) Mobilité durable et Innovation ; 23) Hub minier régional ; 24) Mise en place d'un écosystème de fabrication de matériels.</p>
<p>Hub Multiservices et Tourisme</p> <p>5) Hub Aérien Régional ; 6) Zones Dédiées à l'Économie Numérique ; 7) Sénégal Hub Médical ; 8) Zones Touristiques Intégrées.</p>	<p>Habitat social et écosystème de la construction</p> <p>14) Développement d'un Écosystème de la construction ; 15) Programme d'accélération de l'offre en habitat social.</p>	<p>Industrialisation</p> <p>25) Projets d'industrialisation à vocation régionale : agroalimentaire, pharmaceutique, métallurgique, etc. ; 26) Industrie de construction navale ; 27) Industrie de fertilisants (urée, engrais) ; 28) Industrie de mécanisation de l'agriculture.</p>
<p>Modernisation Graduelle de l'Économie Sociale</p> <p>9) Développement d'infrastructures commerciales et d'appui à la production ; 10) Plan Multisectoriel du Micro-Tourisme et des Industries Culturelles et Créatives.</p>	<p>Transition et sécurité énergétiques</p> <p>16) Stratégie d'approvisionnement en hydrocarbures et renforcement de la sécurité énergétique ; 17) Accès universel à l'électricité et renforcement du mix énergétique ; 18) Projets de développement du Réseau gazier.</p>	<p>Transition numérique</p> <p>29) Programme de digitalisation de l'Administration publique (PRODAP) ; 30) Adressage numérique ; 31) Projet national d'Enseignement numérique ; 32) Souveraineté numérique.</p>

376. La consolidation de la trajectoire de croissance de l'économie sénégalaise requiert une mise en œuvre réussie des réformes identifiées et aptes à accélérer les actions du Gouvernement. Le Sénégal s'engage ainsi à dérouler un ensemble de réformes d'ordre sectoriel et transversal, dont **21 réformes phares**³⁹ (cf. annexe).

RÉFORMES TRANSVERSALES :

• Foncier

377. Malgré les efforts entrepris en termes de mise à disposition du foncier, le Sénégal doit continuer à mettre en œuvre et à accélérer cette réforme.

Les mesures suivantes sont retenues à cet effet :

1. l'élargissement du réseau des bureaux du registre foncier pour l'enregistrement des droits d'utilisation ;
2. la consignation des transactions et le transfert de l'information afin d'établir une base de données nationale ;
3. la modernisation des infrastructures connexes (système d'information foncière et acquisition d'images satellitaires) ;

³⁹ Ces 21 réformes phares feront l'objet d'une attention particulière de la part des autorités et d'un suivi opérationnel.

4. le développement d'un plan de formation pour les professions connexes (experts fonciers, notaires) ;
5. la rénovation du cadre juridique pour valider l'évolution du « droit coutumier» vers des « droits réels et codifiés » et
6. la sécurisation de zones foncières pour les logements sociaux et les agropoles.

● **Fiscalité**

378. Les réformes fiscales visent l'élargissement de l'assiette. À cet effet, il s'agira particulièrement d'étendre le système de la Contribution globale unique (CGU) à toutes les entreprises de moins de 200 millions de FCFA de chiffre d'affaires, mais également d'aligner les réformes fiscales aux stratégies de compétitivité sectorielle.

379. La poursuite de la SRMT⁴⁰ permettra d'atteindre les objectifs en termes de collecte de recettes fiscales (22% en 2028) afin de financer les besoins en investissement du secteur public. En effet, elle vise à assurer le financement de la stratégie dans le respect des grands équilibres macro-économiques à travers : (i) l'élargissement extensif et intensif de la base d'imposition ; (ii) la simplification de la règle fiscale et de ses procédures par la digitalisation ; (iii) un meilleur équilibre entre les droits et les obligations des usagers et des Administrations financières et (iv) la rénovation de la gouvernance fiscale.

RÉFORMES SECTORIELLES

● **Secteur privé**

380. Le développement du secteur privé requiert la mise en œuvre d'un ensemble de réformes identifiées dans la stratégie nationale de développement du secteur privé et pouvant particulièrement booster la productivité des PME sénégalaises, à travers un écosystème compétitif. Ainsi, les principales mesures portent sur la finalisation du Code des investissements ; l'instauration d'un dialogue public-privé fécond et dynamique, ainsi que la simplification et la digitalisation des procédures administratives. Ces réformes seront complétées par la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur privé et des réformes clés au niveau sectoriel, notamment dans le domaine de la santé, de la finance, du numérique, etc.

● **Facteurs de production**

✓ *Capital humain*

381. Les qualifications de la main-d'œuvre disponible au Sénégal sont perfectibles. Les réformes préconisées pour améliorer le capital humain sont :

- la négociation de contrats de partenariats incitatifs avec les entreprises ;
- l'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre par la construction de 45 centres de formation professionnelle ;

⁴⁰ Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (2020-2025)

- le renforcement de la qualification professionnelle de la main-d'œuvre ;
- et l'élaboration d'un standard de qualité relatif à la certification des compétences.

✓ *Énergie*

382. L'accès universel à l'électricité est à portée de main en raison des progrès substantiels enregistrés au cours des dernières années sur le raccordement massif au réseau électrique de localités du milieu rural. Pour parachever ces efforts, il est prévu principalement de réviser le cadre institutionnel du modèle de concession rurale en rapport avec l'Agence sénégalaise d'Électrification rurale (ASER).

✓ *Transport*

383. Pour résoudre les problèmes liés au transport, les principales mesures à mettre en œuvre sont :

- la mise en œuvre d'une politique de vérification de la sécurité routière ;
- l'exécution d'un plan directeur pour améliorer la circulation à l'intérieur et à proximité du port autonome de Dakar et des autres ports régionaux (réhabilitation des routes, élimination des vieux entrepôts inutilisés, etc.).

● **Souveraineté alimentaire**

384. La souveraineté alimentaire est érigée en priorité dans le PSE. En effet, l'augmentation des besoins en alimentation des populations, combinée à la dépendance aux importations pour certains produits, dans un monde d'incertitudes, la placent au centre des préoccupations publiques. Ainsi, la réalisation de cette ambition passe nécessairement par des réformes identifiées dans la Stratégie nationale de Souveraineté alimentaire (2024-2028) avec, notamment (i) la réforme en profondeur du mode de subvention des intrants agricoles ; (ii) la mise en place d'une plateforme d'informations pour créer un marché secondaire ; (iii) l'instauration d'un système de contrôle et de certification des semences ; (iv) l'adoption et l'application du code de la Santé animale et de la Santé publique vétérinaire ; (v) l'adoption et l'application du code pastoral ; (vi) la mise en place des mesures d'incitation, notamment fiscales, pour booster la production laitière (réforme de la TVA) ; (vii) la facilitation de l'accès au foncier ; (viii) la promotion des investissements privés dans le secteur de l'élevage ; (ix) le renforcement de la structuration des filières lait, bétail, viande et avicole et (x) le renforcement des textes réglementaires qui encadrent la production de la viande, du lait et de la volaille.

● **Secteur financier**

385. Dans le but de renforcer le secteur financier et favoriser l'inclusion financière des populations pour une meilleure participation à l'économie, de nombreuses réformes ont été identifiées, notamment dans la stratégie nationale d'inclusion financière qui sera opérationnalisée au titre de la période 2024-2028. On peut citer, entre autres : (i) les



chantiers de digitalisation des paiements engagés par le Ministère en charge des Finances (e-TAX, TELEDAC, DIOTALI) ; (ii) la promotion des paiements en ligne et marchands et (iii) la promotion de l'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA. Par ailleurs, une des fortes options de la phase 3 du PSE sera de faire de Dakar une place financière privilégiée, à travers le projet **Dakar Financial City (DFC)**. En outre, l'État prévoit les mesures stratégiques suivantes :

- la titrisation des stocks de produits stratégiques ;
- la poursuite des discussions pour l'ouverture, par la BCEAO, d'un Guichet de refinancement des SFD.

• Commerce international

386. La hausse des exportations est un facteur essentiel au maintien d'une bonne dynamique de croissance. De plus, la stratégie SN-Export 2035 vise à concrétiser, à travers la poursuite du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC), avec notamment l'allégement des procédures administratives liées à l'investissement et au commerce, mais aussi la disponibilité des facteurs de production et des principaux textes régissant l'environnement juridique et fiscal des affaires (code des impôts, code des douanes, code des procédures civiles, code des mines et code des collectivités locales). En outre, les réformes du secteur seront focalisées sur la mise en place d'une base de données sur les marchés cibles et la mise en place d'un système de veille commerciale. Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur la sélection d'un nombre limité de produits et services pour réussir le pari de la ZLECAf.

• Santé et Nutrition

387. L'atteinte de la couverture sanitaire universelle, à travers le PNDSS⁴¹, s'appuie sur de nombreuses réformes que sont, entre autres, la révision et la mise à jour de textes législatifs et réglementaires existants permettant de renforcer l'implication du secteur privé (Partenariat public privé) dans le secteur de la santé et la finalisation des réformes institutionnelles des différentes entités de la chaîne d'approvisionnement publique (DPM-LNCM-PNA). Aussi, le Sénégal va-t-il poursuivre la mise en œuvre de l'approche « One Health » qui consiste à prendre en compte l'interconnexion entre les organismes vivants, les écosystèmes et la santé.

• Lutte contre la corruption

388. Dans le but d'éradiquer la corruption de manière durable, le Sénégal prévoit, à travers la stratégie de lutte contre la corruption, de mettre en œuvre les réformes suivantes : (i) adopter une loi spéciale anticorruption en prenant en compte toutes les dispositions obligatoires de la CNUCC⁴² ; (ii) rendre effectif le parquet financier ; (iii)

⁴¹ Le Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS) du Sénégal, 2019-2028

⁴² Convention des Nations Unies contre la corruption

généraliser les codes de déontologie ; (iv) élargir le périmètre de la déclaration de patrimoine ; (v) prendre en compte les conflits d'intérêts ; (vi) intégrer des dispositions qui rendent obligatoires les poursuites en cas de saisine des autorités ; (vii) mettre en œuvre une stratégie de communication pour l'adoption de comportements vertueux en matière de gestion des deniers publics ; (viii) mettre en place un mécanisme de partage d'informations sur la corruption entre les acteurs concernés et (ix) favoriser la coopération et la coordination entre services de détection et de répression.

● Industrie

389. *L'industrialisation* occupe une place prépondérante dans le processus de transformation structurelle et de croissance économique, particulièrement dans cette troisième phase du PSE. Cette dernière sera, en effet, marquée par l'amorce d'une **nouvelle ère de création d'industries** sur toute l'étendue du territoire national, en tirant pleinement profit des potentialités et savoir-faire des différentes zones, contribuant ainsi au renforcement de l'application de l'Acte III de la Décentralisation et du Plan national d'Aménagement et de Développement territorial.

390. Des réformes ont aussi été identifiées dans la Stratégie du Développement du Secteur industriel (SDSI). Elles portent sur :

- le renforcement de l'efficacité du dispositif de contrôle, de surveillance et de répression des infractions ;
- l'amélioration du contrôle de l'application des règles de concurrence dans le secteur industriel ;
- la mise en place de mécanismes de renforcement des capacités du secteur industriel en tirant profit du statut de PMA pour accéder à des technologies⁴³ ;
- l'intensification du Programme de mise à niveau des entreprises et de labellisation des PME/PMI et
- l'adoption du code de l'aquaculture.

391. Dans le cadre de la *souveraineté pharmaceutique*, le Sénégal entend mener les réformes suivantes :

- la révision du cadre juridique régissant la production pharmaceutique ;
- la mise en place d'un cadre juridique de la phytothérapie ;
- l'établissement de mesures de réglementation du marché ;
- la révision de la catégorisation dans le Tarif extérieur commun (TEC) des vitamines et compléments ;
- le renforcement de la formation aux métiers de l'industrie pharmaceutique et
- l'application d'une fiscalité spécifique à l'industrie pharmaceutique.

⁴³ Pays moins avancés

• Protection sociale

392. Le Sénégal s'est inscrit dans une dynamique de protection sociale pour baisser les inégalités et réduire substantiellement la vulnérabilité et la pauvreté à travers la mise en œuvre de plusieurs programmes. À cet effet, plusieurs réformes ont été identifiées dans la Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS-2015-2035), à savoir : (i) l'instauration d'une loi d'orientation de la protection sociale ; (ii) la mise en place de la TVA sociale ; (iii) l'instauration d'un Fonds de garantie de l'assurance maladie obligatoire ; (iv) la mise en place de la Caisse autonome de Protection sociale universelle ; (v) la mutation du FNR en Caisse autonome ; (vi) la mise en place d'un mécanisme commun de ciblage des programmes à travers le Registre national unique ; (vii) l'opérationnalisation d'un nouveau régime simplifié de la protection sociale de l'économie informelle et d'un nouveau régime de pension minimale vieillesse ou Revenu minimum de vieillesse ; (viii) la fonctionnalité de l'institution de coordination de l'assurance maladie obligatoire (ICAMO) et (ix) la promotion de la protection sociale adaptative.

III.2.4. Financement de la stratégie

393. Pour relever le défi d'une croissance inclusive, soutenue et durable et atteindre les objectifs fixés dans la stratégie, l'État devra mettre en place des mesures pour disposer d'un financement adapté et suffisant. C'est ainsi que, de façon générale, la stratégie de financement est articulée autour des trois (3) dimensions suivantes : (i) l'optimisation des ressources publiques ; (ii) la diversification des instruments de financement innovants et (iii) l'exploration de nouveaux mécanismes et dispositifs. **Le socle de cette stratégie est de rechercher un effet de levier (entre 3 et 5)**, afin d'assurer une meilleure implication du secteur privé dans le financement du développement et booster le portefeuille des projets avec des taux de réalisation dépassant largement ceux des phases I et II.

• Optimisation des ressources publiques

394. La mobilisation des ressources publiques repose essentiellement sur les recettes fiscales pour le financement du PAP. À cet effet, les actions à entreprendre pour gagner ce pari sont : (i) de capter le potentiel fiscal du secteur informel ; (ii) d'accélérer la mise en œuvre de la SRMT ; (iii) de rationaliser les structures d'appui de l'État ; (iv) de renforcer les ressources dédiées aux instruments de financement de l'État ; (v) de rationaliser les dépenses fiscales grâce à des contrats de performance signés entre l'État et le secteur privé ; (vi) d'optimiser les financements existants ; (vii) de créer un espace budgétaire pour l'opérationnalisation du Réseau gazier du Sénégal (RGS) pour réaliser des gains budgétaires importants ; (viii) d'identifier les besoins récurrents de financement public de certains secteurs stratégiques pouvant faire l'objet d'optimisation par un effet de levier à travers le financement privé ; (ix) de restructurer certains actifs



marchands de l'État. Par ailleurs, le Sénégal s'engage à renforcer **l'optimisation de la mobilisation des ressources internes**.

- **Diversification des instruments de financement innovants**

395. Afin de renforcer l'interfaçage entre le public et le privé, l'État mettra en place des réformes ou actions pour orienter les financements vers les projets de type PPP afin de bénéficier de l'effet de levier de ces investissements. Par ailleurs, l'État s'attèlera à promouvoir l'offre de produits financiers innovants relatifs, notamment, aux financements participatif et vert et au développement de bons de la diaspora.

396. **Concernant le financement vert**, les actions suivantes seront entreprises : (i) renforcer le rôle de coordination, de conseil et de vulgarisation des financements verts et d'appui pour l'accès auxdits financements ; (ii) évaluer le potentiel en crédits carbone; (iii) monétiser les « crédits carbone » et (iv) utiliser une partie des revenus pour développer des projets verts.

397. **Quant aux mécanismes de financement innovants du PAP 2024-2028**, l'accent devra être mis sur : (i) la création d'un fonds de développement des projets ; (ii) l'opérationnalisation du fonds d'amorçage et de préparation des projets privés ; (iii) l'opérationnalisation du fonds de soutien des startups innovantes, et son renforcement, à travers, par exemple, des ressources des multinationales issues du mécanisme de Responsabilité sociétale des Entreprises (RSE) ou de contributions volontaires des grandes sociétés déductibles de leur impôt sur les sociétés⁴⁴; (iv) l'augmentation du portefeuille de projets de type PPP ; (v) l'accélération de la mise en œuvre des mécanismes de financement innovants du PAP 2A, notamment le mécanisme d'appui au secteur moderne, le mécanisme d'appui au secteur informel, le Fonds commun de Placement à Risques (FCPR).

- **Exploration de nouveaux mécanismes et dispositifs de financement**

398. **Titrisation des stocks de produits stratégiques** : Dans le cadre de l'identification de secteurs et filières stratégiques à fort potentiel de levée de fonds ou d'autofinancement en vue de la titrisation. Il s'agira de (i) mettre en place tous les prérequis au niveau du système de récépissé d'entrepôts ; (ii) procéder à la titrisation des stocks de production (riz, BTP, matériaux de construction, bétail, etc.) au profit notamment de l'agriculture et le développement du système de récépissé d'entrepôt ; (iii) mettre en place une plateforme électronique d'achats et de ventes des titres et (iii) identifier un organisme public jouant le rôle d'acheteur en dernier ressort des titres ou instituer un mécanisme de garantie des titres accepté par la Commission bancaire pour assurer leur liquidité.

⁴⁴ Les actions caritatives et de solidarité ainsi que les contributions volontaires font partie des mécanismes de financement innovants. Si elles sont encadrées et soutenues par des mesures incitatives, elles peuvent avoir un succès plus important avec une amplification de l'impact. Le schéma proposé vise à mettre ce mécanisme au service du financement de l'innovation qui est à l'origine du progrès ; lequel progrès étant profitable à tous et à l'économie

399. **Bonds de la Diaspora** : la volonté de renforcer le partenariat avec la diaspora pour le financement de la stratégie sera un puissant levier financier sur lequel l'État s'appuiera. Dans cette optique, le Sénégal compte amorcer une nouvelle dynamique pour une meilleure utilisation des bonds de la diaspora.

400. **Partenariat FONSI-Secteur Privé pour des fonds d'investissement thématiques** : Pour assurer une meilleure implication du secteur privé local dans la mise en œuvre du PAP 2024-2028, il pourra être mis en place des fonds d'investissement thématiques en partenariat entre le FONSI et les organisations professionnelles du secteur privé. De tels mécanismes permettront de mutualiser les capacités financières du secteur privé national afin d'investir dans les projets stratégiques de l'État.

401. Pour une bonne mise en œuvre des actions prévues dans le financement de la stratégie, l'État devra, au préalable : (i) renforcer le développement des capacités humaines dans les métiers d'investissement et apprécier un schéma d'opérationnalisation efficace ; (ii) renforcer les ressources des fonds de préparation de projets et des fonds d'études ainsi que du fonds de développement de projet ; ce dernier pourrait être financé par le budget et par une partie des ressources issues de la restructuration des actifs marchands de l'État ; (iii) intégrer, dans le DPBEP et le Programme d'Investissements de l'État, le principe de rechercher un effet de levier ; et (iv) mettre en place un système d'incitation indexé sur des critères, notamment la performance financière, l'effet de levier. Ce système d'incitation pourrait être alimenté par la plus-value de préparation et de développement de projets et la contribution des partenaires au développement.

402. Dans le but d'impulser le développement du secteur privé national, le Programme Accélération, Compétitivité et Emploi (PACE) est mis en place pour :

- faciliter l'accès au financement des PME et PMI ;
- renforcer la compétitivité des secteurs prioritaires ;
- développer les investissements privés à travers la préparation des projets PPP et ;
- valoriser les actifs de l'État (stades, aires d'autoroutes, etc.) avec des projets de type PPP.

III.3. Cadre d'exécution, de suivi et d'évaluation du PAP 3

III.3.1. Principes directeurs

403. Les principes directeurs suivants guident la mise en œuvre du PAP 2024-2028 du PSE :

- **Inclusion**

404. La notion d'inclusion consacre qu'aucun citoyen ne doit être laissé en rade. Chaque individu contribue aux efforts de développement en fonction de ses moyens et compétences et, ce faisant, bénéficie des fruits de la croissance. De son côté, l'État



s'engage à mettre en place les conditions nécessaires d'épanouissement des populations.

- **Redevabilité**

405. Tout individu occupant un poste public ou exerçant dans une institution doit répondre et rendre compte de ses actes, tant sur le plan administratif que financier. Le respect de l'obligation de rendre compte renforce le lien de confiance entre les citoyens et les pouvoirs publics. Il permet aussi de disposer, à bonne date, des informations justes, conformément au fonctionnement des entités administratives, au niveau de l'exécution des activités programmées et des résultats obtenus, en rapport avec les ressources mobilisées.

- **Équité**

406. Ce principe suppose le juste traitement et le respect absolu de ce qui est dû à chaque citoyen et à chaque collectivité territoriale. Bien appliqué, il garantit un développement inclusif et, en même temps, rend les populations plus confiantes quant à l'efficacité des institutions et de l'action collective. L'équité est également garante de la paix et de la stabilité dans l'engagement citoyen, tout en favorisant la résilience face aux différents chocs.

- **Transparence**

407. Pendant du principe de redevabilité, la transparence s'applique à tous les segments de l'activité socio-économique, aussi bien au niveau de l'Administration publique que des administrations privées. Elle assure la diffusion et le partage d'informations d'intérêt public pour mieux connaître et comprendre les processus et les décisions se rapportant aux priorités. Ce faisant, elle constitue un instrument privilégié pour garantir le meilleur contrôle de la corruption.

- **Célérité**

408. Le principe de célérité et de diligence contribue à la pleine prise en charge de la redevabilité et de la transparence. Face à un environnement international en perpétuelle mutation, en proie à une accélération de changements imprévus et, parfois, hors de portée à l'échelle d'une nation, les agents économiques doivent être prêts et aptes, à tout moment et en tout lieu, à anticiper sur l'avenir, à recueillir et exploiter l'information à date échuë et éviter une gestion portée uniquement sur le court terme. Mieux la diligence doit être de rigueur constamment.

- **Préférence locale**

409. L'État ainsi que l'ensemble des acteurs économiques locaux devront placer, au centre de leurs préoccupations, « le consommateur local » et « le contenu local ». Les avantages du Sénégalais sur le plan économique et social constitueront le crédo qui guidera toutes les initiatives et actions.



- **Développement endogène**

410. Le développement endogène, essentiellement porté par l'industrie nationale, passe par l'amélioration de la production du secteur privé local. Ainsi, il est nécessaire de mettre en place un climat des affaires favorable à la valorisation des produits locaux. La réalisation de cet objectif de développement, axée sur le potentiel local, sera réussie à travers des politiques et un ensemble d'actions visant à appuyer et à accompagner la commercialisation des produits locaux. Également, il permettra de consolider les exportations basées sur l'offre de produits manufacturés à forte valeur ajoutée.

III.3.2. Dispositifs de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation

411. Les exigences et prérequis liés au suivi et à l'évaluation sont pris en compte dès la phase de conception des projets, programmes et réformes, en vue d'assurer un pilotage rigoureux de leur implémentation.

412. À cet effet, le dispositif vise à : (i) fournir aux décideurs et aux différents acteurs au développement les informations objectives sur l'état d'exécution des interventions, les résultats engrangés, les leçons apprises et les difficultés rencontrées et, au besoin ; (ii) à faire des propositions de réajustement pour une amélioration de la performance globale, mais également (iii) à produire des informations sur les ressources utilisées, la satisfaction des usagers du service public et le bien-être des populations. Depuis 2015, le Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE) assure le suivi de l'exécution de la politique économique, sociale et environnementale.

413. Dans la poursuite de la consolidation de l'efficacité des investissements publics, l'État devra rendre systématique l'évaluation à tous les niveaux. À ce titre, le Gouvernement entend réformer le dispositif de gestion des investissements publics en prenant en compte la dimension environnementale.

III.3.3. Rôle des acteurs

414. Dans un monde en pleine mutation, marqué par des crises de plus en plus récurrentes, en proie à des paradigmes nouveaux, chaque acteur du système de planification nationale est appelé à jouer un rôle pour permettre à notre pays de mieux s'adapter et d'atteindre l'Émergence dans la Solidarité, dans un État de droit.

415. L'Émergence est le résultat d'actions coordonnées produites par un ensemble d'acteurs, chacun jouant pleinement sa partition pour la réalisation de la Vision.

- **L'état et ses démembrements**

416. En tant qu'acteur prépondérant du système, l'État et ses démembrements, entre autres, exercent la souveraineté nationale qui appartient au Peuple, assurent les missions régaliennes, définissent une vision de développement et, à ce titre, contribuent significativement à l'amélioration du bien-être des populations. Ils accompagnent le secteur privé, en mettant en place les dispositifs et réformes aptes à attirer davantage les



investisseurs étrangers. Ils se doivent d'être transparents, plus efficaces et efficients dans la gestion, notamment celle des finances publiques.

417. En catalyseur de la bonne gouvernance, ils doivent mettre en place toutes les dispositions nécessaires au renforcement de l'indépendance de la justice.

- **Les collectivités territoriales**

418. La décentralisation et la déconcentration des pouvoirs et de la prise de décision préoccupent depuis longtemps les autorités du pays. L'Acte 3 a consacré de nouvelles avancées significatives dans ce domaine. En matière de gestion économique du terroir, la réforme confère aux élus locaux la responsabilité des plans locaux de développement. Le PSE représente une occasion de renforcer la décentralisation. En effet, dans ses orientations et ses préoccupations, le PSE fournit un objet concret à la politique de décentralisation. Le dispositif de mise en œuvre du PSE implique l'élaboration de plans locaux de développement, considérés comme des instruments efficaces à renforcer et à mutualiser avec la planification sectorielle. Pour cela, il est prévu une phase d'articulation et d'harmonisation de ces plans locaux qui devra faciliter la comptabilisation des actions réalisées entre autres.

- **La société civile**

419. La société civile a un grand rôle à jouer dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PSE. L'implication des organisations citoyennes trouve des justifications qui tiennent aux nombreux atouts qu'elles présentent : la proximité aux populations, la flexibilité, la capacité de : (i) mobilisation de fonds en complément à la recherche de financement par l'État, (ii) de lobbying, (iii) de mobilisation des acteurs et des populations, (iv) sensibilisation des populations, (v) d'identification des besoins des populations, etc. Une bonne valorisation de ces atouts devrait permettre à la société civile d'occuper une grande place et de jouer d'importants rôles dans le cadre du suivi du PSE et des agendas internationaux de développement. L'intervention de la société civile pourra être multiforme grâce notamment à la diversité des organisations engagées dans l'action citoyenne.

420. La société civile doit ainsi jouer le rôle de médiateur, d'acteur d'alerte et de veille pour la promotion des libertés individuelles et collectives. Elle contribue à l'instauration d'un climat favorable à l'Émergence. En acteur de développement ou dans son rôle d'appui au développement, elle doit constituer le fer-de-lance pour une stabilité sociale, particulièrement dans le contexte d'exploitation de ressources naturelles, opportunités pour bâtir un Sénégal meilleur. Elle doit être affranchie de toute tutelle pour mieux préserver sa crédibilité.



- **Les syndicats de travailleurs**

421. Ils sont des modèles de régulation et de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs dont l'épanouissement favorise la performance économique. Les syndicats sont aussi attendus sur le dialogue social et la négociation collective pour un climat de travail pacifié.

- **Les femmes et les jeunes**

422. Les femmes doivent contribuer davantage à la vie économique et sociale, sans subir de discrimination ni violence tout en tenant compte de leurs spécificités.

423. Principale force de travail de la Nation, la jeunesse doit adopter le culte de l'excellence, de la persévérance, dans la formation et le travail. Elle doit occuper et s'impliquer sur tous les domaines de la vie économique, sociale, culturelle et économique.

- **Les émigrés**

424. Les émigrés participent de façon substantielle au développement économique et social. Ils jouent un rôle important dans la société par les moyens injectés, en termes d'investissements réalisés et leur présence en tant qu'acteurs décisifs dans certaines collectivités territoriales. Une plus grande coopération et une synergie d'actions doivent être de rigueur pour orienter davantage les transferts des émigrés vers l'investissement productif. Ce qui nécessite le renforcement des cadres et des mécanismes garantissant une bonne gestion des transferts.

- **Les organisations religieuses et coutumières**

425. Religions et croyances occupent une place importante dans la culture et la vie quotidienne des Sénégalais. Les organisations religieuses et coutumières représentent un poids social, économique et politique reconnu. Elles jouent un rôle de régulation sociale qui motive leur participation active à la vie de la collectivité.

- **Le secteur privé**

426. Le secteur privé est un acteur très important de la Stratégie de Développement national. Ayant conscience de ce rôle essentiel du privé, les autorités sénégalaises ont prévu d'impliquer les représentants du secteur à divers organes du dispositif institutionnel où leur présence s'avère appropriée. Ainsi, peut-on noter la présence d'un représentant du secteur privé au sein de toutes les instances de validation. La même approche est adoptée pour ce qui concerne le suivi des agendas internationaux.

427. L'orientation vers un secteur privé fort, particulièrement celui national, est clairement spécifiée dans le PSE. De son côté, il est attendu un secteur privé plus dynamique, plus proactif et ouvert au Reste du Monde et davantage organisé pour répondre aux attentes de la Nation. Dans ce sens, en plus des activités économiques, le secteur privé doit contribuer au renforcement du capital humain à travers la



Responsabilité sociétale d'Entreprise (RSE) et l'accroissement de l'offre de stage aux étudiants et nouveaux diplômés.

- **Le Parlement**

428. Dans le cadre de sa mission, l'Assemblée Nationale exerce des pouvoirs et des actions de contrôle et de suivi des activités gouvernementales. Ces prérogatives se manifestent à travers le vote et le contrôle budgétaire, les sessions ordinaires et extraordinaires et les questions orales qui sont des occasions pour les Parlementaires : (i) d'interpeller l'Exécutif sur l'état d'exécution des politiques et programmes ainsi que sur l'orientation de l'intervention gouvernementale et (ii) d'attirer l'attention des autorités sur des points précis qui concernent la vie de la nation.

429. Les prérogatives de la Représentation nationale seront mises à contribution pour un contrôle plus rigoureux de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PSE, conformément aux orientations définies dans la réforme constitutionnelle de 2016. Dans ce but, des dispositions nécessaires seront prises pour permettre aux élus du peuple de suivre de près les actions du PSE et des agendas internationaux.

430. Le Parlement sera invité à tenir, tous les ans, une session sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PSE et des agendas internationaux, une occasion où le Gouvernement viendra présenter devant les représentants du peuple l'état d'avancement des activités, des résultats à mi-parcours, des blocages, des corrections et améliorations à apporter, etc.

431. Afin de mieux faire jouer ce rôle aux députés, il sera nécessaire de renforcer leurs capacités, en particulier d'analyse et de proposition dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et du développement durable. Des mesures et actions idoines seront engagées dans ce sens.

- **Les partenaires au développement**

432. En tant que partenaires privilégiés qui appuient le pays, ils sont attendus dans l'accompagnement des initiatives publiques pour le développement. L'État et les collectivités territoriales les impliquent dans les processus de formulation des politiques publiques autour desquelles leurs actions sont inscrites, en appui aux orientations nationales et de développement des terroirs.

433. Pour son financement, le PSE fera beaucoup appel aux ressources extérieures. En plus de la contribution financière, les partenaires au développement devraient plus que par le passé développer leur mission d'assistance technique en raison notamment de l'intégration croissante de dimensions nouvelles à la politique de l'État : décentralisation et participation citoyenne. Pour les années futures, les partenaires extérieurs devraient privilégier la responsabilité mutuelle et l'obligation de rendre compte. Concrètement, la coopération devra intégrer les points ci-après : la confiance et la responsabilisation de l'expertise locale et son appui dans les domaines où elle manifeste un besoin,



l'élaboration d'un calendrier de mise à jour qui associe État et partenaires au développement, l'harmonisation des procédures des bailleurs de fonds. Dans ce but, le Sénégal mènera une campagne internationale pour amener les donateurs à une simplification et à une harmonisation de leurs procédures. L'obligation de rendre des comptes à laquelle sont soumis les bailleurs de fonds commande, de leur part, une participation au suivi et à l'évaluation des activités qui les impliquent. Dans cette tâche, ils devraient favoriser une collaboration avec la société civile pour suivre la traçabilité des ressources et leur utilisation, la qualité des produits qui en sont issus et leurs impacts sur les bénéficiaires.

III.4. Analyse des risques et des moyens de les prévenir

434. Les bouleversements actuels des économies et de leur structure amènent à prendre en compte, dans la mise en œuvre du PAP 2024-2028, les potentiels risques susceptibles de freiner l'atteinte des principaux objectifs fixés. À cet effet, il convient d'intégrer la gestion des risques internes comme externes dans l'élaboration de la stratégie.

- **Crise sanitaire**

435. L'avènement d'une nouvelle épidémie ou la résurgence de la pandémie de Covid-19 constitue un risque qui pourrait affecter négativement le système économique dans sa globalité. C'est pourquoi, le Sénégal doit poursuivre la consolidation du système d'alerte, de prévention et de riposte pour faire face à toute éventualité.

- **Crises économiques et financières**

436. Un environnement international caractérisé par une dégradation durable de l'activité économique mondiale pourrait entraver le bon déroulement de l'exécution du PAP 2024-2028. Dans le même sillage, les menaces de crises financières constituent également des risques à prendre en compte dans la mise en œuvre de la stratégie. Ainsi, un écosystème économique et financier résilient est à développer à travers de meilleures politiques macroéconomiques, mais aussi un réseau bancaire très robuste.

- **Crise sociale**

437. Caractérisé souvent par des épisodes d'insatisfaction, d'incertitudes et de contradiction à l'origine souvent de révoltes et de violences, ce risque pourrait compromettre la mise en œuvre du PAP 2024-2028. Pour le mitiger, l'État du Sénégal devra : (i) renforcer l'accès aux filières de formation technique et professionnelle à travers l'augmentation des infrastructures et des équipements ; (ii) renforcer le programme de promotion de l'entrepreneuriat en vue d'un maillage effectif des territoires (iii) élaborer une politique nationale intégrée et inclusive d'emploi et (iv) promouvoir la paix et la stabilité sociales.



- **Insécurité**

438. La menace sécuritaire dans le Sahel, combinée aux tensions géopolitiques comme la guerre en Ukraine, sont de nature à compromettre nos prévisions de croissance économique. Pour juguler ce risque, le pays doit miser sur la coopération militaire régionale et internationale, renforcer les équipements et la coordination entre les forces de défense et de sécurité, mais aussi poursuivre la consolidation de la surveillance au sein des frontières. Une participation plus accrue des citoyens au renforcement de la sécurité est également un impératif pour accompagner une bonne circulation des personnes et des biens dans un environnement calme et paisible.

- **Changements climatiques**

439. Au Sénégal, l'activité économique, particulièrement le secteur primaire, reste très vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques. Une mise en œuvre efficace de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) contribuerait à rendre plus résilient le pays. À cet effet, une bonne mobilisation des ressources dédiées aux changements climatiques est nécessaire.

- **Risques spécifiques liés à l'exploitation du pétrole et du gaz**

440. La conduite d'une démarche prospective a permis d'identifier trois catégories de risques pour la filière pétrole-gaz sénégalaise. Il s'agit des :

- ✓ **Risques socio-économiques**

441. Avec un manque de compétitivité et une évolution des contrats peu favorable, l'exploitation des hydrocarbures pourrait ne pas générer le niveau de recettes espéré par l'Administration sénégalaise. De plus, cette exploitation contribuerait à l'érosion progressive de la compétitivité d'autres secteurs économiques et pénaliserait la diversification économique.

- ✓ **Risques environnementaux**

442. L'exploitation du pétrole et du gaz peut affecter la biodiversité et les écosystèmes marins. Elle pourrait aussi constituer une menace pour la santé des populations.

- ✓ **Risques de gouvernance**

443. La captation de la rente par des intérêts particuliers, le développement inégal des territoires, des conflits entre acteurs des territoires où ruissellent les ressources issues du pétrole et du gaz sont des risques à anticiper.

444. Pour juguler ces menaces et faire des ressources pétro-gazières un accélérateur de développement équilibré et inclusif et un outil de transformation structurelle du pays, les actions ci-après seront mises en œuvre : (i) structurer les stratégies Pétrole et Gaz (P&G) ; (ii) maîtriser les impacts environnementaux et sanitaires de l'exploitation P&G ; (iii) contribuer au développement des autres secteurs prioritaires du PSE et à la diversification économique ; (iv) soutenir un développement territorial équilibré et inclusif et (v) limiter les risques d'insécurité.



Table des matières

Liste des figures, tableaux et encadrés.....	iii
Sigles et acronymes.....	iv
INTRODUCTION.....	1
I. BILAN DE LA PREMIÈRE DÉCENNIE DE MISE EN ŒUVRE DU PSE	3
I.1. Rappel des objectifs	3
I.2. Vue d'ensemble des réalisations	4
I.2.1. Niveau de réalisation des objectifs et cibles	4
I.2.2. État d'exécution des projets et réformes phares	7
I.2.3. Financement de l'économie	14
I.2.4. Mécanisme de suivi évaluation.....	16
I.3. Vue d'ensemble des réalisations par axe	16
I.3.1. Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	16
I.3.1.1. Dynamique de l'économie sénégalaise	16
I.3.1.2. Sources de la croissance économique	18
I.3.1.3. Offre de biens et services.....	19
I.3.1.4. Demande de biens et services.....	23
I.3.1.5. Transformation structurelle	23
I.3.1.6. Dynamique budgétaire et endettement	25
I.3.1.7. Échanges extérieurs.....	27
I.3.2. Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable.....	28
I.3.2.1. Éducation et formation	28
I.3.2.2. Santé et nutrition	32
I.3.2.3. Emploi et marché du travail	33
I.3.2.4. Cadre de vie, eau, assainissement et électricité	35
I.3.2.5. Pauvreté et inégalités	36
I.3.2.6. Protection sociale	36
I.3.2.7. Environnement et développement durable.....	38
I.3.3. Axe 3 : Gouvernance, paix et sécurité.....	39
I.3.3.1. Situation globale de la gouvernance.....	39
I.3.3.2. Gouvernance administrative et économique	39
I.3.3.3. Gouvernance politique et judiciaire	40
I.3.3.4. Gouvernance territoriale	41
I.3.3.5. Paix et sécurité, intégration régionale et coopération.....	41
I.4. Leçons apprises et acquis	42
II. PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES (PAP 3)	43
II.1. Environnement mondial, régional et national	43
II.1.1. Au niveau géopolitique.....	43
II.1.2. Au niveau technologique.....	43
II.1.3. Au niveau écologique.....	43
II.1.4. Au niveau légal et organisationnel.....	44
II.1.5. Au niveau économique	44
II.1.6. Au niveau socio-culturel.....	46
II.2. Défis, vision, objectif général et impacts attendus.....	48



II.3. Axes stratégiques	51
II.3.1. Axe 1 : transformation structurelle de l'économie et croissance.....	51
II.3.2. Axe 2 : capital humain, protection sociale et développement durable	61
II.3.3. Axe 3 : gouvernance, institutions, paix et sécurité.....	70
III. MISE EN ŒUVRE DU PAP 3	78
III.1. Cadrage macroéconomique	78
III.2. Contenu du plan d'actions prioritaires 3	80
III.2.1. Méthodologie de sélection des projets.....	80
III.2.2. Coût du PAP 3.....	80
III.2.3. Répartition du PAP par axe stratégique.....	81
III.2.4. Financement de la stratégie.....	89
III.3. Cadre d'exécution, de suivi et d'évaluation du PAP 3	91
III.4. Analyse des risques et des moyens de les prévenir	97



ANNEXES

Annexe 1 : réformes phares

<p style="text-align: center;">Capital humain</p> <p>1) Pacte public-privé sur l'emploi ; 2) Alignement de l'enseignement supérieur avec les besoins de l'économie ; 3) Développement accéléré des formations techniques et professionnelles ; 4) Renforcement de l'intégration entreprise-école.</p>	<p style="text-align: center;">Renforcement des capacités de l'État</p> <p>12) Modernisation et digitalisation du service public.</p>
<p style="text-align: center;">Environnement des affaires</p> <p>5) Redressement des classements d'attractivité 6) Mise en place un écosystème favorable à l'investissement privé/ZES ; 8) Mise à disposition accélérée du foncier ; 9) Sécurisation des marchés publics et promotion du secteur privé local ; 10) Amélioration de la gouvernance et du processus de sélection des dirigeants des sociétés stratégiques.</p>	<p style="text-align: center;">Promotion de l'innovation et de l'intelligence artificielle</p> <p>13) Mise en place d'un système de collecte de données fiables ; 14) Création d'une filière de formation à l'IA ; 15) Création d'un comité de l'innovation pour promouvoir l'IA dans les administrations publiques ; 16) Fonds numérique et d'innovation.</p>
<p style="text-align: center;">Développement territorial</p> <p>11) Plan national intégré de développement d'infrastructures ; 12) Généralisation progressive du contenu local dans tous les secteurs de l'économie.</p>	<p style="text-align: center;">Financement de l'économie</p> <p>17) Accès des TPME et PME au crédit et au financement ; 18) Inclusion financière (bancarisation des bas revenus) ; 19) Stratégie de mobilisation de l'épargne nationale ; 20) Développement, encadrement et régulation des activités immobilières ; 21) Optimisation de la mobilisation des ressources internes.</p>

Annexe 2 : 24 filières prioritaires de la SNDSP

24 filières prioritaires		
Compétitivité des industries agroalimentaires	Compétitivité des filières industrielles	Compétitivité des services à forte valeur ajoutée
<p>1) Horticulture</p> <p>2) Oléagineux</p> <p>3) Céréales locales</p> <p>4) Lait</p> <p>5) Aviculture</p> <p>6) Viande</p> <p>7) Poissons</p>	<p>8) Ameublements</p> <p>9) Cuir et peaux</p> <p>10) Habillement</p> <p>11) Cosmétiques</p> <p>12) Matériaux de construction</p> <p>13) Phosphates / Engrais</p> <p>14) Pétrole et Gaz</p> <p>15) Sel</p> <p>16) Industrie pharmaceutique</p> <p>17) Industrie plastique</p> <p>18) Industrie mécanique</p>	<p>19) Tourisme</p> <p>20) Education</p> <p>21) Santé</p> <p>22) Industrie culturelles, sportives et de spectacle</p> <p>23) Industrie audiovisuelle</p> <p>24) Numérique</p>